

MASTER 2 Intervention et Développement Social

Faculté des lettres, langues et sciences humaines de l'Université d'Angers

Mémoire de recherche

Année Universitaire : 2018 / 2019

Mr Roux Jean Paul

La question de départ :

« Dans des situations de précarité, certaines personnes demandent des aides sociales, en s'adressant aux associations, Conseils Départementaux ou aux Centres Communaux d'Action Sociale (aides légales ou facultatives), alors que d'autres personnes ne les demandent pas, ou le font dans des temporalités diverses. La sollicitation de ce droit d'assistance est-elle une question de « choix individuel » ?

Mémoire de recherche déposé en Juin 2019

SOMMAIRE

Introduction

p 7

1 ère partie :

Une problématisation à partir de la notion de « vulnérabilité sociale »

p 11

1/ La question de départ

2/ Le contexte de la formulation de la question de départ

3/ L'exploration

p 13

3/1 Un choix de lectures ciblé autour des notions se rapportant à ce premier questionnement:

p 14

3/2 La réalisation d'entretiens exploratoires

p 17

3/3 Les apports de la formation

3/4 La formulation de la question de départ

p 19

4 / La problématique

p 20

4/1 Les enseignements des entretiens exploratoires

4/2 Le choix de la discipline

4/3 Des lectures et recherches complémentaires

p 21

4/4 La formulation de la problématique.

2ème partie :

p 23

Les travaux de Robert Castel sur la notion des supports des individus

1/ Le modèle d'analyse.

1/1 La notion des supports des individus

1/1/1 Une notion avec des ancrages théoriques pluriels

1/1/2 Mon choix d'ancrage théorique	p 24
1/1/3 Le parti pris objectiviste	p 26
2/ Une évolution des supports des individus	p 27
2/1 «Dieu, premier « support hors du monde» de l'individu »	p 28
2/2 Une appropriation « dans le monde » des supports des individus	p 29
2/2/1 D'une protection transcendante vers une protection par la propriété : l'ère de la modernité	
2/2/2 Les limites des supports de la propriété privée	p 33
2/2/3 Du solidarisme à la naissance du statut social, premiers jalons de la « propriété sociale »...	p 35
2/2/4 Les droits collectifs issus de la « propriété sociale » : vers une reconnaissance des individus.	p 38
2/3 L'ère de « l'hyper modernité » : vers des supports différents selon les individus?	p 41
2/3/1 L'ère « hyper moderne »	
2/3/2 Un éclatement socio-économique des protections	
2/3/3 L'évolution de la cellule familiale	p 43
2/3/4 Les « individus par excès »	p 45
2/3/5 Les « individus par défaut »	
2/3/6 Du cadre théorique vers l'hypothèse de travail	p 47
3/ L'hypothèse de travail	
3/1 L'articulation entre la notion des supports des individus et le recours à l'aide sociale	
3/1/1 D'une évolution des statuts des individus...	p 48
3/1/2 Vers une disparité des usages.	p 49
3/2 Le recours à l'aide sociale	p 50
3/3 Le cadre d'analyse	p 53

3eme partie :

Une démarche empirique, de l'observation vers l'interprétation

p 56

1/ La méthode de construction du recueil de données

- | | | |
|-----|---|------|
| 1/1 | Étape 1 : la construction du recueil de données | p 57 |
| 1/2 | Étape 2 : le choix des indicateurs | p 59 |
| 1/3 | Étape 3 : l'échantillon | p 62 |

2/ L'observation

p 65

2/1 Un cheminement entre attendus et adaptations du travail de recherche

- | | | |
|-------|---|------|
| 2/1/1 | Le contenu et la forme du recueil | |
| 2/1/2 | Les personnes ressources et la diffusion | |
| 2/1/3 | Les limites et difficultés de « participation » | p 66 |
| 2/1/4 | Un recentrement sur le cadre d'analyse | |

3/ L'analyse des résultats de l'enquête

p 67

3/1 L'analyse chronologique de la démarche

- | | | |
|-------|---|------|
| 3/1/1 | Le contenu et la forme du recueil | |
| 3/1/2 | Les personnes ressources et la diffusion | p 68 |
| 3/1/3 | Les limites et difficultés de « participation » | |
| 3/1/4 | Un recentrement sur le cadre d'analyse | p 69 |

3/2 La présentation des postulats et conjecture complémentaire

- | | | |
|---------|--|------|
| 3/2/1 | Une hypothèse composée de plusieurs postulats | |
| 3/2/2 | Le premier postulat : la détermination des supports issus de la protection privée | p 70 |
| 3/2/3 | Le second postulat : la détermination des supports issus de la propriété sociale | |
| 3/2/3/1 | Une conjecture complémentaire : Les capitaux culturels | p 71 |
| 3/2/4 | Le troisième postulat : la détermination du cumul des supports et sur des éléments qui déterminent des formes différentes « d'être des individus », par excès ou par défaut de supports. | p 72 |

4/ L'analyse des matériaux recueillis	p 73
4/1 Le premier postulat : La propriété privée	
4/2 Le second postulat : La propriété sociale	p 75
4/2/1 Une conjecture complémentaire : Les capitaux culturels	
4/3 Le troisième postulat: Le cumul des supports	p 79
4/4 Synthèse des éléments de l'analyse	p 82
5/ L'interprétation des résultats	p 83
5/1 Le premier postulat: synthèse des éléments et interprétation des résultats	p 84
5/1/1 La propriété privée	
5/2 Le second postulat: synthèse des éléments et interprétation des résultats	p 86
5/2/1 La propriété sociale	
5/2/1/1 Une conjecture complémentaire : Les capitaux culturels	p 89
synthèse des éléments et interprétation des résultats	
5/3 Le troisième postulat: synthèse des éléments et interprétation des résultats	p 90
5/3/1 Le cumul des supports	
5/3/2 Les individus par excès et les individus par défaut	p 92
5/4 La vérification de la validité de l'hypothèse de travail en fonction des résultats obtenus	p 95
5/4/1 Le cumul des supports, un élément déterminant concernant cette hypothèse de travail:	
5/4/2 Une réflexion sur « individus par excès » et « individus par défaut ».	p 97
4/ ème partie	
<u>La propriété sociale, (seule?) condition objective pour être « positivement un individu ? »</u>	p 99
4/ 1 Une mutation des conditions objectives de possibilité d'être un individu ?	
4/2 D'une prise en compte de ces évolutions pour une adaptation du support de la propriété sociale ?	p 101

<u>Conclusion</u>	p 105
1/ Les grandes lignes de la démarche, concernant la « chronologie » des « étapes ».	p 106
2/ Les nouveaux apports de connaissances	p 107
2/1 D'une appréhension plus pertinente de l'objet d'analyse...	
2/2 ...à une maîtrise plus pertinente du terme de « vulnérabilité sociale».	
3/ Les apports de ce travail de recherche dans ma posture professionnelle	p 109
4/ Un travail de recherche avec de nouvelles perspectives ?	p 110

Introduction

Le choix de la thématique de départ de ce travail de recherche date d'avant le début de mon entrée en formation (septembre 2018) En effet, mon parcours professionnel m'a souvent fait croiser la route de personnes en difficultés sociales, économiques, administratives..., ces personnes qui sont assez facilement réunies sous le vocable , oserais je dire « populaire », pour le moins présenté comme « consensuel » par nombre de médias, « d'exclues » ou de « marginaux » de la société. Ce parcours professionnel ayant été traversé et plus fortement ces dernières années par les réformes successives de la tarification des établissements et services médico sociaux, j'ai quelque peu hésité à mettre au travail cette question pour le mémoire. Compte tenu de conseils avisés et de ma volonté de choisir un sujet où les individus ont, à priori, des « marges de manœuvre », j'ai opté pour un sujet traitant d'une notion découverte au fil des lectures d'avant l'entrée en formation, à savoir celle des « vulnérabilités sociales ».

La première partie de ce travail de recherche est consacrée à un cheminement, celui de l'entrée dans cette « notion », avec pour objectif la formulation de la question de départ de ce mémoire. De lectures en apports de formations, en passant par des rencontres sur mon lieu de stage et des entretiens exploratoires, j'ai pu contextualiser cette question et ainsi projeter progressivement le travail à venir vers une recherche de discipline me permettant de traiter cette question. Le recours à l'aide sociale étant une porte d'entrée à la fois de mon terrain de stage et du mémoire, démarche choisie de ma part, c'est par cette double perspective que j'ai orienté mes investigations. Le choix de la discipline est venu après la première interrogation en lien avec la question du recours à l'aide sociale, à savoir : le « territoire » est-il un élément central dans cette approche ? Les personnes ont-elles des positionnements en lien avec leurs ressources psychologiques ? Le droit que représente ce recours est-il une démarche si évidente pour des personnes en situations de précarité ? Le cheminement de cette première partie, émaillé de ces interrogations et hésitations, a trouvé sa direction en travaillant cette « notion de vulnérabilités

sociales », moins évidente que peut le laisser entrevoir son énoncé. Concomitamment, des apports de lectures, des réflexions issues du stage, des échanges avec de nombreuses personnes ressources en formation et sur le lieu du stage m'ont mené vers les points communs entre les personnes qui rencontrent des difficultés sociales, à savoir dans une direction vers les étagages, les supports de ces dernières pour faire face aux difficultés de la vie.

La problématique ainsi en cours de construction, la formulation de la question de départ et de la théorisation sont apparues plus nettement, dans une articulation entre le recours à un droit et des choix individuels à expliciter, car différents selon les individus.

Cette formulation effectuée, la lecture d'ouvrages de Robert Castel m'a convaincu de l'intérêt, dans une approche sociologique, d'élaborer le modèle d'analyse, partie suivante de ce travail, en établissant l'hypothèse que la notion des supports des individus , selon les travaux de cet auteur, pouvait être un cadre d'analyse pertinent.

J'ai aussi rencontré des hésitations dans cette élaboration, retravaillant cet ancrage théorique en respectant et appliquant progressivement le parti pris de Robert Castel, parti pris objectiviste qui pour moi n'a pas été simple de traduire dans la construction du modèle d'analyse. En effet, comment construire, à partir de cette articulation entre les supports des individus (situés dans des « conditions objectives de possibilité ») et le recours à l'aide sociale, un modèle d'analyse où je dois anticiper la démarche empirique de travail qui suivra cette étape du travail ?

Les reprises de lectures, d'échanges ciblés avec des services, associations, collectivités et personnes ressources diverses, ainsi que la reprise des évolutions sociétales, et notamment celles en lien avec les droits sociaux, les statuts des travailleurs, m'ont là aussi progressivement aidé à recentrer ce modèle d'analyse, au fil des semaines, pour réaliser un choix d'outil de recueil en adéquation avec ce modèle d'analyse. J'ai considéré que le choix d'un questionnaire avec des questions fermées était le choix d'outil permettant la meilleure synthèse entre les attendus. Les objectifs visés sont alors de poser des questions simples d'accès et permettant des

réponses précises ; de connaître les usages des individus en fonction de leurs situations objectivement diverses ; d'obtenir un nombre significatif de retours pour faire potentiellement émerger des tendances, compte tenu du nombre de questions nécessaires ; de mettre en adéquation un outil de recueil et un mode d'analyse des résultats permettant des croisements entre les réponses. J'ai aussi effectué le choix de cet outil en fonction des conditions de la réalisation de ce travail empirique., travail limité dans le temps et dans les moyens que j'avais à disposition. Cela s'est traduit par un modus operandi de recueil de données réalisé avec des partenaires, auprès de qui un travail de présentation / appropriation des attendus a été nécessaire, d'autant plus dense que la construction et la représentativité de l'échantillon était importante dans ce recueil.

Cette phase de recueil de données, que je m'étais fixée sur une durée d'un mois et demi, a pris de fait pratiquement deux fois plus de temps, en raison de difficultés de travail sur le terrain avec certaines personnes ressources, mais aussi parce que l'outil choisi comportait quelques éléments qui n'étaient pas en correspondance avec le modèle d'analyse. Des échanges en formation, des remises en question de ma compréhension du cadre d'analyse et la projection dans la partie suivante de ce travail, à savoir l'analyse et l'interprétation des matériaux et résultats de l'enquête m'ont permis de revoir les objectifs et de recadrer mon travail autour du modèle d'analyse, et aussi de cibler des partenaires nouveaux, qui se sont avérés très impliqués dans ma démarche et les résultats de cette enquête (partenaires associatifs, comme le Secours Catholique, ATD quart Monde, ou institutionnels, comme l'URIOPSS Pays de Loire¹...).

Ce recentrement à la fois sur le cadre d'analyse et sur la fixation d'objectifs plus précis et accessibles m'a permis de continuer cette phase de recueil avec une vision plus claire concernant la poursuite du travail. J'ai ainsi pu reprendre l'outil d'analyse lors de cette période, en anticipant avant la fin des retours les correctifs à apporter pour le traitement et surtout l'interprétation des résultats, en sélectionnant les éléments à croiser en fonction à la fois du modèle d'analyse et du probable nombre de retours.

¹ Union Régionale Inter-fédérale des Œuvres Sanitaires et Sociales

L'analyse et l'interprétation des résultats qui ont suivi ont alors été mis au travail, dans des conditions à la fois plus pertinentes, mais aussi questionnantes. Pertinentes, en raison des recentrements évoqués ci dessus, et questionnantes, car les retours ont amené leurs lots de « surprises ». Ce travail de traitement des données s'est alors enrichi, grâce à la prise en compte de ces éléments, de nouveau d'allers / retours entre les matériaux recueillis et les objectifs du modèle d'analyse. L'interprétation des résultats a aussi nécessité de « laisser de côté » des éléments non « utilisables » dans ce cadre (éléments précisés plus tôt dans cette introduction).

La partie qui a suivi est celle qui correspond à des propositions, réflexions, issues des constats des résultats obtenus. De fait, compte tenu de ces derniers, que peut il être mis en place pour que les personnes soient objectivement reconnues comme des individus à part entière ? Dans la poursuite du modèle d'analyse et des propos de Robert Castel, je considère que les droits sociaux ont et doivent avoir cette fonction de support. Les propositions énoncées vont dans ce sens.

Enfin, la conclusion de ce mémoire de recherche revient sur la démarche réalisée, ses apports en terme de connaissances nouvelles. Elle me permet aussi de situer les apports de ce travail venant impacter mon évolution professionnelle, notamment sur l'aspect du positionnement en tant que cadre, où prendre le temps d'analyser objectivement les situations est parfois un privilège rare, mais pourtant si indispensable pour mesurer les enjeux. Cette conclusion se termine par des perspectives qui me semblent pouvoir être interrogées à la suite de ce travail, soit dans un cadre d'échanges, ou plus concrètement, potentiellement et selon l'intérêt de ces perspectives, en terme de travail futur.

Cette introduction étant parvenue à son terme, je vous souhaite à tous et à toutes une bonne lecture de ce travail grâce auquel j'ai pu objectivement intégrer ce que je supposais déjà, mais sans recherche plus avant, à savoir que la vulnérabilité sociale n'est pas (qu')une question de ressources personnelles...

1ère partie :

Une problématisation à partir de la notion de « vulnérabilité sociale »

1/ La question de départ

Au cours du premier trimestre de Master 2, les apprentissages de la démarche de ce travail de mémoire (échanges lors des temps de formation, lecture du manuel de recherche en sciences sociales) me permettent de me projeter dans la planification des étapes de ce travail et de leurs objectifs.

Le choix de la thématique abordée dans ce travail est guidé par mon intérêt présent depuis plusieurs années concernant les « fragilités » des personnes, sur le plan social.

Lors des mois précédent l'entrée en formation Master 2, je me suis intéressé de plus près à une notion qui se développe dans les travaux de divers courants des sciences humaines, celle des « vulnérabilités », sanitaires et sociales. Mon parcours professionnel ayant été rempli d'expériences situées dans le champ du secteur médico social, notamment auprès d'enfants et d'adolescents, je me suis trouvé confronté à des formes de « fragilités » situées parfois en articulation entre le sanitaire et le social. La lecture d'un premier ouvrage d'Axelle Brodiez Dolino, « Combattre la pauvreté, vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours » (CNRS éditions, Paris, 2013), me permet, dans le cadre de cette évolution socio historique des prises en compte des personnes en « difficultés », des orientations et politiques d'accompagnement, et aussi des évolutions des terminologies, de mesurer la grande amplitude des situations et vécus possibles que recouvre cette notion de « vulnérabilité ».

2/ Le contexte de la formulation de la question de départ

Afin de définir la question de départ de ce travail, je me fixe comme premier objectif de mettre en complémentarité lectures, entretiens exploratoires (entretiens avec des personnes ressources) pour parvenir à une formulation de cette question de départ pour la fin du premier trimestre de cette année de formation.

Mon intérêt se précisant, au fil des semaines, autour des interrogations sur les « vulnérabilités sociales » et notamment, des formes contemporaines que pouvait « sous-tendre » cette notion, j'ai décidé de situer cette thématique en « fil conducteur » de cette année universitaire.

J'ai donc orienté mon choix de lieu de stage vers un « terrain » me permettant de rencontrer des acteurs (professionnels, personnes en « situations de vulnérabilités sociales », organismes et institutions diverses, bénévoles..). Cette recherche de « terrain » m'a guidé vers le choix d'un Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S). Le stage a démarré mi-octobre au C.C.A.S de la Flèche (72), situé sur un territoire intercommunal, celui du Pays Fléchois.

Je travaille au cours des premières semaines sur les rapports d'activité et l'évolution des demandes d'aides facultatives, travail au cours duquel je fais ressortir, outre une baisse régulière de ces demandes depuis 10 ans, une évolution des populations en demandes, et des demandes elles-mêmes. Je m'intéresse aussi au Revenu de Solidarité Active (R.S.A), prenant conscience des enjeux qu'il contient, de ses fragilités et de la baisse des demandes qui est constatée depuis quelques années (au local et national). Ayant auparavant présenté mon fil conducteur à ma directrice de stage, nous nous mettons d'accord pour que je puisse travailler sur cette question en lien avec celle de ma thématique de mémoire concernant l'évolution des vulnérabilités.

L'évolution des demandes d'aides sociales et la thématique des vulnérabilités sociales sont deux domaines que je découvre au quotidien durant les premières semaines de stage au C.C.A.S de la Flèche. En ce mois d'octobre 2018, je m'interroge sur les causes de ces demandes en baisse et, parallèlement, mon principal objectif de stage étant la découverte du fonctionnement, des compétences et actions d'un C.C.A.S, je prends connaissance des organisations territoriales, des acteurs, des ressources humaines et matérielles qui concourent à la lutte contre les situations de précarité d'une partie de la population Fléchoise.

En cette fin octobre, la première formulation de ma question de départ pour le mémoire est alors la suivante :

La communauté de communes est-elle un territoire, un espace qui permette d'accompagner, de protéger l'ensemble de ses habitants, notamment les plus vulnérables ?

La notion des « vulnérabilités sociales » est une question à laquelle j'ai été confronté dans mon parcours professionnel, mais qui n'a jamais fait l'objet de ma part d'un travail de réflexion. Mon choix de lieu de stage a donc représenté la possibilité d'effectuer à la fois des rencontres de terrains et des apports de connaissances concernant cette notion. L'entrée effective en stage m'a permis de poser les fondations d'une démarche exploratoire sur ce sujet.

3/ L'exploration

Cette première formulation ne fait pas apparaître un aspect important de la direction de ma démarche. En effet, je n'indique en rien dans cette question ma volonté de travailler cette notion de « vulnérabilité » au niveau des individus. Cette formulation pose la question de « ce qui peut protéger » dans des termes très imprécis et ne donne aucune indication de l'objet recherché, à savoir « comment chacun, potentiellement ou réellement, se saisit d'un territoire pour sortir d'une situation de fragilité sociale ».

Mon insatisfaction vis à vis de cette formulation trouve son fondement dans la formulation de questions et constats, qui sont à l'origine de mes hésitations dans le choix de cette formulation :

- Le prisme de la « territorialisation » comme entrée dans cette thématique est-il pertinent ?
- Quelles peuvent être concrètement les protections des personnes ?
- Les personnes en difficultés sociales ne sont pas suffisamment appréhendées sur le plan de leurs situations individuelles, ce qui m'intéresse pourtant particulièrement.

L'approfondissement des questions de territoires, de protections sociales, de tentatives de définition de ce qui est signifié dans le terme de « vulnérabilités » me sont encore trop peu maîtrisées pour avancer sur ma formulation.

Cette phase d'exploration doit donc me permettre d'acquérir des connaissances théoriques sur ces questions, des éléments de terrain me permettant de jauger de la pertinence de ma question, et des avis divers sur la clarté et faisabilité de ma démarche.

3/1 Un choix de lectures ciblé autour des notions se rapportant à ce premier questionnement:

La question des « vulnérabilités » : je prends davantage connaissance des écrits d'Axelle Brodiez Dolino sur le sujet des « vulnérabilités » et de la lutte contre la pauvreté en France .

La question des protections sociales : les apports des travaux dans les ouvrages de Robert Castel, Serge Paugam me permettent de prendre conscience des enjeux de la précarité en lien avec la perte de statut, où la question de l'évolution de la protection sociale est une donnée socio historique majeure dans le traitement de mes questionnements.

Les recherches et travaux sur cette thématique : je choisis aussi de travailler mes lectures sur un troisième axe, celui des rapports et travaux traitant de la situation de la pauvreté en France (Travaux de l'O.D.E.N.O.R.E, de l'O.N.P.E.S² et du Secours Catholique³).

La question du territoire, de l'espace : cette question est en lien avec la discipline de la géographie sociale, je reprends donc la lecture de l'ouvrage de Guy De Meo : Introduction à la géographie sociale.

3/2 La réalisation d'entretiens exploratoires

✓ Ces entretiens ont pour objectifs :

- de m'apporter des connaissances sur les fonctionnements et organisations territoriales en matière d'action sociale
- de questionner des personnes aux fonctions différentes sur des sujets identiques
- de pouvoir évaluer les portes d'entrées les plus pertinentes de la question de départ.

Je décide de réaliser ces entretiens exploratoires auprès d'acteurs sociaux de deux territoires proches géographiquement, à savoir 2 Centres Communaux d'Action Sociale, 2 Maisons Des Solidarités, 2 associations caritatives, 1 élu et 1 Cybercentre (dispositif communal d'accompagnement au numérique). Je réalise ces 8 entretiens de novembre à début décembre 2018, avec une grille identique

² Observatoire du non recours aux droits et services / Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale

³ Rapports et travaux présentés en annexes, voir p 116

pour tous, en face à face, avec ordinateur et prise de notes en direct de ma part, sur une durée fixée à 1h30.

Je souhaite faire émerger des éléments relatifs aux points suivants :

- Une entrée par le « territoire » est elle pertinente pour traiter de la question des vulnérabilités ?
- Peut-on parler de « nouvelles » formes de « vulnérabilités » ?
- Les acteurs sociaux observent-ils des « positionnements individuels » différents pour faire face aux demandes de capacité et de compétences (injonctions sociétales)?
- D'après eux, être en situation d'emploi est-il une notion qui « protège » des risques de précarité ?
- Les moyens à disposition des différents services/ organismes/associations sont-ils en adéquation avec les besoins ?
- Les acteurs sociaux perçoivent-ils un « sentiment d'une perte de repères » des personnes accompagnées ?
- Enfin, pensent-ils que la pluralité des « intervenants » (potentielle, réelle dans certains accompagnements) soit une difficulté pour les personnes accompagnées ?

Pour évaluer les portes d'entrées les plus pertinentes de la question de départ, compte tenu du nombre de 8 entretiens, j'ai choisi de considérer qu'à partir de 5 réponses identiques, cette réponse pouvait être considérée comme une tendance à prendre en compte. Ci dessous, une présentation des principaux éléments recueillis, avec en gras, la question posée, en dessous la réponse la plus commune, le nombre de réponses identiques / 8 apparaissant en bout de ligne.

- **Une entrée par le « territoire » est elle pertinente pour traiter de la question des vulnérabilités ?**
La commune n'est pas un territoire reconnu par les professionnels, ni par les bénéficiaires comme appui ou rempart contre les vulnérabilités.

Le Département est un espace réel et reconnu, car les personnes ressources (Assistants (tes) de Service social) et les ressources financières sont repérées. Ce sont les Maisons Des Solidarités qui sont repérées par les personnes, car les dossiers d'aides sociales, en particulier le R.S.A⁴, sont traitées par l'échelon départemental. Les demandes de soutiens, de renseignements passent aussi pour beaucoup de personnes par les assistantes de service social des M.D.S⁵, qui orientent ensuite selon les cas sur les C.C.A.S et/ou C.I.A.S⁶.

7/8

- **Peut-on parler de « nouvelles » formes de « vulnérabilités » ?**

Oui, notamment l'isolement et le repli sur soi.

6/8

- **Les acteurs sociaux observent-ils des « positionnements individuels » différents pour faire face aux demandes de capacité et de compétences (injonctions sociétales)?**

Oui, des « positionnements individuels » assez différents pour faire face à des demandes grandissantes de capacité et de compétences.

5/8

- **D'après eux, être en situation d'emploi est-il une notion qui « protège » des risques de précarité ?**

Oui, la croyance dans la valeur travail est une réalité comme soutien et protection, quand le travail est pérenne et valorisé, mais plus vraiment maintenant avec la multiplication de petits boulots

7/8

- **Les moyens à disposition des différents services / organismes / associations sont-ils en adéquation avec les besoins ?**

Les moyens mis à disposition ne sont pas suffisants pour couvrir tous les besoins, mais « on s'adapte et on fait au mieux »

6/8

4 Revenu de Solidarité Active

5 Maisons des Solidarités

6 Centre Intercommunal d'Action Sociale

- **Les acteurs sociaux perçoivent-ils un « sentiment d'une perte de repères » des personnes accompagnées ?**

Oui, ce sentiment d'une perte de repères existe chez des personnes accompagnées (stigmatisation des personnes, compétences attendues, numérique...) 5/8

- **Pensent ils que la pluralité des « intervenants » (potentielle, réelle dans certains accompagnements) soit une difficulté pour les personnes accompagnées ?**

Cette pluralité pose des soucis pour les personnes accompagnées, mais « il faut faire avec, car il y a des compétences diverses, une coordination indispensable et un référent » 5/8

✓ L'analyse de ces entretiens :

Cette analyse des retours de ces personnes ressources me permet de réaliser la synthèse ci dessous, selon le point de vue des acteurs rencontrés :

- ✓ C'est à l'échelle départementale que les personnes en situation de précarité identifient le soutien possible ; cela n'est pas dû à une notion de territoire, mais au domaine de compétence des assistants(es) sociaux (ales) au niveau des aides sociales des M.D.S (employeur : département).
- ✓ L'isolement et le repli sur soi sont des formes de vulnérabilités rencontrées et en augmentation
- ✓ La valeur travail comme « protection » de la précarité est bien présente
- ✓ Les personnes rencontrant des difficultés en lien avec la précarité ont des positionnements individuels différents face à ces situations.

Les positionnements différents des personnes en situation de précarité sont repérés, avec des formes « nouvelles » de « vulnérabilités sociales ». Les personnes ressources pour pouvoir apporter de l'aide sont repérées sur le plan départemental, pour d'autres, associatif, pour d'autres, au niveau communal. Les aspects méthodologiques me permettant de problématiser la question de départ vont alors venir de la formation.

3/3 Les apports de la formation

Fin novembre, je poursuis ma recherche de formulation, réfléchie à partir des éléments ci dessus :

En France, qu'est ce qui permet aujourd'hui (les protections collectives du travail ou les protections individuelles ?) de protéger des travailleurs (population active ?) de la précarité (vulnérabilité ?).

Les hésitations sur la formulation de la question de départ s'amenuisent, notamment celles concernant le territoire comme prisme d'analyse, ainsi que celles sur la pertinence des protections sociales, en lien avec le travail.

Début décembre, nous abordons nos questions de départ en formation (méthodologie de recherche), un travail collectif me permet de présenter ma question, et la question devient alors :

En France, quelles formes peuvent prendre aujourd'hui les protections de la population active ?

Cette présentation me permet d'obtenir des retours des enseignants et collègues sur les points suivants :

- ✓ le sujet est a priori une question de droit, (où les protections collectives sont des droits) et qui est un sujet assez vague .
- ✓ Le terme de vulnérabilités est trop large, et le terme de population active est à définir.
- ✓ Le terme de protection n'est il pas trop théorique ?
- ✓ Ne faudrait il pas partir d'un territoire et non pas d'un pays ?
- ✓ Quelle peut être la prise en compte des vulnérabilités et des parcours de l'individu dans des politiques d'insertion professionnelle ?
- ✓ Les personnes n'apparaissent pas, « singularités et vulnérabilités » ne se voient pas dans la formulation.
- ✓ C'est une question qui a trait à l'État, très large et potentiellement orientée vers un risque de recherche d'exhaustivité.

Je réalise courant décembre une analyse de la situation, au regard des apports des lectures réalisées, des éléments de terrains recueillis (lieu de stage, entretiens exploratoires) et des avis formulés en formation ::

- ✓ Les demandes d'aides sociales sont en baisse, alors que des situations très dégradées sont vécues par des personnes qui ont parfois une attitude de repli sur soi.

- ✓ La disparité des attitudes face à la précarité ne se retrouvent pas tant sur des espaces / territoires que sur des conditions de « considération / perception » de ces situations.
- ✓ La vulnérabilité est a priori un état personnel ressenti, selon des situations et seuils divers, en tout état de cause se rapprochant plus d'une notion que d'un concept.
- ✓ La question des protections sociales et des statuts des individus sont des facteurs à prendre en compte.
- ✓ Ma question de départ doit être précise, le mémoire de recherche est un travail exercé seul, sur un temps défini et qui doit permettre une problématique réaliste en terme de mise en place des étapes suivantes.

3/4 La formulation de la question de départ.

Cette analyse me conduit vers une nouvelle orientation de mon travail. Compte tenu des éléments ci dessus, je fais le choix de mettre au centre de ma formulation une « énigme », en tous cas un fait reconnu et incontestable, celui des différences de demandes d'aides sociales dans des situations de précarité. Cette formulation me permet ainsi de préciser ce que je perçois des « formes nouvelles » de vulnérabilité en « convoquant » le regard sur l'individu par ces différences de recours, me permettant ainsi de lever ma dernière hésitation concernant « l'invisibilité relative » des individus dans ma formulation première. Le stage au C.C.A.S de la Flèche, ainsi que les prises de contacts multiples lors des entretiens exploratoires, sont autant de possibilités d'investigation au niveau local qui m'apportent certaines garanties quand à la faisabilité de ce travail dans le cadre d'une telle formulation.

La formulation de la question de départ devient alors :

Dans des situations de précarité, certaines personnes demandent des aides sociales, en s'adressant aux associations, aux Conseils Départementaux ou Centres Communaux d'Action Sociale (aides légales ou facultatives), alors que d'autres personnes ne les demandent pas, ou le font dans des temporalités diverses. La sollicitation de ce droit d'assistance est-elle une question de « choix individuel » ?

Cette formulation est issue d'une conjonction entre les différentes lectures, les entretiens avec des personnes ressources et les apports de la formation. Elle me permet d'énoncer de manière explicite le fait constaté que les personnes ne posent pas les mêmes actes vis à vis de l'aide sociale alors que leurs situations de précarité ont des points communs. A partir de cette question, je vais préciser les orientations disciplinaires et théoriques sur lesquelles je vais construire cette recherche.

4 / La problématique

Cette formulation me semble aujourd'hui, d'une part, au plus près des attendus de l'équation entre clarté, faisabilité et pertinence, conditions de choix d'une problématique à venir, tout en me permettant d'autre part de questionner la « thématique de la vulnérabilité » sous un angle où les individus sont a priori agissants, «repérables ».

4/1 Les enseignements des entretiens exploratoires :

L'analyse des entretiens exploratoires réalisés en novembre et décembre a fait ressortir, entre autres, les tendances suivantes :

- L'entrée par le « territoire communal ou intercommunal » n'est pas pertinente dans ma recherche car en plus du fait de réaliser mon stage dans un C.C.A.S et non dans un C.I.A.S, j'ai pris conscience du rôle capital des politiques sociales, donc nationales, dans l'évolution des formes de « vulnérabilités », ces données venant prendre sens grâce aux apports de la formation théorique.
- Les personnes « victimes » de ces « vulnérabilités » ne sont pas toutes directement en lien avec la problématique de l'emploi au temps T.
- Ces personnes vivent des situations très disparates, où les « positionnements individuels » varient.

D'autre part, le lieu de stage me permet de découvrir des situations individuelles et familiales diverses, d'avoir des échanges constructifs sur les problématiques rencontrées , de les partager avec des professionnels et des bénévoles , de mettre en perspective des travaux en partenariats possibles, de

bénéficier d'une logistique par la mise à disposition d'espaces / temps. C'est un terrain d'observation adéquat, d'autant que des contacts élargis s'avèrent être aussi des lieux ressources pour de potentielles enquêtes de terrain.

4/2 Le choix de la discipline

Des quatre disciplines possibles au départ, je fais le choix de la sociologie, pour sa pertinence dans l'analyse de faits sociaux, dans le cas présent une étude portant sur une diversité de comportements face à un droit d'assistance. Je pense que le choix de la géographie sociale n'était pas idoine, compte tenu des lignes ci-dessus concernant le territoire. L'histoire sociale ne me semble pas « éclairer » la recherche telle qu'elle est formulée, car cette dernière me paraît se situer dans un espace/temps contemporain sans corrélation avec l'idée d'un continuum pouvant se retrouver dans des périodes passées ; c'est un postulat à défendre, pas évident, mais je pense que l'individu aujourd'hui réagit différemment qu'il y a 30 ans. La psychologie sociale est une discipline qui me semble adaptée, dans sa capacité à traiter des rôles, fonctions et interactions, mais je doute de sa pertinence sur ce sujet précis situé entre un droit d'assistance et des positionnements qui peuvent aussi relever de domaines différents de ceux de la psychologie.

Je reviendrai sur ce choix de discipline, sur son cheminement, lors de la conclusion de ce travail.

4/3 Des lectures et recherches complémentaires

Au cours de cette phase exploratoire, les différents entretiens m'ont amené à constater que dans des situations « pécuniaires » assez semblables, les personnes avaient des modes d'actions divers, venant ainsi interroger « l'individu » dans sa dimension « agissante », face/avec/contre/à côté de la « société ». Des lectures et intérêts (Robert Castel, Danilo Martucelli, Serge Paugam, les rapports du Secours Catholique, de l' O.N.P.E.S, de l' O.D.E.N.O.RE) sont venus étayer cette interrogation.

Les études menées sur le « non recours », pour ne citer que ceux de l'O.D.E.N.O.R.E, permettent des analyses pluri factorielles des non demandes. Ces analyses aboutissent à des mises en lumière de positionnements divers des personnes enquêtées (non demandes subies / choisies , ces dernières

pouvant être « en réaction », « en désaccord », en lien avec « la visibilité sociale »...) ; ces positionnements sont autant de « perceptions plus ou moins affichées », des aboutissants vis-à-vis de la non demande.

4/4 La formulation de la problématique.

Je souhaite travailler sur les tenants de ces positionnements, non pas du côté de la résultante (demande ou non demande), mais sur ce qui serait en amont, en questionnant ces « constructions de positionnements », leurs étayages individuels.

Les sollicitations de ces aides sociales pourraient-elles avoir un lien avec l'histoire, le construit, les représentations des personnes qui peuvent être amenées à les demander ? → Seraient elles demandées dans des contextes / processus où cette demande de « soutien » viendrait se confronter à de plus larges conceptions de la « protection » ? → Ces contextes peuvent-ils être différents entre les individus ? → Ces derniers seraient-ils « portés » par des points d'appui différents entre eux dans leur existence ?

Quels pourraient être les ressorts « supports » individuels qui déterminent / orientent (le choix à?) ce recours à un droit d'assistance ?

Ces positionnements peuvent-ils être en lien avec des ressources différentes selon les individus, ressources autorisant différentes constructions sociales des individus, celles-ci exerçant une influence sur la demande d'aide sociale ?

J'émets l'hypothèse, après lectures / recherches / entretiens exploratoires / apports de formation que l'individu peut être supporté par des étayages différents, selon une notion travaillée par Robert Castel, celle des supports des individus. Cette notion propose une lecture de la construction des individus.

La formulation de la problématique est alors la suivante :

Les différents supports des individus peuvent-ils être des éléments déterminants dans le choix de recours à l'aide sociale ?

L'hypothèse ainsi formulée rend compte d'un fait social reconnu, celui du recours à l'aide sociale ; ce fait social concerne tous les individus, situant ce travail de recherche dans une dimension collective.

Étant observés de manière individuelle, les supports de ces individus peuvent prendre des formes diverses. L'angle choisi, à savoir la notion des supports de Robert Castel, représente dans ce travail le modèle d'analyse, car cette notion permet d'objectiver des étayages différents en prenant en compte l'évolution des individus au cours des deux siècles derniers. La conceptualisation qui va suivre est la mise à l'épreuve de cette hypothèse sous le prisme de cette notion présentée avec les éléments suivants.

2ème partie :

Les travaux de Robert Castel sur la notion des supports des individus

1/ Le modèle d'analyse.

Ce modèle d'analyse est un choix qui découle de la phase exploratoire, où les divers enseignements ont permis de mettre en lumière l'émergence de situations individuelles évolutives au cours des dernières décennies, situations dont l'origine collective est un manque de protections pour les individus. En premier lieu, je réalise une présentation de la notion des supports selon les travaux de Robert Castel, pour, dans un second temps, formuler une hypothèse de travail et établir la présentation du cadre d'analyse.

1/1 La notion des supports des individus

1/1/1 Une notion avec des ancrages théoriques pluriels

Cette notion, travaillée par différents sociologues, historiens et chercheurs depuis une vingtaine d'années, a fait l'objet de travaux et de réflexions publiées par divers auteurs.

En accord avec une vision des sociétés occidentales largement partagée, qui est que l'on peut dire aujourd'hui que nous vivons dans une société des individus (et notamment depuis la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, soit les débuts de cette « ère moderne »), ces auteurs démontrent que l'individu, quelles que soient les périodes, a eu besoin d'étayages pour le devenir.

Deux courants majeurs peuvent être cités pour définir les orientations et constructions théoriques de cette notion : « ...deux grands types de problématisation nous semblent rassembler les analyses sur les supports les plus aboutis. Sans hiérarchie qualitative ou chronologique de notre part, la sociologie des

supports apparaît soit issue de travaux ayant partie liée à l'analyse de la question sociale et les modes de résolution socio-historique construits. Les travaux de Robert Castel ou de Michel Chauvière peuvent être rattachés à ce premier courant. Une autre part de la sociologie des supports est produite au sein de courants de recherches ayant la volonté de comprendre le déploiement de ce qui peut être «l'individu moderne» et les formes ou effets que cette figure sociale peut contenir. Les travaux de Danilo Martuccelli ou Vincent Caradec s'inscrivent dans ce mouvement. » (Gaillard, R., 2019)

Ces deux problématisations peuvent être présentées comme deux orientations, deux programmes de recherche différents. Le premier se référant à un parti pris objectiviste (travaux de Robert Castel (précisant lui même ce parti pris dans ces ouvrages, je reviendrai plus avant sur ce point), Michel Chauvière...). Le second, me semble correspondre à un parti pris plus « subjectiviste » (Vincent Caradec, Danilo Martuccelli...). Je situe ce positionnement à partir de ma compréhension des propos suivants « (...)En ce sens précis, les supports ne sont pas plus « solides » que les identités ou les subjectivités ne sont « évanescentes ». Les uns comme les autres s'appuient sur et par des éléments communs. c'est par eux que la vie sociale se déploie, et c'est à partir des formes qu'ils prennent dans les différentes dimensions que doit s'articuler une véritable sociologie de l'individu » (Martuccelli D., p 564 / 565). La sociologie des individus, me semble dans ce programme mettre plus en lumière les dimensions qui « tiennent l'individu de l'intérieur », sans toutefois remettre en questions les aspects des « supports externes aux individus » (Gaillard, R., 2019).

Ces deux types de problématisation portent sur deux dimensions différentes de l'individu quand à ses étayages.

En effet, le parti pris objectiviste ne considère pas cette notion dans une pure « sociologie de l'individu », mais dans une démarche plus vaste où la question sociale et l'évolution des protections, dans une perspective socio historique, vient éclairer les supports externes de l'individu, ceux qui le porte, au-delà et en amont de toute analyse psychologique individuelle.

La seconde dimension est a priori, selon moi, plus interne à l'individu, les supports étant alors individualisés selon des paramètres où les aspects psychologiques de construction personnelle sont plus déterminants et multiples dans leurs appréhensions des aspects subjectifs.

1/1/2 Mon choix d'ancrage théorique

La thématique de mon mémoire de recherche est centrée sur le recours ou le non recours à l'aide sociale par des personnes vivant des situations de précarité. Les individus font ils dans ce contexte des choix qui peuvent être différents selon les étayages, les supports dont ils disposent pour faire face aux difficultés de la vie ? Ces supports sont ils déterminants dans leurs choix de demander une ou des aides sociales ?

Compte tenu du travail exploratoire, des lectures et des apports de la formation, j'ai appris que l'intrication entre des supports externes à l'individu, en lien avec l'évolution des protections dans la question sociale, et des supports internes à celui ci, en lien avec une sociologie plus subjectiviste des formes de « l'individu moderne », pouvait être une prolongation de travail de recherche concernant cette notion des supports des individus.

La question du statut des individus me paraissant prégnante dans l'analyse des compréhensions de ces différents actes posés vis à vis du recours à l'aide sociale, j'ai fait le choix d'inscrire mon ancrage théorique dans la notion des supports des individus selon le parti pris objectiviste de Robert Castel.

Cette notion nécessite dans un premier temps de préciser ce que l'auteur définit par supports des individus, en appuyant cette définition sur deux ouvrages, des fiches de lecture et un travail de synthèse.

Le premier ouvrage de Robert Castel, « La montée des incertitudes », (Essais) , et le second, sous la direction de Nicole Aubert « L'individu hypermoderne », (ERES), dans une partie rédigée par Robert Castel, « La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut ».

Les fiches de lecture sont celles concernant l'ouvrage de Robert Castel et Claudine Haroche « Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne ». (Paris, Librairie Arthème Fayard) et sur celui de Robert Castel, « L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ? » (Paris, Éditions du Seuil) ; ces fiches de lectures sont rédigées par Gérard Mauger.

Le travail de synthèse est celui de Richard Gaillard, « Tome 2 : les supports fictifs. Recherche sociologique sur l'argent social », 2019.

Les travaux qui ont inspiré ou sur lesquels Robert Castel a appuyé certaines de ses pensées sont, concernant cette thématique et en fonction des textes que j'ai lus et cités ci dessus, donc sans volonté d'exhaustivité, les suivants : Georg Simmel, Joseph Emmanuel Sieyès, Marcel Gauchet, Norbert Elias, Alexis de Tocqueville, Louis Dumont, John Locke....

1/1/3 Le parti pris objectiviste

La question sociale est traitée par Robert Castel sur un plan historique, avec une évolution des supports des individus au cours des siècles derniers. Le parti pris objectiviste correspond aux conditions nécessaires de survenue de ces étayages pour que ces individus le soient réellement : « Il s'agit d'une approche délibérément objectiviste mettant entre parenthèses, sans les invalider, toutes les dimensions de vécu, d'intériorité, d'intimité, constitutives de l'économie psychique de l'individu, et qui caractérisent tout autant le fait d'être un individu. La question posée ici est : Quelles sont les conditions objectives qui commandent à la possibilité d'être un individu ? » (Castel, R., 2009, p 403)

Ces conditions objectives ne sont donc pas de fait et d'emblée identiques pour tous les individus, dans la mesure où leur existence n'est pas implicitement liée à tout individu, mais dépendante de facteurs qui doivent être objectivement repérés. Tout en ne niant pas cette tendance individualiste, qu'il explique par ailleurs et à l'appui d'autres notions (ex : la désaffiliation), Robert Castel ne souscrit pas à une conception de la sociologie des individus où la seule « porte d'entrée » serait une étude « psychologique » des déterminants personnels de chaque individu, « c'est à dire une expérience du monde social vidée de ses déterminants objectifs, ne retenant que le point de vue, les intérêts et les aspirations des individus » (Castel, R. / Aubert, N. 2004, p 120).

Il précise à propos de cette évolution de l'individualisme «(...) en ce qui me concerne, je voudrais proposer une ligne de réflexion différente, un peu décalée par rapport à cette problématique qui pourtant m'intéresse beaucoup. Elle consiste à chercher derrière cette inflation d'individualisme, et les

problèmes qu'elle pose, certaines conditions qui la rendent possible». (Castel, R. / Aubert, N. 2004, p 121)

Cette approche des supports des individus par la question des « conditions objectives de possibilité » se situe dans une thématique que Robert Castel a plusieurs fois traité, à savoir « l'insécurité sociale ». Il montre au travers de ses travaux et notamment de cet ouvrage comment l'évolution des propriétés privées et sociales a été déterminante dans cette notion des supports des individus, où les protections ont été, et sont encore aujourd'hui, fondatrices de différences entre les individus et à l'origine de situations sociales très disparates entre eux, ce qu'il explique de la façon suivante : « D'un point de vue sociologique, il y a individus et individus parce que les individus sont différemment dotés des conditions de base nécessaires pour se comporter dans la société comme des acteurs capables d'assurer leur indépendance par leurs propres moyens ».(Castel, R., 2009, p 404)

2/ Une évolution des supports des individus

Tout d'abord, Robert Castel présente cette notion dans un contexte socio historique qui est celui de l'existence et de l'évolution des protections (en tant que supports) de l'individu au cours des siècles derniers.

Il situe « l'émergence de l'individu », en ce qui concerne la France, (tout en précisant que l'Allemagne et l'Angleterre ont connu un chemin similaire) dans un processus de transformation du pays vers l'ère de la modernité, avec ses profonds changements socio économiques et politiques, au cours des XVIIe et XVIIIe siècles.

L'avènement de l'individu se situe selon lui au moment de la Révolution française, fin XVIIIe siècle, et contemporainement à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui « donne naissance » à « l' individu-citoyen ». Cette ère de la modernité, ainsi située historiquement, permet de décliner ce en quoi l'individu a acquis « une figure », en ayant des droits propres, ainsi qu'une responsabilité nouvelle tant sur le plan civil que sur le plan pénal.

Cependant, Robert Castel précise que l'individu a été valorisé « pour lui même » bien avant cette ère moderne. En s'appuyant sur une religion monothéiste, le christianisme, il explique en quoi cette religion a constitué le premier « support de l'individu ».

Le parti pris de Robert Castel précise les « conditions objectives de possibilité des supports des individus ». Ce travail de recherche va se construire sur un modèle d'analyse qui ne s'appuiera pas sur la prise en compte de tous les supports des individus présentés ci après. En effet, ce « premier support des individus » se situe historiquement avant « l'ère moderne ». Or, c'est à partir de cette « ère moderne » que les « conditions objectives de possibilité des supports des individus » peuvent être appréhendées en tant que supports « dans le monde » et non pas « hors du monde », comme le caractérise la présentation qui suit de ce « premier support des individus ».

Je reviendrai sur ce choix à l'issue de cette présentation de ce « premier support des individus ».

2/1 «Dieu, premier « support hors du monde» de l'individu »

Robert Castel émet l'idée que le premier des supports pour l'homme fut durant plusieurs siècles avant le XVIII^e, la religion. C'est selon lui cet étayage qui se « situait hors le monde », car Dieu n'est pas un être vivant sur Terre, mais qui plaçait tous les croyants en « égaux », qui est le premier support de l'individu. Les hommes ont alors chacun, et tous les uns autant que les autres à partir du moment où leur croyance dans cette religion est une « réalité » pour eux, la conviction d'être « fils de Dieu », donc « frères et sœurs » entre eux. Dieu est alors le protecteur des âmes des individus croyants, chacun d'entre eux ayant une valeur « (...) essentielle, mais à condition d'ajouter que l'individu ainsi sanctifié est un individu hors du monde. L'homme est un individu dans sa relation à Dieu, mais le « royaume de Dieu n'est pas de ce monde (...) Dieu doit régner sur les âmes qui sont l'essence de l'individualité, mais non sur le monde qui reste livré aux rapports profanes de domination. » (Castel, R., 2009, p 406).

Chaque individu croyant (ex. de la chrétienté, mais d'autres croyances pourraient être regardées de la même manière) se conforme à un ordre divin, hors du monde, pour assurer son salut, mais dans un renoncement au monde, car aucun des actes de la vie quotidienne effectué dans le cadre religieux pour assurer ce salut ne se traduit par des conséquences concrètes qui change cette vie quotidienne.

Seuls les saints et les martyrs sont alors des individus accomplis, dans le cadre d'une vie et d'une mort exclusivement pour Dieu, mais cet accomplissement est « hors du monde ».

La vie quotidienne des individus croyants se trouve donc supportée, étayée, par une forme de « renoncement au monde », dans la mesure où leurs actes ne sont pas conséquemment sanctionnés par des retours « terrestres », mais par une espérance de salut « hors le monde », support que Robert Castel illustre par le fait que sur Terre, règnent concrètement les « rapports profanes de domination ».

Robert Castel fait allusion, dans l'ouvrage « La montée des incertitudes », au point de vue de l'anthropologue Louis Dumont, qui a notamment travaillé sur les sociétés « holistes » (Travaux sur la société en Inde) La société « holiste » se caractérisant, en étant sommaire, par la pensée qui tend à expliquer les parties à partir du tout. Dieu représenterait ce « tout », en étant supérieur aux parties, que seraient dans ce contexte les humains.

Les individus vont en effet au cours de ces XVIIe et XVIIIe siècles évoluer dans un environnement socio économique bouleversé par les découvertes scientifiques, les échanges commerciaux, les droits civils, l'émergence de nouvelles conceptions de la vie en société, des rapports entre les personnes, la révolution et ses multiples conséquences en terme de luttes au cours du XVIIIe. Ces bouleversements ont des conséquences sur cette « promotion de l'individu moderne », qui veut dorénavant maîtriser son existence « dans le monde », donc sur Terre. La « quête » du salut devient progressivement une perspective dont les actes quotidiens doivent être suivis concrètement par des conséquences sur la vie terrestre, et non plus au travers d'une potentielle transcendentalité. « Le sens de l'existence de l'individu va cesser de se jouer dans son rapport à Dieu sous le règne de la transcendance. Il va tenir à ce qu'il fait, ce qu'il construit à travers ses actes » (Castel, R., 2009, p 409).

J' ai placé mon travail dans une recherche contemporaine, sous l'angle de la modernité, voire de « l'hypermodernité ». J'ai donc choisi de travailler sur les propriétés (privées et sociales) en tant que « protections » des individus. Je n' ai donc pas retenu en ce début de travail de recherche et projection à venir du modèle d'analyse la croyance religieuse comme support des individus. Toutefois, au cours de ce travail, je me suis interrogé sur ce que m'auraient permis des recueils d'éléments concernant

l'étayage que pouvait représenter aujourd'hui la « foi », en tant que « support » des individus dans leur vie quotidienne, et donc dans leurs actes, y compris concernant le recours à l'aide sociale.

2/2 Une appropriation « dans le monde » des supports des individus

2/2/1 D'une protection transcendante vers une protection par la propriété : l'ère de la modernité

Au cours des siècles précédents le XVIII^e, la croyance religieuse et le mode de vie en société en France étaient fondés sur l'appartenance des individus à un tout, qu'il soit transcendental et/ou « communautaire », où les formes de relation étaient marquées par les dominations hiérarchiques : « Dans les sociétés « holistes », seuls peuvent être identifiés comme des individus les personnages classés au sommet de la hiérarchie sociale à travers des cérémonies et des rituels qui mettent en scène leur éminence (c'est alors la fonction qui individualise son détenteur). Les autres, encastrés dans des rapports traditionnels de dépendance, incorporent les normes collectives de leur groupe. Le socle de cet individu antérieur à l'individualisme, c'est son appartenance statutaire : sa sécurité est assurée, pour l'essentiel, sur la base de l'appartenance directe à une communauté ». (Mauger, G., fiche de lecture Castel, R., « L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ? » p. 11).

Je trouve cette analyse de Robert Castel éclairante sur cette évolution de l'individu vers la modernité. En effet, au cours de siècles d'avant la « modernité », la fonction des individus et leur place sur le plan de la hiérarchie leur conférait à des niveaux et degrés divers, un « statut d'individu protégé ou pas ».

Cette évolution va se poursuivre vers une forme de protection nouvelle, issue des transformations sociétales et internationales citées ci dessus.

A partir du XVIII^e siècle, (et jusqu'à aujourd'hui) la propriété privée est venue prendre une place de support pour les individus dans une société en pleine mutation, dans un contexte politique, courant XIX^e, de révolution citoyenne (en demande de droits) et de forte industrialisation. Être propriétaire de biens, d'immobilier, d'une échoppe, permet à bien des individus de pouvoir faire face aux situations difficiles de la vie quotidienne.

La question de la définition de ce qui peut faire support se pose alors aussi pour ce qui concerne cette propriété privée, à savoir que tous les individus ne sont pas propriétaires de leur domicile ou d'autres biens, et que cette réalité peut avoir pour conséquence de servir de support pour certains et pas pour d'autres. Dans ces conditions, la propriété devient le modèle que tout un chacun doit viser pour, à la fois, pouvoir subvenir à ses besoins, mais aussi pour s'assurer d'une certaine considération, voire une considération certaine, de la part des autres citoyens. L'évolution de ce « statut », jusqu'alors dû à un certain positionnement hiérarchique et /ou religieux, mène l'individu vers la propriété. Politiquement prônée pour que les citoyens puissent, au-delà de leur nécessaire capacité à être plus « autonomes », représenter une respectabilité et une forme de réussite, cette volonté sociétale de voir les individus se responsabiliser par la propriété est aussi un moyen de se prémunir contre un danger qui est celui représenté par les nombreux individus non propriétaires potentiellement subversifs et « agitateurs » de désordre.

La propriété privée permet donc de se prémunir contre les vicissitudes de la vie, et donne un statut particulier de respectabilité. « D'abord, la propriété privée a constitué – et peut constituer encore – une base nécessaire de ressources à partir desquelles l'individu peut échapper à la dépendance et assurer sa sécurité. La propriété assure. Elle procure les ressources nécessaires pour faire face à la maladie, à l'accident, à la vieillesse impécunieuse, à la déchéance sociale. Sur cette base, l'individu peut construire une certaine indépendance et jouir d'un minimum de considération. Ce qui pose immédiatement la question énorme du statut, ou plutôt de l'absence de statut, de l'individu non propriétaire qui, n'ayant rien, n'est rien socialement parlant » (Castel, R./ Aubert, N., 2006, p 123).

La propriété « assure ». Cette expression me semble très importante dans la notion des supports de Robert Castel. C'est pourquoi je m'y arrête pour faire un focus à la fois synthétique et introductif à la partie suivante.

La notion des supports des individus, dont l'analyse chronologique d'apparition situe la croyance en Dieu comme « préhistoire de ces supports », met en lumière les termes suivants : support / fonction / statut / conditions objectives de possibilité. Ces termes, dont la liste est volontairement réduite pour mon propos, me semblent illustrer par leur chronologie la réalité concrète de ce qui fait étayage dans la vie quotidienne, de ce qui protège « réellement », dans une progressive volonté des individus de

« maîtriser le monde ». La parti pris objectiviste de la notion des supports prend alors tout son sens dans l’appréhension de la question sociale : « (...) pour être positivement un individu» nous dit Robert Castel, «il fallait disposer d’un certain nombre de biens matériels pour ne pas se retrouver démunis lorsqu’on ne pouvait plus travailler». En l’absence de bien(s) de ce type, seule restait une solidarité familiale par les enfants ou la fratrie, donc une dépendance à leur égard ou pire, une dépendance de l’assistance à l’hospice ou à l’asile. Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, «la possession de patrimoine, en l’occurrence la propriété privée, était bien alors le support de la capacité leur permettant d’exister pour eux mêmes et non comme des dépendants». Ces éléments sont des approximations à poursuivre, selon l’auteur, mais pour avancer néanmoins, Robert Castel fait référence, dans une pré-histoire des idées rattachées à cette notion aux travaux de John Locke, faisant un lien direct entre «république et propriété» où la première permet la préservation de la seconde. Il est question de devoir être «propriétaire de biens» pour pouvoir être «propriétaire de sa personne». » (Gaillard, R., 2019).

Les évolutions politiques économiques et sociales au cours des XVIII^e et XIX^e siècle sont à prendre en compte de façon capitale concernant la question des supports des individus. Pouvoir exister pour soi, et non plus au travers d’un potentiel salut « hors du monde » ou en dépendant d’un ordre hiérarchique issu de la fonction que sa position permet, c’est pouvoir compter objectivement sur la propriété. La reconnaissance sociale qu’elle permet accorde un statut, pour le propriétaire, qui lui confère la possibilité d’être reconnu comme individu respectable et intégré dans la société républicaine de l’époque. Les travaux de John Locke rappellent en effet que le droit de vote fut durant une période accordé uniquement aux individus propriétaires. Dans ce contexte, et au-delà des droits précités, il est crucial de comprendre et d’appréhender cette évolution des supports dans une perspective politique, car si c’est la république qui assoit la propriété comme premier devoir pour être réellement un individu, ce critère prend alors toute sa portée de compréhension dans une « dimension externe à l’individu », dans sa reconnaissance en tant que personne pleine et entière. Ainsi, assurer son autosuffisance, et être un individu reconnu est un chemin qui passe par cette condition objective de possibilité, pour être supporté, à savoir cette question de la propriété.

Lors, la propriété assure en permettant aux individus détenteurs de biens de subvenir à leurs besoins, et à faire face aux imprévus. Ce support, en tant que ressource objectivement identifiée, permet d’être un individu pour soi même et reconnu comme tel par les autres individus, et par la république, induisant en

plus de ces étayages concrets, un statut concret de « propriétaire de sa personne », comme l'explique l'illustration suivante : « (...), être propriétaire, ce n'est pas seulement posséder des biens. C'est avoir un statut. La propriété protège et dignifie au sens fort du mot. Elle donne des droits et de la considération. Il n'est que de lire par exemple Adolphe Thiers, le grand défenseur de l'ordre propriétaire au XIXe siècle. Il écrit un livre pour démontrer (alors que les connaissances ethnologiques de l'époque rendent la thèse plus que contestable) que la propriété privée est le seul fondement possible de tout ordre social. Il combat avec acharnement toute intervention de l'état pour promouvoir des secours publics. Il n'hésitera pas à faire écraser la Commune de Paris qui à ses yeux incarne la populace. Cependant il se fait l'apôtre de l'épargne populaire, de l'accès à la propriété pour le petit peuple, du passage du salariat à l'artisanat indépendant. Même un minuscule propriétaire mérite respect et considération. Il ne fait plus partie de la canaille populaire et rejoint le camp des « gens de bien ». Riche ambiguïté de cette expression : « les gens de bien » sont bien parce qu'ils ont des biens- et réciproquement, s'ils sont bien, ils ont des biens ». (Castel, R., 2009, p 414).

La propriété donne des droits et de la considération et selon Adolphe Thiers, être propriétaire constitue le seul fondement possible de tout ordre social. Être supporté par la propriété est donc non seulement le moyen d'être reconnu pour soi même, au-delà de la personne elle même et ce qu'elle est, mais il est alors le seul « moyen » d'être reconnu comme « quelqu'un de bien ».

Ce focus sur l'articulation des termes support / fonction / statut / conditions objectives de possibilité permet de repérer que l'individu est effectivement entré dans une ère différente, à partir du XVIIIe siècle, en étant potentiellement reconnu pour lui même d'abord en se sortant d'un unique étayage transcendental, puis en accédant à la propriété, sous des formes différentes, par l'octroi d'un statut lui assurant la considération et la dignité, en plus des droits et de l'autosuffisance engendrée par cette protection de biens. A défaut, en dehors de toute protection par la propriété, les individus étaient alors potentiellement en difficultés devant les aléas de la vie, non reconnus par la République comme « citoyens responsables », et enfin exposés à dépendre de solidarités familiales hypothétiques. Ces solidarités sont importantes dans la notion des supports de Robert Castel, j'y reviendrai plus avant.

2/2/1 Les limites des supports de la propriété privée

Depuis le XVIII^e siècle, l'auteur considère que cette ère de la modernité a permis aux individus de se « construire » selon des positions différentes, en fonction de leurs protections, la propriété privée n'étant pas accessible à tous. Les inégalités entre les individus se creusent et cette question sociale sur le plan politique, en cette seconde partie du XIX^e siècle, devient prégnante, car l'insécurité sociale permanente affecte la plupart des catégories populaires : « Le travailleur en tant qu'individu livré à lui-même ne “possède” à peu près rien, il a surtout le besoin vital de vendre sa force de travail . Comment vont survivre ceux, de plus en plus nombreux avec les progrès de l'industrialisation et de l'urbanisation, qui ne sont pas propriétaires et n'ont que leur travail pour vivre et qui paraissent condamnés à la misère et à la déchéance sociale dès lors qu'ils ne sont plus en mesure de travailler ? Inspirés par l'idéal d'une République de petits propriétaires (celui de Saint-Just et de l'aile radicale de la Révolution inspirée par Rousseau), les révolutionnaires ont pensé à élargir l'accès à la propriété privée en vendant des biens nationaux et en partageant des biens communaux : mais ce sont en général ceux qui étaient déjà propriétaires qui ont pu les acheter. Les différentes options du socialisme révolutionnaire qui prônent l'abolition de la propriété privée et l'égalité absolue des conditions ont alors pu apparaître comme la seule alternative à l'hégémonie de la propriété privée. Mais l'échec de la Conspiration des Égaux semblait indiquer que le communisme (inspiré de Gracchus Babeuf) ne pouvait que conduire à une impasse. En fait, les libéraux qui prônent le laisser-faire ne se préoccupent guère de la question ouvrière (ils s'en accommodent tant qu'elle ne les menace pas directement) : « Tout s'est passé comme si ce problème avait été éludé le plus longtemps possible », écrit Robert Castel (I, p. 28). Les principes libéraux s'accordent avec les positions traditionnelles de l'Église catholique, selon lesquelles les redistributions en cas de malheur ou de misère extrême doivent demeurer de l'ordre du privé, c'est-à-dire de la charité ou de la bienfaisance volontaire, de la philanthropie. » (Mauger, G., 2008, p 99 / 118).

Cette citation contient plusieurs données politiques qui mettent en perspective les interrogations concernant la question sociale lors du XIX^e siècle, notamment dans sa seconde partie. Le développement de l'industrialisation et de l'urbanisation non seulement ne permettent pas de garantir à chaque citoyen une équité en matière de reconnaissance d'être un individu disposant de ressources suffisantes pour assurer sa survie, mais ces deux phénomènes laissent de plus en plus de travailleurs dans des conditions très difficiles, sur des décennies où l'instabilité politique conduit à des situations de précarités croissantes. Comme le dit Robert Castel, « Tout s'est passé comme si ce problème avait été

éludé le plus longtemps possible », laissant le soin au « secteur caritatif privé » de pallier aux situations les plus dégradées, dans une démarche non pas de justice sociale, mais de philanthropie. La propriété reste le seul support reconnu dans la « sphère politique », si ce terme est possible, compte tenu des nombreux conflits entre les radicaux, les révolutionnaires et les libéraux, et aussi les courants internes à ces « classifications ».

En d'autres termes, le support de la propriété pour les individus ne parvient pas à s'imposer comme support pour le plus grand nombre. Ce modèle, prôné par le système politique aussi pour que les travailleurs, par l'épargne, puissent un jour accéder à la propriété de leur outil de travail, ne fonctionne pas non plus. L'équilibre sociétal, dans le sens du « climat social » peut alors être mis en « danger » : « Dépassant de loin la propriété au sens bourgeois du terme, mais référée à une vision libérale de l'individu moderne, c'est d'ailleurs à cet endroit que se trouve le clivage historique entre propriétaires et travailleurs salariés selon Robert Castel : C'est la question de la séparation de la propriété et du travail qui constitue le cœur de la question sociale moderne et qui implique que le salarié, de ce premier point de vue n'est pas positivement, ou pleinement un individu. Considérant que les travailleurs n'ont que leur force de travail, deux niveaux d'analyses s'imposent : « la question qu'ils posent est (tout d'abord) politique, car ils risquent de détruire les bases de l'ordre social par la subversion révolutionnaire », « elle est aussi anthropologique: la société moderne est –elle condamnée à laisser proliférer en son sein des foules de quasi «instruments bipèdes» en état d'instabilité permanente et menacés de déchéances par ce qu'ils manquent de ressources minimales pour accéder à l'indépendance? ». (Gaillard, R., 2019)

2/2/2 Du solidarisme à la naissance du statut social, premiers jalons de la « propriété sociale »...

Cette instabilité sociale, tant redoutée par les acteurs politiques de cette fin du XIXe siècle, va déboucher sur l'arrivée au pouvoir des républicains. C'est avec eux et Léon Bourgeois, avec comme conception nouvelle de l'ordre social le solidarisme, que prend naissance une forme nouvelle de la question sociale, en mettant en avant la notion de citoyenneté sociale. C'est le passage du support de la propriété privée à celle de la propriété de droits. L'une ne remplace pas l'autre, mais la seconde prend en compte l'individu dans un ordre social très différent de celui présenté plus haut dans les positionnements d'Adolphe Thiers.

Cette notion de citoyenneté sociale signifie que les individus, à partir de cette fin du XIXe siècle, vont pouvoir obtenir des droits et des protections en dehors du support de la propriété privée, droits et protections leur permettant de pouvoir subvenir à leurs besoins et d'être reconnus comme des individus membres de la nation.

Ce seront les lois de la république qui seront les garantes de ces droits et protections. Robert Castel définit la citoyenneté sociale par le fait que : « (...) l'identité d'un individu repose ainsi sur deux piliers. La citoyenneté politique doit assurer l'égalité des citoyens devant la loi et la participation de tous aux règles de gouvernementalité d'un régime démocratique. La citoyenneté sociale est la base d'un régime social dans lequel chacun est assuré de disposer de droits sociaux qui le protègent contre les principaux aléas de l'existence (de jouir d'une sécurité sociale au sens fort du mot). » (Castel, R., 2009, p 388).

La citoyenneté sociale, dans une volonté politique de mettre en place, autant que faire se peut, une « société de semblables », selon l'expression de Léon Bourgeois, fait évoluer ce qui va faire support pour les individus. En effet, ces droits et protections vont progressivement permettre au cours des décennies suivantes, de créer les assurances sociales, dans une logique de solidarité « organique », selon le terme d' Émile Durkheim, où chacun devient dépendant des autres dans le cadre d'une redistribution des prestations issues des contributions de chacun des membres de la nation. L'identité sociale passe par l'identité nationale. Cette citoyenneté sociale apporte ainsi un support nouveau pour les individus, celui de la propriété sociale.

Cette évolution a résitué dans la sphère privée des repères existant auparavant comme des repères collectifs, par exemple la religion, ce que Robert Castel évoque en expliquant : « (...) que l'identité sociale peut être très forte et très restrictive. Au moment de son apogée, (elle s'est imposée surtout après la seconde guerre mondiale et jusqu'au début des années 1970) elle a pu paraître quasi hégémonique au point de recouvrir d'autres référents identitaires comme l'ancrage territorial, l'appartenance religieuse, l'inscription dans divers groupes sociaux, les différences de sexe et de classes, etc.., qui sont aussi des supports collectifs de la personnalité et dans lesquels l'individu

s’investit dans sa vie concrète. Ces référents identitaires n’avaient certes pas disparu, mais ils étaient marginalisés et assignés à la sphère privée. » (Castel, R. , 2009, p 388).

J’ai précisé plus haut que Robert Castel a aussi abordé une autre forme de support des individus, à savoir les protections rapprochées. Il y aborde ainsi le fait que les individus non propriétaires devaient parfois se résoudre à faire appel aux solidarités familiales pour faire face aux difficultés de la vie. Il aborde aussi cette question d’une transformation des comportements de certains individus avec cette intervention de l’état dans un rôle de protection : « Cette présence incorporée de l’état social modifie profondément son comportement concret , y compris sur un mode quasi inconscient. Pour reprendre un exemple de Marcel Gauchet, si je suis malade et affilié à la sécurité sociale, je n’ai pas besoin de l’aide de mon voisin , et je ne penserai sans doute même pas à le solliciter. Si on prend au sérieux cette situation apparemment triviale, elle signifie qu’ont été rapatriées sur l’état l’essentiel de ces protections rapprochées qui, à travers les rapports de voisinage et les réseaux d’interdépendance locaux, avaient eu un rôle primordial pour garantir l’intégrité de l’individu. (...) Quelque soit le jugement que l’on émet (sur cette évolution) c’est un fait aujourd’hui que l’état social est porteur des principales protections qui donnent à l’individu sa marge d’autonomie en l’assurant contre les principaux aléas de l’existence sociale, la maladie, l’accident, la vieillesse impécunieuse. » (Castel, R., 2009, p 446 / 447) .

Ces protections se sont délitées, rendues « obsolètes » par la mise en place de l’état social, par l’installation du droit social à chacun et des possibilités de faire appel à ces droits en cas de besoin. Dans la note de bas de page de ce passage sur ces protections, Robert Castel explique que c’est l’obtention systématique assurant ainsi la garantie par le droit du versement de ces prestations / protections, versus un hypothétique accord d’aide par les voisins, amis (...) qui octroie à cette évolution toute sa valeur et « légitimité ». ⁷

Cette évolution des supports des individus, de la propriété privée vers une protection sociale, synonyme de propriété de droits, s’est progressivement construite à partir de la fin du XIXe et surtout au cours de la première moitié du XXe siècle. Ces droits, principalement issus de la création de l’assurance et de la

⁷ Commentaire personnel: au cours de mon stage au C.C.A.S, j’ai rencontré des personnes , vivant surtout en milieu rural, qui , lors d’échanges concernant leur venue au C.C.A.S pour une demande d’aide sociale (pour la plupart relevant des aides facultatives) m’ont expliqué avoir en premier recours fait des demandes de soutien à des “personnes proches”, de confiance, pour faire face aux difficultés. Cette forme de protection, serait donc potentiellement en lien avec le mode de vie des personnes. Elles fait référence à ces cercles que chaque individu peut avoir, ou pas, autour de lui, famille ou amis, et qui peuvent aussi faire support dans la vie en société pour les individus.

mise en place de la sécurité sociale au sortir de la seconde guerre mondiale, se situent dans une période de quasi plein emploi et sont donc basés sur un principe de redistribution des richesses nationales, en grande partie liées au travail de tout un chacun. Le dessein premier est de permettre à tous, et non plus seulement aux propriétaires de biens, de pouvoir être inscrits de fait dans une société de droits et de devoirs, dans une volonté de justice sociale garantissant l'accès à la citoyenneté pleine et entière à un « maximum » d'individus.

Ces protections se sont construites par des luttes des individus pour mettre en place globalement des protections collectives issues des droits du travail, droits construits tout au long du XXe siècle. L'assurance maladie, les allocations familiales (avec des allers / retours dans une protection plus assistancielle), le droit à être indemnisé dans les périodes de chômage, les droits à la retraite font partie de ces protections issues du travail. Ces protections ne permettent pas seulement de bénéficier de ressources financières, elles donnent un statut, élément très important dans l'appréhension de la notion des supports pour Robert Castel : « Il faut à nouveau s'arrêter sur cet enjeu puissant de la propriété, non à la façon des juristes ou des économistes qui peuvent y voir seulement des enjeux matériels ou d'investissement, mais d'un point de vue sociologique pour repérer combien, qu'elle soit privée ou sociale, elle est consubstantielle de l'existence sociale de l'individu moderne. Les précisions de Robert Castel sont importantes à ce sujet. « La propriété, dans cette perspective, n'est pas seulement « la propriété bourgeoise », selon une conception un peu simplifiée du marxisme(...). La propriété donne un statut, c'est-à-dire aussi des droits et de la considération». L'important ici n'est pas la quantité ou la grande valeur de la propriété, mais le fait qu'elle existe à minima comme attestant d'un mérite social. (...). Le processus est le même pour la propriété sociale, souligne Robert Castel(...). Prenant l'exemple de la retraite, il invite à voir au-delà de la pension de retraite et de la somme qu'elle représente, «le droit à la retraite garanti par la loi, c'est-à-dire l'assurance que le vieux travailleur qui ne peut plus travailler, jouisse des conditions minimales de son indépendance» (Castel, 2006, p 124). La somme est ici relative car même si les retraites sont faibles, elles permettent de continuer modestement à participer aux échanges sociaux. Par là, l'individu même retraité et hors travail, peut continuer à «faire société» avec ses «semblables» (Castel, 2006, p 124). L'enjeu de la propriété particulière qu'est la propriété sociale, c'est d'être «l'élément de base constitutif de la citoyenneté sociale, c'est-à-dire de l'appartenance des individus aux prérogatives de membre à part entière de la

société», même si la propriété privée n'a pas évidemment disparue comme support ». (Gaillard, R., 2019)

2/2/3 Les droits collectifs issus de la « propriété sociale » : vers une reconnaissance des individus

La citoyenneté sociale, comme la propriété privée, donne un statut qui a une donc une portée plus importante que la simple (mais néanmoins nécessaire) capacité à l'autosuffisance. C'est ce statut qui peut alors être considéré comme le support des individus qui en bénéficient. Ce support permet d'être reconnu comme « membre de la société », reconnaissance qui est pour la première fois de l'histoire, reliée directement à une solidarité « organique » entre les membres d'une même société, où c'est le droit de participation active de tous qui la permet, hors transcendentalité et/ou esprit de place hiérarchique selon un ordre de « castes ». L'individu moderne devient, par la volonté sociétale de poursuivre un idéal de « société de semblables », protégé par sa légitimité à avoir des droits, alors qu'auparavant, il était protégé par sa capacité à se sortir des vicissitudes de la vie quotidienne. L'exemple des conventions collectives qui ont permis à de nombreux travailleurs d'être protégés et de pouvoir s'engager sur des bases solides de projections dans l'avenir, grâce aux garanties que ces droits lui conféraient ont permis à des millions de familles de ne pas « dépendre du besoin », mais de vivre plus sereinement dans une dignité reconnue.

La période où ces protections sociales ont pleinement « joué » le rôle de supports pour les individus se situe entre la seconde guerre mondiale et les années 1970, soit sur une trentaine d'années. Cette période, parfois nommée « les trente glorieuses », correspond à la création et développement de la sécurité sociale, à la reconstruction du pays, à une période de quasi plein emploi, aux fortes mobilisations des corps intermédiaires et notamment les syndicats pour peser sur la mise en place de lois visant à protéger les travailleurs et en grande partie d'entre eux, ceux faisant partie de la majorité, la « société salariale ». Il existe bien entendu des franges de la société qui ne sont pas couvertes par ces droits, ces personnes étant alors qualifiées comme appartenant au « quart monde », mais globalement, une forte proportion de la population est couverte par cette protection sociale, dans une poursuite d'une quête de justice sociale.

Mais Robert Castel souligne un point très important dans cette évolution, comme en témoignent les propos suivants : « La mise en place d'une « société de semblables » est au principe de la problématique de la responsabilité de l'individu moderne. Antérieurement, les inégalités, justifiées par le plan divin de

la création, la nature ou la tradition, ne pouvaient pas être imputées à l'individu dont la place dépendait de hiérarchies sociales immuables. « En posant le principe de l'égalité entre les individus, en particulier sous la forme de l'égalité des chances, les sociétés démocratiques individualisent l'inégalité : si le jeu est ouvert et que tout le monde peut concourir et être classé selon son mérite, l'échec est imputable à l'individu lui-même ». (Mauger, G., 2008, p 99 / 118)

Cette formulation concernant l'« égalité des chances et le fait que les individus peuvent être « classés selon leur (s) mérite (s) », ouvre sur cette potentielle « ouverture d'un jeu », où chacun doit concourir pour avoir la « meilleure place ». C'est une vision où l'individu qui ne réussit pas est alors considéré comme incapable de se montrer supérieur à son « concurrent », et donc potentiellement moins méritant que celui-ci. C'est cette perspective que Robert Castel décrit en abordant l'évolution de la société salariale, où les catégories viennent « faire réapparaître » une certaine forme de « classes », dans la mesure où chacun, dans cette société salariale, essaie de se situer sur une « échelle entre ceux qui sont en dessous et ceux qui sont au dessus » : « Pour qu'il y ait conscience des inégalités, il faut qu'il y ait comparabilité des situations ». Alors que dans la société d'Ancien Régime (mais aussi dans la société capitaliste antérieure à l'État social), la différence des conditions est moins perçue comme inégale que définitivement incommensurable, la société salariale est un continuum différencié de positions (à l'exception du « quart monde » qui échappe par le bas et des catégories hors du commun), une « société de semblables » (Léon Bourgeois) dans laquelle les inégalités ne rompent pas la commune appartenance à l'ensemble social. « C'est dans la société salariale qui permet une sorte de comparatisme généralisé des positions sociales, que la question des inégalités se pose d'une manière particulièrement aiguë » : « Celui qui appartient à une catégorie salariale se pense à la fois par rapport à celle qui est au-dessous de lui, pour s'en distancier, et par rapport à celle qui est au-dessus, en aspirant à s'en approcher, à s'identifier à elle », d'où les luttes pour « le partage des bénéfices ». Alors que l'individu se voit imputer la responsabilité de son destin, « les déterminations objectives, l'argent, la naissance, les différentes sortes de "capitaux" au sens de Bourdieu, [...] continuent à peser sur ce destin » (p. 94). Paradoxalement, le fait d'être tenus pour égaux creuse la différence entre ceux qui réussissent et ceux qui échouent, « l'exigence d'être responsable fragilise certaines catégories d'individus en leur faisant porter la faute de ce qu'ils subissent et qui pourtant échappe à leur emprise ». » (Mauger, G., 2008, p 99 / 118)

Cette période des « trente glorieuses » est considérée comme « l’apogée de l’état social, état providence » alors en capacité de prendre les mesures pour assurer à la « société salariale », les « conditions objectives de possibilité » d’être supporté par des étayages de droits collectifs, qui assurent au quotidien un rôle de protection contre les aléas de la vie pour une forte majorité de la population française.

Les supports des individus, après leur « préhistoire », où croyance transcendante et ordres hiérarchiques venaient les « déterminer », ont été en premier lieu la propriété privée, durant les premières décennies de ce que Robert Castel nomme « l’ère moderne des individus ». Puis la propriété sociale est venue prendre cette place de support en donnant des droits, notamment à partir des droits du travail.

Robert Castel a décrit l’évolution des individus dans l’ère de la modernité. Il décrit cette poursuite de l’histoire des individus vers l’ère « hyper moderne ».

2/3 L’ère de « l’hyper modernité » : vers des supports différents selon les individus?

2/3/1 L’ère « hyper moderne »

Cette ère « hyper moderne », que Robert Castel situe donc à partir des années 1970, est celle où se modifient en profondeur les « conditions objectives de possibilité » d’être un individu dans cette modernité. Il l’explique en faisant les constats des évolutions, à la fois de la protection sociale qui ne permet plus tout à fait d’assurer cette citoyenneté sociale, et aussi celui que : « (...), dans la société contemporaine, ce profil d’individu moderne n’est plus hégémonique, si tant est qu’il l’ait jamais été. Je fais l’hypothèse complémentaire de l’émergence et du développement de deux autres profils d’individus modernes, ou hypermodernes, que l’on peut qualifier « d’individus par excès » et « d’individus par défaut » (Castel, R, 2009, p 425).

Afin de comprendre ce que ces évolutions entraînent dans les supports des individus, je précise que Robert Castel ne « limite » pas ces changements sociaux aux « uniques » conséquences de la « crise » économique qui se dessine alors, mais à une évolution plus profonde de la société, comme l’illustrent les propos suivants : « (...) les années 1970 vont donc voir naître une transformation destructrice des supports, où « pour beaucoup d’individus, parmi ceux pour lesquels le support principal relevait de (...) la propriété sociale, ces ressources se sont effritées, et parfois même ont disparu » (Castel, 2006, p 127).

Robert Castel prévient cependant à ne pas minimiser la crise en ne considérant que le chômage massif et la fragilisation des relations de travail. Le processus de transformation sociale est plus large, «une bifurcation dans la trajectoire de l'individu hypermoderne» opère, elle touche «l'étayage sur lequel ces individus construisaient leur indépendance» (Castel R., 2006, p 127) et «la dynamique qui produit l'hyper -individualisme se prolonge, et c'est tout un programme de l'analyser et d'en dégager les figures nouvelles» (Castel R., 2006 p 127).». (Gaillard, R., 2019)

Robert Castel aborde cette question et notion de « L'individu hyper moderne » avec des termes que sont les concepts qu'il décrit dans d'autres ouvrages, comme « dé-liaison, désaffiliation du collectif ». Cette montée de « l'individualisme », Pierre Rosanvallon l'illustre par un autre biais intéressant à regarder. Il illustre l'évolution du capitalisme d'organisation « durant les trente glorieuses », où tout un chacun pouvait trouver une place, qui devient à partir des années 1970 / 1980 un « capitalisme d'innovation⁸ », où les places sont en lien avec les « aptitudes » de chacun, dans un esprit plus individualiste que collectiviste et fortement vecteur de concurrences entre les travailleurs au vu des mutations alors en cours.

2/3/2 Un éclatement socio-économique des protections

Ces mutations ont des origines multiples que ce travail n'a pas vocation à détailler en profondeur. Néanmoins, il est indispensable de préciser que dans un contexte de mondialisation accrue des échanges, et donc de la mise en concurrence des pays et des travailleurs entre eux, les préoccupations existantes en France, comme dans de nombreux pays, ne font que prendre de l'ampleur. Ces préoccupations, en lien avec un climat social où les revendications vont crescendo, le vieillissement de la population et ses coûts financiers en hausse, pour ne citer que celles ci, sont en lien avec des mutations socio-économiques internes fortes : « Dans un contexte de concurrence exacerbée et sous la menace permanente du chômage, cet « aggiornamento individualiste », cette exigence généralisée d'individualisation des tâches, des performances, des carrières séparent gagnants et perdants. Les oppositions canoniques du discours entrepreneurial entre innovation et routine, goût du risque et repli frileux sur les protections, esprit d'initiative et obsession de la sécurité, ne renvoient évidemment pas

⁸ Pierre Rosanvallon, "Notre histoire intellectuelle et politique", éditions. Du Seuil, 2018, p 389 / 390

tant à des différences de nature qu'à des différences de ressources qui permettent de jouer le jeu ou qui condamnent à en être le jouet » (Mauger, G., 2008, p 99 / 118).

Cette profonde évolution qui se dessine à partir des années 1970 est en grande partie due à la mondialisation des échanges, aux exigences croissantes de la construction européenne, « l'état nation s'avère de moins en moins capable de jouer ce rôle de pilotage de l'économie au service du maintien de l'équilibre social ». La priorité est alors donnée à l'entreprise pour être « la solution ». Mais cela a entraîné des surcoûts pour le financement des charges sociales et une compétitivité des entreprises, à n'importe quel coût social. La dynamique des relations professionnelles est, dans ce contexte de reconstruction du monde du travail depuis les années 70, une mise en mobilité généralisée. des emplois, des travailleurs, et pas que salariés ; l'organisation du travail devient alors une individualisation des tâches, où les collectifs de travail disparaissent. Les trajectoires professionnelles deviennent plus mobiles, coupées, soumises à des reconversions, responsabilisations des agents, soumis à la performance. Les travailleurs deviennent des « opérateurs » qui doivent faire preuve de leurs « capacités », en termes d'adaptation, de prises de responsabilités et d'initiatives.

Mais tous ne peuvent pas faire face à ces enjeux nouveaux, c'est le collectif qui « venait « étayer » ces difficultés individuelles et cette perte du collectif fait naître / revenir l'insécurité sociale (conventions collectives qui sont remises en question, droits sociaux qui « s'effritent » avec les disparitions à la fois des emplois du secteur secondaire et des conventions collectives, les solidarités dans les entreprises se font moins solides dans cette évolution...).

Au-delà des « exclus », tous des individus, il y a des « groupes en situation de mobilité sociale descendante dont la commune condition se dégrade (...), la promotion de groupes dominants se fait au détriment d'autres groupes dont elle entraîne le déclin » (Castel, R., 2003, p 48 / 49). La modernisation économique a entraîné une déqualification de masse, en plus du chômage, par les notions de mobilité, adaptabilité...

2/3/3 L'évolution de la cellule familiale

La désinstitutionnalisation de l'espace familial, en cours depuis les années 60, se traduit par une lente mais régulière diminution de la dimension patriarcale du mariage.

Deux éléments illustrent cette évolution :

- le rapport « d'autorité patriarcale », modèle séculairement installé, se mue vers une responsabilité mutuelle des contractants au mariage, où les évolutions de la famille traditionnelle la mènent vers une reconnaissance progressive des individualités dans le couple. Robert Castel décrit cette évolution de la famille comme « devenue une structure relationnelle largement privatisée qui est censée fonctionner au « consentement mutuel » et au sein de laquelle chacun des membres est reconnu dans son individualité » (Castel, R., 2009, p 435).
- les situations de divorce, qui augmentent à mesure des facilités juridiques qui progressivement les facilitent, peuvent être alors préjudiciables à des personnes dont les revenus ne permettent pas d'assurer seul (e) les besoins d'une famille monoparentale.⁹

Compte tenu de l'évolution du monde du travail , qui par une précarisation croissante due au chômage de masse, aux évolutions des contrats de travail et des conventions collectives (salariat en baisse, nouvelles formes de travail avec auto entrepreneuriat) , les individus ne sont pas tous aujourd'hui « égaux », selon leurs situations et leurs emplois. D'autre part, cette évolution de la cellule familiale (et c'est toujours le cas aujourd'hui) a eu des effets sur la paupérisation croissante de nombreux foyers. L'auteur analyse donc deux possibilités d'être aujourd'hui un individu compte tenu de ces évolutions, avec deux manières d'être étayés, supportés.

Robert Castel convient que ces deux évolutions ne permettent pas à elles seules de définir de manière exhaustive l'évolution des «supports» des individus. D'autres disciplines et paradigmes peuvent être convoqués pour problématiser la question des conditions objectives « d'être un individu », par exemple la psychosociologie, ou les travaux de Danilo Martuccelli.

⁹ Commentator personnel: J'ai pu en effet constater lors des entretiens exploratoires (et sur des territoires différents), ainsi que dans les analyses sur le lieu de stage, que l'augmentation des situations de personnes seules avec enfants ne pouvant subvenir à leurs besoins et dépenses était un phénomène en régulière augmentation. Cette dernière se retrouve dans l'enquête 2018 du secours catholique . Cette évolution n'est pas analysée et conceptualisée dans les ouvrages de référence pour ce travail sur la notion des supports, mais est citée comme élément très important à prendre en compte.

L'auteur s'interroge sur la question de : « ce que sont les conditions objectives qui commandent à la possibilité même d'être un individu» (Castel, R., 2009, p 403) dans le contexte de cette ère « hyper moderne ». Il distingue deux « profils » d'individus, qui, sur la base de supports différents, peuvent avoir des positionnements, des attitudes et « façons d'être face au monde » assez dissemblables.

Sa proposition de l'évolution de cette notion des supports des individus porte sur : « (...) la réponse sociologique que l'on peut donner au constat qu' « il y a individus et individus ». Parce qu'un individu n'existe pas en soi comme une substance(...) , il faut être supporté , doté de ressources objectives pour être positivement un individu. Ce qui, à la limite du point de vue sociologique, clive des profils opposés d'individus » (Castel,R., / Aubert, N., 2006 ,p. 122).

2/3/4 Les « individus par excès »

Les individus qui bénéficient de ressources suffisantes (de supports objectivement fiables) pour assurer leur indépendance, leur sécurité, mais aussi leur autosuffisance peuvent devenir des : « individus qui seraient dans une sorte de vide social, parce qu' ils ne seraient pas ou peu cadrés par des régulations , et ne sont pas conduits par des aspirations collectives ». (Castel, R., 2009, p 429). Ces « individus , selon l'auteur, ont des certitudes concernant leurs supports et protections collectives. Ils peuvent s'en affranchir dans leur mode d'être. Les individus par excès peuvent être suffisamment « autosuffisants » pour être assez « déconnectés » de valeurs ayant attrait au collectif, aux institutions, avec un désenchantement des valeurs collectives (forme d'individualisme). Les supports sociaux, culturels, relationnels, symboliques peuvent être aussi différents car vécus selon le degré de capacité à se saisir de ces lumières et capitaux. Ces individus peuvent être alors davantage auto centrés sur leur « propre réussite », en se vivant comme détachés de certaines valeurs collectives, en versant dans un « hyper individualisme ».

2/3/5 les « individus par défaut »

Au contraire, les individus qui ne bénéficient pas de ces protections (qui ne sont par exemple pas détenteurs de droits issus du travail, ne sont pas propriétaires de leur maison, ou ne peuvent compter sur aucun réseau d 'aides ou de soutien) ne peuvent avoir cette autosuffisance et ce sentiment de

sécurité permettant de concevoir un avenir serein quand aux questions d'accidents de la vie, de prise en charge de frais maladie, d'avenir des enfants, de retraite... : « Ils mènent une vie propre, ils ont des sentiments, des affects, des désirs, ils éprouvent des joies et des peines comme tout le monde. Mais il leur manque les supports objectifs pour accéder à un minimum d'indépendance, d'autonomie, de reconnaissance sociale qui sont les attributs positifs que l'on reconnaît aux individus dans nos sociétés». (Castel, R., / Aubert, N., 2006 , p. 122 / 123). Être dans cette situation peut installer les personnes dans le précarariat et elles doivent trouver d'autres supports pour étayer leur vie en société. Ces derniers, hors des supports en lien avec des protections issues de « propriétés » sont alors des adaptations, des habitudes de vie : « car il faut (...) beaucoup d'ingéniosité, de débrouillardise, avec parfois un grain de filouterie, pour vivre dans la précarité». (Castel, R., 2009, p 441). Ces adaptations trouvent des concrétisations multiples en fonction des parcours, ressources, entourage et capacités des personnes à faire face aux difficultés. Robert Castel souligne une tendance croissante de situations où les individus, face aux évolutions et demandes du « monde du travail », se retrouvent face à des difficultés pour répondre à ces nouvelles injonctions d'adaptabilité, qui entraînent de profondes transformations des statuts des travailleurs jusqu'alors présents et protecteurs. Cette ère de « l'hypermodernité » demande aux individus de se responsabiliser, de s'autonomiser, de s'adapter à des contraintes de plus en plus fortes, conséquences directes et indirectes de la mondialisation des échanges. Cette évolution concerne tous les individus, et certains ne peuvent, faute de supports objectifs, de statuts leur permettant d'assurer à la fois leur indépendance, leur sécurité, leurs projections dans l'avenir, ainsi que leur reconnaissance par les autres membres de la société, répondre à ces « exigences ». C'est alors pour eux une situation de précarité qui les touche, parfois durablement, qui s'installe, dans ce que Robert Castel nomme, au sujet de cette précarité qui dure, le « précariat ».

Robert Castel précise qu'il est difficile de décrire « la base sociale » des « individus par excès », préférant alors : « les circonscrire (...) à des individus qui poussent à la limite les effets de caractéristiques importantes de la conjoncture sociale actuelle : la décollectivisation, la désinstitutionnalisation, la montée d'un individualisme lié à un détachement des appartenances collectives (...). L'individu par excès me paraît accomplir une forme de désaffiliation par le haut, par laquelle l'individu est détaché / se détache de ses affiliations collectives parce que celles ci sont en quelque sorte saturées. » (Castel R., 2009, p 433).

L'auteur précise que des situations entre les deux formes d'individus permettent de nuancer et de concevoir des formes « intermédiaires ».

Il me paraît aussi primordial de préciser que Robert Castel n'analyse pas les « individus par défaut » à l'appui de ce qui pourrait être une forme de désaffiliation par le bas. Concernant ces « individus par défaut », il précise ainsi que : « la structure de l'individu moderne s'effrite aussi par le bas avec la multiplication des individus par défaut qui ont perdu ou qui n'arrivent pas à accéder au socle de supports de la propriété sociale, en même temps qu'ils ne sont pas protégés par la propriété privée » (Castel R., 2009, p 442).

2/3/6 Du cadre théorique vers l'hypothèse de travail

Le parti pris objectiviste de Robert Castel, avec les « conditions objectives de possibilité d'être un individu », est l'ancre théorique que j'ai choisi pour ce travail de recherche. Les supports des individus, successivement issus de la propriété privée, puis de la propriété sociale, mais aussi les « biens culturels » sont ceux qui vont être les objets mis en relation avec la question de départ.

C'est donc dans cet espace notionnel que je vais situer le cadre d'analyse de ce travail de recherche où l'hypothèse de travail est alors la suivante :

Les différents supports des individus, que sont la propriété privée, la propriété sociale et le recours à des « capitaux culturels » sont des éléments déterminants dans le recours à une demande d'aide sociale.

Cette notion permet d'objectiver des supports collectifs dans des parcours et situations individuelles, par les différences entre « individus par excès » et « individus par défaut ». Au delà de cette objectivation, elle donne aussi la possibilité de graduer, et donc d'individualiser, ces parcours et situations par les différents degrés que permettent les analyses de ces tendances (par excès et par défaut). L'articulation entre cette notion des supports et le recours à l'aide sociale constitue la construction de l'hypothèse de travail.

3/ L'hypothèse de travail

3/1 L'articulation entre la notion des supports des individus et le recours à l'aide sociale

Robert Castel précise avec cette notion des supports des individus les différences fondamentales entre des individus « protégés », « supportés » notamment par les protections que permettent la propriété privée et les droits issus du travail, et des individus en situation de vulnérabilité à cause du faible niveau de protection (contrat de travail précaire, absence de travail, faibles ressources et protections...).

Le recours à l'aide sociale est un droit qui peut être saisi par toute personne résidant en France, en remplissant certaines conditions, notamment en lien avec celles des ressources financières dont disposent les personnes. Le dossier de demande est une démarche volontaire à réaliser par toute personne estimant se trouver dans une situation de difficultés financières.

Des organismes et institutions travaillent depuis une quinzaine d'années sur l'évaluation, la compréhension des « mécanismes », tendances sociétales, de cette « assistance sociale », qui a vu le jour dans la seconde partie du XIXe siècle et qui a connu de nombreuses évolutions dans ses domaines de compétences et modes d'organisation.

Aujourd'hui, le recours à l'aide sociale est un « phénomène social », dans le sens où son utilisation peut être éclairée par les éléments qui suivent.

3/1/1 _D'une évolution des statuts des individus...

J'ai précisé plus haut ce en quoi les supports issus de la propriété sociale, des droits du travail, ont permis à de très nombreux travailleurs non seulement de pouvoir faire face aux difficultés de la vie quotidienne, mais au-delà de leur garantir une considération établie et reconnue par la société en tant que « membres de droit et à part entière de cette société ».

Cette reconnaissance est en lien étroit avec celle du statut. Puisque « la propriété assure », selon les termes de Robert Castel, dire qu'une personne propriétaire et exerçant une activité salariée à temps

plein est plus « assurée » contre les aléas de la vie qu ‘une personne sans domicile stable et vivant de petits boulots ou de « débrouillardises » est aujourd’hui un « lieu commun ». Ces deux personnes n’ont ni la même reconnaissance, ni le même statut, pourtant tous deux individus « à part entière ». Leurs supports ne sont pas identiques, ce qui permet de légitimer le fait que les supports sont soumis à des conditions, ce que Robert Castel nomme les « conditions objectives possibilité ». Dans cet exemple, il est visible objectivement de constater que le travail, la propriété représentent ces conditions.

Le processus socio économique complexe brièvement décrit plus haut entraîne une décollectivisation du travail, une valorisation de l’adaptation de l’individu, ainsi qu’une mouvance, voire une perte de statut social pour de nombreux individus. Cette évolution des statuts, des conditions pour être reconnu, ouvre la porte à de nécessaires nouveaux moyens de subsister, dans des formes légales, voire non légales.

Dans ce contexte, être propriétaire, au sens large, c’est être en position de pouvoir faire usage de supports dont l’individu maîtrise la permanence et la solidité.

3/1/2 ..Vers une disparité des usages.

Le recours à l’aide sociale est un acte social que je vais décrire ci après. C’est un acte qui correspond à l’usage d’un droit social, mais qu’il convient auparavant de définir comme « usage ». Poser des actes , se positionner, peuvent être considérés comme des usages, des « choix » à part entière. Or, la question des « conditions objectives de possibilité », le statut social dont on dispose en étant une, cette question permet de considérer les « choix » comme « conditionnés » par des facteurs externes aux individus. Faire usage d’un droit, faire le « choix » de s’en saisir, est alors en lien avec d’autres paramètres que la seule appréhension libre et délibérée de la décision des individus.

Les usages peuvent alors varier selon les propriétés, en fonction aussi de la manière dont les individus , selon leur (s) statut (s), s’approprient les supports dont ils peuvent, ou pas, disposer. Les individus sont aujourd’hui, sur le plan du travail, attendus sur leurs capacités à être autonomes, sachant s’adapter aux mouvances, incertitudes et transformations du « marché». Pour ceux qui ne peuvent pas atteindre ces attendus, pour cause de difficultés vis à vis de nouveaux outils (l’informatique, par exemple), le risque est de ne pas pouvoir rester (ou entrer) dans un statut de travailleur, et donc de ne pas pouvoir être

supportés par les droits inhérents à ce statut. Ces individus ne pouvant faire usage de supports auxquels ils ne peuvent pas prétendre peuvent se tourner vers d'autres usages, d'autres supports, qui leur permettent de « vivre avec » les incertitudes du lendemain. La variété des usages, des choix, en lien direct avec celle du statut des individus, conditionne donc les supports, non seulement en fonction de ce que l'on est, mais aussi et surtout de ce que l'on a. De fait, l'individu ne peut vivre sans supports : « (...) Il en découle que pour être positivement un individu, il faut être « affilié ou réaffilié , c'est à dire que l'individu doit pouvoir disposer de points d'appuis sur la base desquels il peut assurer son indépendance sociale » (Castel R., 2009, p 444). Autrement dit, chacun d'entre nous est obligé d'être un individu, mais nous n'avons pas tous les moyens de l'être. Puisque l'individu a besoin de support(s) et qu'il doit bénéficier de certaines conditions statutaires pour faire « usage » des droits inhérents , les « choix » des étagages sont directement liés à ces statuts.

Dans ce travail de recherche, les formes de statuts des individus vont être ceux qui sont issus du modèle d'analyse, à savoir ceux provenant de la propriété privée (le statut de propriétaire) et de la propriété sociale (le statut de salarié).

Le recours à l'aide sociale, étudié ici dans l'hypothèse de travail comme étant un usage différent selon les individus, doit être précisé. La partie qui suit est une explication du contexte contemporain du recours à ces aides, contexte étudié par des organismes et personnes ressources diverses, dont les points de vue convergent vers des éléments communs qui, en dehors de toute théorisation, sont des constats des évolutions des positionnements des individus dans ce recours.

3/2 Le recours à l'aide sociale

J'ai lu plusieurs travaux et articles concernant le recours à l'aide sociale ; je devrais dire concernant le non recours à l'aide sociale. C'est en effet par cette porte d'entrée de ce qui est considéré comme « problématique » que ce sujet est assez souvent traité.

De façon générale, cette thématique du non recours est abordée sous l'angle collectif, par une analyse de personnes qui ne font pas valoir leurs droits à l'aide sociale, celle-ci pouvant se décliner sous plusieurs formes (aides légales, facultatives) . Ces travaux permettent de dresser des typologies

collectives, des modes de positionnements expliquant la non demande par des traits psychologiques, sociologiques. (non demande choisie, subie, question de visibilité sociale...).

Ces situations de non recours sont alors classées selon les critères ci-dessous, où les personnes rencontreraient quatre difficultés distinctes :

« Pour essayer de dépasser les limites de typologies ou de modèles d'analyse largement inspirés d'une théorie du choix rationnel, l'Observatoire des non-recours aux droits et services a présenté une typologie explicative qui comprend aujourd'hui quatre principales formes de non recours :

- La non connaissance , lorsque l'offre n'est pas connue,
- La non demande , quand elle est connue mais pas demandée,
- La non réception , lorsqu'elle est connue, demandée mais pas obtenue.
- La non proposition , lorsque l'offre n'est pas activée par les agents prestataires malgré l'éligibilité du demandeur, que celui-ci connaisse ou pas l'offre. » (Warin, P., 2016, p 5).

Ces situations placent la demande d'aide sociale en tant qu'offre. Mais qu'en est il pour les personnes de leur perception individuelle de cette offre ? La seconde (ainsi que la quatrième situation) ci dessus sont celles qui semblent les plus proches du travail de recherche entrepris dans ce mémoire. En effet, la non demande est cette situation où les personnes semblent « pouvoir faire le choix » de solliciter ou pas une aide sociale.

Les divers travaux que j'ai consultés sont ceux de l' O.D.E.N.O.R.E : « Le non recours, définition et typologies, actualisé en 2016 », ceux de l' O.N.P.E.S « L'invisibilité sociale : une responsabilité collective » Rapport 2016, et ceux du Secours Catholique-Caritas France : « État de la pauvreté en France : rapport statistique 2018 [en-quête] d'une protection sociale plus juste. Réalisé à partir des statistiques d'accueil 2017 »¹⁰

Certains enseignements issus de ces travaux présentent des points communs dans leurs analyses, notamment en ce qui concerne cette question du « choix » des individus vis à vis de l'aide sociale. Ci

10 Ces Travaux sont présentés de manière plus approfondie en annexes, voir p 116

dessous quelques passages de ces travaux qui mettent en lumière une évolution du « positionnement » des individus dans ce recours à l'aide sociale.

✓ Le point de vue de Philippe Warin (O.D.E.N.O.R.E) :

« L'offre pouvant être « passive » ou « active », c'est-à-dire s'appliquer suivant des règles et procédures préétablies ou bien être mise en œuvre en fonction de relations d'obligations entre acteurs (destinataires / prestataires), il faut considérer que le recours ou le non-recours dépend aussi de la façon dont l'offre sollicite différemment ces régimes de confiance. Mais il s'agit aussi de citoyenneté. En effet, l'État qui assurait jusque-là l'autonomie des individus par une « égalité de protection », maintenant la leur renvoie. A eux de montrer qu'ils sont autonomes et responsables : c'est la nouvelle condition pour être aidé, la nouvelle logique de la solidarité. Face à une offre qui change sur le fond, ne pas recourir peut être à la fois un signe de désaccord, la non demande choisie exprime alors une contestation, un refus (ne pas accepter ce régime d'autonomie), mais aussi un signe de perdition, et dans ce cas la non demande contrainte fait le lit de l'individualisme de déliaison dont parlait Robert Castel. » (Warin, P., 2016)

✓ Le point de vue du Secours catholique :

« Cela ouvre de la manière qui nous semble la plus adéquate le volet relatif à l'insuffisance des prestations et des droits. Une réponse tient dans l'attachement des plus démunis à l'universalité, ce qui témoigne de leur conscience que la solution à leurs maux ne peut passer par une spécialisation de leur traitement, qui entraîne de la complexité, du non-recours, même si la qualité de l'accueil est soulignée. »

✓ Le point de vue de l'O.N.P.E.S :

« Par ailleurs, les travaux fondés sur le concept de conscience du droit (Legal Consciousness) conduisent à s'intéresser à la compréhension du droit par les citoyens ordinaires, en particulier la manière dont ils invoquent la loi, évitent de le faire ou bien lui résistent (Ewick et Silbey, 1998). Ce cadre d'analyse vise à appréhender la manière dont les normes légales prennent une consistance

véritablement réelle et trouvent leur sens à travers les pratiques multiples d'acteurs sociaux concrets. Dans cette perspective, les phénomènes de non-recours montrent que l'accès effectif à ces prestations et services n'a rien d'automatique. Outre leur ampleur, les causes en sont variées, allant du manque d'information à la complexité des démarches à accomplir, au rejet plus ou moins explicite et radical de l'offre publique. De ce dernier point de vue, les prestations sociales offrent non seulement des ressources matérielles, mais aussi des statuts (« parent isolé », « chômeur de longue durée », « personne handicapée » ou « personne âgée dépendante », « travailleur pauvre », etc...) qui font l'objet d'appropriation ou de rejet. L'ampleur du non-recours, notamment pour les personnes éligibles au R.S.A activité, illustre, pour partie, un phénomène de ce type (Domingo et Pucci, 2013). Il marque une forme de résistance à la stigmatisation dont les allocataires de minima sociaux sont l'objet dans certaines aires de l'espace public (Duvoux, 2012) »

Ce « choix au recours à l'aide sociale » des individus, rendu notamment nécessaire par l'évolution de « l'offre d'aides sociales » qui requiert aujourd'hui de la part des bénéficiaires un certain nombre de démarches actives, peut donc être différent entre les individus, selon leurs positionnements non seulement vis à vis de leurs besoins, mais aussi de leurs réceptions / adaptations / refus / à cette « offre ». Les démarches actives précisées dans les divers travaux, peuvent être aussi complexes, stigmatisantes, d'où des formes multiples de positionnements, de choix, réalisés en fonction de l'appropriation ou du rejet d'un fonctionnement , soit issu de procédures établies, soit subordonné à des actions que doivent mettre en œuvre les demandeurs .

Cette question de « choix » dans le recours à l'aide sociale situe le recours à l'aide sociale dans une articulation entre un droit social pour toutes les personnes qui se trouvent sous un certain plafond de revenus, donc dans un collectif, et des positionnements personnels, où la notion d'individus est cependant très présente dans sa capacité à « mettre à jour » des différences dans la saisie de ce droit.

Ces différents constats, qui soulignent par des études, enquêtes et statistiques les évolutions du recours aux aides sociales n'ont pas dans ce travail une visée théorique. Ils participent de la compréhension de phénomènes sociaux observés.

3/3 Le cadre d'analyse

Il ne s'agit donc pas dans ce travail de déterminer les facteurs psychologiques et individuels qui pourraient être « des freins » au recours à cette aide sociale, mais de rechercher si des facteurs externes à l'individu, dans un parti pris objectiviste, exercent un rôle déterminant dans ce recours., ce que je vais présenter dans le cadre d'analyse.

Le programme sociologique choisi pour ce travail, plus précisément la notion des « supports des individus » selon les travaux de Robert Castel, dans un parti pris objectiviste, pose de fait la problématisation d'un objet et la mise à l'épreuve empirique pour en mesurer la pertinence. Le programme de recherche, dans la présentation de cette hypothèse de travail, s'appuie donc sur les faits suivants, en tenant compte à la fois du modèle d'analyse et des constats cités ci dessus :

- des conditions sont nécessaires pour que les demandes d'aides sociales soient réalisées par les individus, conditions nécessaires qui nécessitent elles mêmes des supports que sont la propriété privée, des droits sociaux.
- Les statuts des personnes ont des effets sur l'usage de ces supports.

L'hypothèse de travail est la suivante :

« Les différents supports des individus, que sont la propriété privée, la propriété sociale et le recours à des « capitaux culturels » sont des éléments déterminants dans le recours à une demande d'aide sociale. »

Cette hypothèse ne s'inscrit pas « de fait » dans le domaine du non recours, mais dans un questionnement plus large concernant la demande, la demande différée (ou tardive) et la non demande.

Ce questionnement n'est donc pas exclusivement dirigé vers des personnes en demandes d'aides sociales, mais vise au contraire à s'adresser à une représentation, certes limitée, mais représentative, de tous les individus. C'est en effet dans cette configuration que la notion des supports des individus selon les travaux de Robert Castel, en articulation avec le « positionnement » des individus dans le recours à l'aide sociale, va permettre la conceptualisation de ce travail.

Cette articulation entre un droit collectif et des « choix » individuels se doit d'être objectivement vérifiée (confirmée ou infirmée) par une enquête de terrain.

Cette enquête, dont la construction sera détaillée dans la partie suivante, prendra en compte les deux aspects de l'hypothèse de travail, formulés par les questions suivantes:

- Quels sont les supports des individus, dans un cadre de « conditions objectives de possibilité » ?.
- Qui sont les individus qui ont recours à l'aide sociale ?

La première interrogation ci dessus précise à nouveau le cadre théorique choisi pour cette recherche ; ainsi, les supports des individus doivent être objectivement repérés, identifiés, dans une forme de protection, de support, issu soit de la propriété privée, soit de la propriété sociale, droits sociaux issus du travail, mais aussi dans une moindre mesure issus de « capitaux culturels », qui peuvent être aussi différents car vécus selon le degré de capacité à se saisir de ces « lumières ». Ces individus peuvent être alors davantage auto centrés sur leur « propre « réussite ». Ce cadre d'analyse doit permettre de mettre en lumière les actes, les usages que rendent « possibles » ces protections pour les individus, dans une dimension de supports pour ces derniers.

La seconde interrogation porte sur les différences de choix entre les individus, différences qui concernent leur positionnement vis à vis de l'aide sociale, selon les protections , supports, dont ces individus disposent réellement.

Cette articulation entre ces deux interrogations pose alors cette hypothèse de liens, en tant qu'éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale des supports des individus

La présentation de ce modèle d'analyse à partir de la notion des « supports des individus » situent la propriété privée et la propriété sociale sous le même vocable de « protections ». Les travaux de Robert Castel précisent que ces protections sociales ont succédé à la propriété privée, sans pour autant la rendre inexistante ou obsolète selon lui, mais en conférant à cette notion du statut, issu de la protection sociale, un aspect central de ses travaux. En effet, c'est selon son analyse socio historique, cette évolution et cet « effritement » des protections sociales, qui sont en grande partie à l'origine, dans cette

« ère hypermoderne », de la « naissance » deux sortes d'individus (individus par excès de supports et individus par défaut de supports).

J'ai choisi de construire ce cadre d'analyse sur l'ensemble des protections concernées par la notion de Robert Castel ; j'aurais pu faire le choix de ne le construire qu'à partir du support que représente le salariat. Tout en étant conscient de l'importance de cette évolution du support que représentent les droits sociaux, me permettant d'ajouter que j'adhère totalement aux analyses de Robert Castel, j'ai fait ce choix pour me permettre de vérifier non seulement la détermination des supports des individus dans le recours à l'aide sociale, mais aussi pour avoir des éléments objectifs sur d'éventuelles différences de détermination selon les supports des individus.

Ce modèle d'analyse étant ainsi exposé, le travail se poursuit par une démarche de construction de la méthode, puis de l'outil qui vont permettre une enquête de terrain, une vérification empirique de cette hypothèse.

3 ème partie :

Une démarche empirique, de l'observation vers l'interprétation

1/ La méthode de construction du recueil de données

Le choix de la méthode à mettre en place pour ce recueil de données m'a amené à longuement réfléchir sur trois points précis :

- les attendus de l'enquête : le cadre d'analyse porte sur des aspects privés des personnes, nécessitant des réponses précises, ce qui peut représenter pour les répondants un frein dans l'exposition de leurs situations.
- les matériaux à recueillir : les supports des individus sont à préciser dans les trois domaines ci dessus décrits, mais les questions posées doivent impérativement laisser la place à des formes de retours propres aux répondants, donc non totalement correspondantes aux matériaux « attendus ». Il en va de même pour le recours à l'aide sociale, qui doit être compris par les répondants de manière claire et commune, pour une analyse la plus objective possible.

- les moyens dont je dispose pour parvenir à recueillir ces matériaux : le contexte de la formation universitaire, professionnelle et personnelle a un impact important sur l'organisation temporelle et matérielle de ce travail de recherche. Tout en gardant l'essentiel de la démarche (les attendus d'un mémoire de recherche) en objectif premier, je dois faire preuve d'efficience pour adapter les moyens à ces attendus.

La méthode de travail choisie est une synthèse des réflexions concernant ces trois points. J'ai établi un rétroplanning en fonction de l'échéance du dépôt de ce travail, des phases successives à mettre en place et des moyens à ma disposition. J'ai donc défini les étapes suivantes pour parvenir à construire l'outil le plus adapté à ces éléments, avec pour finalité d'avoir une marge temporelle pour faire face aux imprévus et autres difficultés de cette mise en place de l'outil de recueil de données :

Étape 1 : la construction du recueil de données

Étape 2 : le choix des indicateurs

Étape 3 : l'échantillon

Au cours de la phase exploratoire de ce mémoire de recherche, concomitante au stage au C.C.A.S, j'ai pu expérimenter différentes formes de recueils de données¹¹. Ces expériences m'ont permis de mieux appréhender les modes de recueil en fonction des objectifs fixés auparavant. Dans cette perspective de travail, je mets à profit ces diverses expériences sous l'angle des objectifs du modèle d 'analyse décrits plus haut.

11 Parallèlement, et sans correspondance directe avec le travail de mémoire, j'ai mis en place sur le lieu de stage un questionnaire destiné aux personnes en première demande d'aides sociales facultatives, dans le cadre du travail sur la baisse des demandes repérée au C.C.A.S. J'ai réalisé ce questionnaire, et après validation, une personne ressource du CCAS a été désignée pour adresser ce questionnaire aux personnes lors des demandes, et le remplir avec elles en cas d'acceptation de leur part. J'ai aussi pu le faire passer à quelques personnes lors de mes semaines de présence sur le lieu de stage. Ayant aussi réalisé des entretiens dans le cadre de la phase exploratoire, j'ai pu expérimenter cette méthode de recueil de données, en développant avec la pratique, mes compétences limitées dans cette mise en place de questions. Je n'ai pas eu l'occasion, hormis dans certaines situations de mon exercice professionnel d'éducateur spécialisé, de pratiquer l'observation directe (et/ou participative). J'ai ainsi pu réfléchir et expérimenter les attendus de ces diverses méthodes de recueil, et constater dans les retours leurs avantages et inconvénients.

1/1 Étape 1 : la construction du recueil de données

Les paramètres de cette construction sont alors les suivants :

- Le contenu de l'enquête (le nombre des questions à poser) : les questions auxquelles les personnes peuvent apporter des réponses « concrètes ».
 - Un recueil d'informations (fiche de présentation) des personnes enquêtées : âge, études réalisées, situation d'emploi) pour une connaissance des situations objectives concrètes des situations des individus.
 - Certaines questions de cette » présentation » concernent des aspects qui vont au-delà de la propriété privée et de la propriété sociale, comme les études réalisées ou la composition familiale, qui sont à poser aussi suivant le modèle d'analyse et dans un souci de précision sur lequel je reviendrai plus avant.
 - Des questions sur les conditions de recours à l'aide sociale
- La faisabilité dans le temps : cette phase du travail ne peut, dans l'idéal et compte tenu des contraintes abordées ci dessus, dépasser une durée de trois mois, construction de l'outil et phase d'observation comprises. L'outil de recueil nécessitant une phase de réflexion, puis construction, de tests auprès de personnes ressources, puis de définition de l'échantillon des personnes enquêtées, il est de plus nécessaire de prévoir non seulement les écueils de ces étapes, mais en plus ceux inhérents à l'observation elle même, où un taux minimal de retours doit être « suffisant » pour que la recherche soit « significative ».
- Une projection sur l'analyse des données recueillies : l'hypothèse de travail est axée sur l'articulation entre les supports des individus et le recours à l'aide sociale. Les données recueillies devront donc être croisées entre elles pour permettre une analyse « brute » des matériaux, puis une interprétation de ces matériaux au regard du modèle d'analyse.

Le choix de l'outil de recueil de données est donc une synthèse des différents paramètres avec une prise en compte des expériences vécues et des enseignements que j'en ai retirés.

Le contexte de ce travail ainsi rappelé me permet de préciser que le mode choisi de retours des matériaux est un recueil du discours des personnes ; ce mode aurait pu être issu d'une observation des actes et des usages des individus, en participant par exemple à la vie quotidienne des personnes. Cela étant, d'une part le contexte ne me permet pas de l'envisager, et, d'autre part, la pertinence de l'utilisation du discours des personnes en tant que matériaux à recueillir est assez courante, et donc justifiable, dans les travaux sur les supports des individus.

J'ai donc, dans un premier temps, travaillé un document prenant en compte les questions que je souhaite poser. Puis, j'ai réalisé une synthèse des paramètres, qui a fait ressortir les constats suivants :

- les possibilités de croisement des réponses apportées nécessitent d'obtenir un nombre de retours suffisamment conséquent pour que des tendances puissent servir de bases à l'analyse. Une première estimation est de cinquante retours au minimum.
- Les questions posées peuvent être posées en fonction des supports des individus selon le modèle d'analyse, permettant une formulation des réponses dans un cadre défini à l'avance. Ainsi, l'enquête peut prendre la forme de questions dont les réponses à choix multiples sont proposées dans l'outil de recueil.
- Les questions à poser sont par voie de conséquence délimitées dans leur formulation, précises dans leur mode de retours possibles et attendus, en résumé « standardisées », et se pose alors la question de mon obligatoire présence physique dans le processus de recueil des données

Ces constats m'ont amené à faire un choix entre l'utilisation d'un outil de recueil qualitatif ou quantitatif. Compte tenu des éléments ci dessus, j'ai choisi de réaliser un questionnaire et de le tester auprès de trois personnes ressources (la directrice du C.C.A.S , un animateur du Secours catholique, et l'animateur médiation / prévention d'un quartier de la ville de La Flèche). Ce test m'a permis, après quelques reformulations, de me projeter plus avant dans la démarche au regard de deux éléments complémentaires :

- un questionnaire avec des questions à choix multiples peut me permettre d'envisager la possibilité de faire passer l'enquête par des personnes ressources « augmentant » ainsi, dans le temps imparti, le potentiel de retours.

- le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire est assez court (estimation avec personnes ressources : entre 10 et 20 mn).

Le mode de recueil de données a donc été fait sur ces constats et travaux successifs, me permettant de choisir un outil quantitatif, le questionnaire (sous forme de Questions à Choix Multiples, Q.C.M)¹²

1/2 Étape 2 : le choix des indicateurs

Les matériaux à recueillir étant les discours des individus, l'outil de recueil des données a été choisi dans sa forme notamment en fonction des questions à poser aux personnes répondantes. Ces questions issues du modèle d'analyse, travaillées et formulées lors de cette première étape, forment un ensemble d'éléments / réponses à recueillir qui correspondent à la vérification de l'hypothèse de travail. Cette vérification nécessite un ordonnancement établi selon des indicateurs précis permettant de classer les retours des questionnaires et de croiser les matériaux recueillis en fonction de questions précisément identifiées. Ces questions portent sur un premier « îlot » de présentation personnelle, puis sur deux questions relatives au recours à l'aide sociale, et enfin sur sept questions concernant les positionnements des personnes sur l'aide sociale, les soutiens en cas de difficultés, les formes de protections sociales et les affiliations collectives.

Cet ensemble de questions doit permettre aux personnes de préciser leurs situations individuelles selon :

Un premier postulat qui est celui d'un croisement, d'une corrélation, entre la propriété privée et la demande d'aide sociale.

- Quels sont les éléments objectifs qui permettent de considérer la propriété privée comme un support pour les individus ?
- Sont ils des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale ?

12 Ce questionnaire est présenté en annexe, voir p 116

Un second postulat qui est celui d'un croisement, d'une corrélation, entre la propriété sociale et la demande d'aide sociale.

- Quels sont les éléments objectifs qui permettent de considérer la propriété sociale comme un support pour les individus ?
- Sont ils des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale ?

Une conjecture complémentaire à ce second postulat, qui correspond au croisement entre les « capitaux culturels » et la demande d'aide sociale.

- Quels sont les éléments objectifs qui permettent de considérer les « capitaux culturels » ?
- Sont ils des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale ?

Un troisième postulat qui correspond à une vérification des supports des individus dans « l'ère hypermoderne », à savoir que le cumul de ces supports peut permettre de définir ce que pourraient être des « individus par excès de supports » et des « individus par défaut de supports »

- Quels sont les croisements d'éléments qui permettent de considérer les supports comme étant cumulables ?
- Sont ils des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale ?

Ces trois parties font ainsi l'objet de questions précises, ci dessous présentées sous la forme d'indicateurs permettant de croiser les différents supports des individus avec les demandes d'aides sociales :

Indicateur 1 :

- ✓ Le fait d'être propriétaire, locataire de son domicile ou être sans domicile stable est-il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 2:

- ✓ Le fait d'être propriétaire, locataire de son domicile ou être sans domicile stable est-il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 3 :

- ✓ Le fait d'être sans emploi ou travailleur à temps plein est-il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 4:

- ✓ Le fait d'être sans emploi ou travailleur à temps plein est-il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 5 :

- ✓ Le niveau d'études est-il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 6:

- ✓ Le niveau d'études est-il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 7:

- ✓ Le fait de cumuler des supports est-il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Ces indicateurs seront ultérieurement classés selon les types d'informations recueillies, et selon ce qu'ils pourront permettre en terme d'analyse et d'interprétation.

1/3 Étape 3 : l'échantillon

Les personnes en difficultés sociales âgées de 18 à 25 ans sont le plus souvent orientées et accompagnées par des dispositifs particuliers, notamment les missions locales. Quoi qu'il en soit, le recours aux aides sociales se présente sous des formes très diverses, aides légales et/ ou aides facultatives, et concernent l'ensemble des personnes majeures de 18 ans et plus en France.

Compte tenu des contraintes énoncées plus haut, j'ai pris le temps de la consultation auprès de personnes ressources, notamment quelques personnes ayant participé aux entretiens exploratoires, pour poser les bases de la constitution d'un échantillon représentatif de la population, à savoir des personnes propriétaires, locataires, sans domicile, en emploi , sans emploi, avec des parcours d'études et de formation divers, potentiellement en difficulté et d'autres pas, d'âges différents et vivant en milieu rural ou citadin.

Dans un second temps, ces consultations m'ont permis de poser les bases de la question évoquée dans la partie « construction du recueil de données »¹³, à savoir la possibilité de confier à des personnes ressources et informées la diffusion de ce questionnaire.

Afin de pouvoir tester l'hypothèse, je dois enquêter auprès de toutes personnes pouvant entrer dans les différentes « façons d'être des individus », soit par excès, soit par défaut.

Les personnes avec et sans emploi, les personnes en demandes et en non demandes d'aides sociales, une représentation de toutes les catégories socio professionnelles est souhaitable , avec des âges divers, des parcours de vie différents...

Les personnes seront en situation potentielle ou réelle de demandes d'aides sociales, donc majeures.

Je réalise aussi fin janvier un second document (de travail) destiné à me permettre d'envisager la meilleure méthode d'analyse des données recueillies.

Je teste de nouveau ce questionnaire, qui a donc évolué dans la forme et sur le fonds suite à ces échanges et réflexions. J'ai alors choisi les personnes et lieux ressources, en fonction de mes objectifs réajustés, pour adresser ce questionnaire. Le tableau suivant précise ces personnes et lieux ressources de l'échantillon :

13 Voir P 56

L'échantillon			
Tous publics	Retours attendus	Publics en difficulté	Retours attendus
Cogito (service développement économique de La Flèche, 72)	Entre 5 et 10	Secours catholique Angers	Entre 5 et 10
Carroi (asso. promotion de la culture (La Flèche, 72)	Entre 5 et 10	Secours catholique Noyant	Environ 15
Quartier la Flèche, 72	10	Quartier la Flèche	10
Espace Baugeois (Centre social, 49)	Environ 5	A.T.D	10
Maison des services publics	5	C.R.P.A (Comité représentatif des Personnes Accompagnées, URIOPSS)	10
Cyber centre	10	C.C.A.S Baugé	Entre 5 et 10
M.S.A	5	Actenso (société insertion)	4
C.A.F	4	CLIC (personnes âgées)	5
Asso des commerçants(La Flèche, 72)	Entre 5 et 10		
	Entre 45 et 70		Entre 60 et 75
Hypothèses des retours cumulés :		Hypothèse basse : 105	Hypothèse haute : 145

J'ai construit ce recueil de données en fonction des attendus de l'enquête, des matériaux à recueillir et des moyens dont je dispose pour parvenir à recueillir ces matériaux. Le cadre d'analyse a permis d'identifier les thématiques à questionner. Le questionnaire ¹⁴ comporte des questions qui ne sont pas en lien direct avec les « conditions objectives de possibilité » des supports des individus, mais posées avec l'objectif de recueillir des matériaux qui, par croisement avec d'autres questions, pourraient permettre d'affiner l'analyse et compléter la partie de l'interprétation des résultats. Les indicateurs ont été pensés dans cette démarche ouverte de recueil. L'échantillon a été choisi en fonction de la pluralité et de la représentativité des publics visés, et des moyens à ma disposition.

14 Document mis en annexe, voir p 116

La question de la représentativité de l'échantillon, et donc celle ultérieure de l'analyse des matériaux recueillis ont été l'occasion de regarder de plus près les travaux sur cette thématique. Le contexte de ce travail de recherche et les diverses lectures, m'ont amené à faire le choix de la réalisation aléatoire de l'échantillon, méthode possible, mais dont les analyses statistiques nécessitent une vérification post recueil d'un nombre minimum de personnes répondantes dans chaque typologie, pour pouvoir être considérées comme représentatives et extrapolables à une population plus large, voir définie. Je reviendrai ultérieurement sur ce point.

La phase qui a suivi est celle du travail de terrain, l'observation, en soumettant ce questionnaire selon la forme décrite, avec des modalités de mises en place que je vais maintenant détailler.

2/ L'observation

Avant de détailler ces modalités, il me semble important de préciser que le déroulement de cette phase d'observation s'est réalisé sur une période de deux mois et demi ; je vais donc présenter dans cette partie l'ensemble du cheminement de l'observation, dont la mise en place fut à la fois contemporaine de semaines de présence sur le lieu de stage et de temps de formation à l'Université.

2/1 Un cheminement entre attendus et adaptations du travail de recherche

Les quatre points précisés ci dessous permettent de situer le contexte de travail, avec ses attendus, ses limites et ses réalités de terrain, de remises en question des orientations, en résumé, des nécessaires allers / retours dans le déroulé du mémoire de recherche. Ils précisent aussi les possibilités que ces allers / retours permettront dans la suite du travail, à savoir l'analyse et l'interprétation des données.

2/1/1 Le contenu et la forme du recueil

La mise en lien entre le choix du lieu de stage et le sujet du mémoire de recherche, choix réalisé au début de la formation, s'est avéré être un atout non seulement pour une appréhension plus pertinente des fonctionnements et réalités des formes de « vulnérabilités sociales », notamment sous le prisme

d'une aide légale, le R.S.A (Revenu de Solidarité Active)¹⁵, mais aussi pour une élaboration du recueil de données dont l'adaptation au « terrain d'enquête » a été positivement enrichie.

En effet, j'ai pu travailler à la fois sur la forme et le fonds avec les retours des trois personnes ressources (la Directrice du C.C.A.S de La Flèche et l'animateur médiation / prévention de La Flèche, un animateur / coordinateur du Secours catholique). Le format choisi de l'outil de recueil (court, QCM , anonyme) a été pensé pour que les personnes puissent être dans de bonnes dispositions pour répondre , tout en tenant compte de l'objectif visé, le traitement croisé ultérieur des données.

2/1/2 Les personnes ressources et la diffusion

Cette phase de construction a ouvert la diffusion de ce questionnaire avec les perspectives suivantes :

- ✓ le questionnaire peut être présenté aux répondants potentiels par moi même, mais aussi par des personnes ressources, pour autant qu'elles soient informées de la démarche.
- ✓ La présentation du questionnaire doit donc être réalisée selon soit une présentation orale par moi même, soit lue par des personnes ressources, ou lue directement par les personnes répondantes. Cette présentation est donc intégrée dans le questionnaire distribué.
- ✓ Le travail préparatoire (phase de construction) a permis de créer un réseau de partenaires sur des « territoires » ruraux et citadins, sur deux départements, ce qui me paraissait important de mettre en place dans l'enquête, compte tenu notamment des retours des entretiens exploratoires¹⁶

2/1/3 Les limites et difficultés de « participation »

Ces perspectives m'ont permis d'établir l'échantillon présenté plus haut, de prendre ensuite les rendez vous avec les services et personnes potentiellement ressources, de présenter la démarche et enfin de proposer cette diffusion par les acteurs eux mêmes de ces services. Ce travail de « prospection / présentation s'est soldé par les quatre difficultés ci dessous :

15 Document mis en annexe, voir p 116

16 Pour revoir ces résultats, voir p 15 à 17

- ✓ Des services et personnes ressources potentielles ont été très réticentes tant sur leur participation que sur le fait de diffuser eux mêmes le questionnaire.
- ✓ J'ai dû plusieurs fois réaliser les prises de contact avec différents acteurs du même service, pour des raisons « d'autorisations préalables » par différentes strates hiérarchiques de ces services .
- ✓ Quelques services ont dans un premier temps accepté la démarche, puis s'y sont opposés.
- ✓ J'ai dû relancer les personnes ressources de certains services ayant accepté la démarche, mais ne faisant pas de retours, ou différant dans le temps les retours potentiels.

2/1/4 Un recentrement sur le cadre d'analyse

Au cours de la phase de recueil, une réflexion approfondie dans le cadre de la formation m'a permis de prendre conscience que les thématiques abordées dans mon questionnaire n'étaient pas toutes en lien direct avec le modèle d'analyse. En effet, le parti pris objectiviste de Robert Castel, centré sur « les conditions objectives de possibilité des supports des individus » est un programme dans lequel seuls les usages des individus, leurs actes et positionnements objectivement observables sont pertinents dans le cadre d'une problématisation. Or, j'ai aussi construit le recueil de données avec des questions portant davantage sur les représentations sociales des individus, par exemple leurs positionnements sur les protections individuelles et collectives. J'ai alors repris les objectifs du cadre d'analyse en les mettant en correspondance avec le parti pris objectiviste. Cette évolution a limité le choix des indicateurs et précisé les phases suivantes du travail que sont l'analyse et l'interprétation des matériaux à venir.

Le fait pour un individu d'être « propriétaire », notamment de droits sociaux issus d'un statut social lui assurant sécurité et reconnaissance, se traduit par des actes posés dans la vie quotidienne grâce à la présence d'usages et choix alors possibles et accessibles. Ces usages font alors supports pour cet individu, qui possède alors les conditions pour l'être, comme le précise Robert Castel.

Je reviendrai plus avant sur les données recueillies (environ un tiers des questions posées étaient sur ce registre des représentations sociales) et sur leurs possibles utilisations ultérieures.

Ces précisions permettent de mesurer les écarts potentiels entre les attendus et les retours des questionnaires, dont les modalités de mise en place ont apporté les enseignements suivants.

3/ L'analyse des résultats de l'enquête

La phase d'observation achevée, une première analyse des modalités choisies est ainsi proposée. Elle concerne tout d'abord les aspects formels de la démarche, puis l'analyse de l'adéquation entre l'hypothèse de travail (les supports des individus comme éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale) et les données recueillies.

3/1 L'analyse chronologique de la démarche

3/1/1 Le contenu et la forme du recueil

- ✓ Certains questionnaires ont permis de mettre en évidence des lacunes ou points de fragilité. Ainsi, dans la fiche de présentation générale, certaines personnes n'ont pu indiquer leur veuvage dans les cases proposées, et l'ont formulé par écrit sur le questionnaire. Autre exemple, celui de la situation familiale, pas assez complète pour certaines situations.
- ✓ Certaines personnes ont regretté (de vive voix ou en le notant sur le questionnaire) l'aspect trop « restrictif » des réponses proposées.

3/1/2 Les personnes ressources et la diffusion

- ✓ Le nombre de retours de questionnaires exploitables est de 103. Je suis donc un peu en dessous de la fourchette basse attendue.
- ✓ Des personnes ressources ayant présenté ma démarche m'ont fait part de certaines interrogations des personnes répondantes concernant mon identité, mon statut, ce qui vient questionner la forme de présentation par écrit incluse dans le questionnaire.
- ✓ Le travail de recueil effectué par les personnes ressources, a bien fonctionné dans la plupart des services / organisations / associations . Des relances régulières ont été nécessaires pour l'ensemble, hormis trois lieux pour lesquels le recueil n'a nécessité aucune relance.

- ✓ Les limites de cette pratique partenariale : certaines personnes ayant donné leur accord sur l'ensemble de la démarche ne se sont pas vraiment « investies », elles me l'ont « confié » lors de la récupération des questionnaires, d'où des retours en nombre plus faibles. D'autres personnes n'ont pas été présentes avec les répondants, les laissant seuls face au questionnaire, ce qui s'est traduit par des non vérifications et des questions non répondues.
- ✓ J'ai réalisé moi même 24 diffusions directes auprès de personnes répondantes, plus précisément grâce à l'invitation du C.R.P.A (Comité Représentatif des Personnes Accompagnées)¹⁷, d'A.T.D Quart Monde¹⁸, section de La Flèche et de personnes rencontrées à la maison de quartier de cette ville.

3/1/3 Les limites et difficultés de « participation »

- ✓ Suite à des refus ou à des difficultés de communication, je n'ai pu travailler avec deux services.
- ✓ J'ai travaillé avec certains services par téléphone, puis par envoi via mail de ma démarche ; ces services n'ont pas donné suite, et n'apparaissent donc pas dans l'échantillon. Le constat est tout de même que cette « distance » interroge ma « légitimité perçue » par certains services dans ce travail, et donc la forme de présentation écrite et intégrée dans le questionnaire.
- ✓ Par manque de temps sur la fin de la phase de recueil, je n'ai pas pu mener les démarches multiples nécessaires pour travailler avec une association.

3/1/4 Un recentrement sur le cadre d'analyse

- ✓ Le recours à l'aide sociale est un acte posé par les individus. L'hypothèse de travail étant que les supports des individus sont des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale, l'analyse doit vérifier si « les conditions objectives pour être un individu » permettent des usages qui protègent les individus, et donc sont déterminants dans ce recours..
- ✓ Compte tenu de ce recentrement, une somme assez conséquente de matériaux recueillis ne sera pas analysée puis interprétée dans le cadre de la vérification de l'hypothèse de travail issue du

17 Service de l'URIOPSS Pays de la Loire, (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

18 Association ATD Quart Monde (Agir Tous pour la Dignité)

modèle d'analyse (pour rappel, environ un tiers des questions portaient davantage sur les représentations sociales que sur les usages des individus).

- ✓ Les apports et échanges dans le cadre de la formation m'ont amené à la réflexion suivante : une étude complémentaire, a posteriori de la comparaison des résultats observés avec les résultats attendus et l'interprétation des écarts (qui représente l'attendu et l'objectif principal de ce mémoire de recherche), peut être envisagée, sous forme de recherche ou de travaux ultérieurs. Je ferai un commentaire sur ce point lors de la conclusion de ce travail.

3/2 La présentation des postulats et conjecture complémentaire

3/2/1 Une hypothèse composée de plusieurs postulats :

L'ensemble des indicateurs précisés plus haut (p 60 / 62) permet une formulation détaillée des informations nécessaires pour tester l'hypothèse de travail issue du cadre d'analyse. Ces indicateurs déclinent, selon les travaux de Robert Castel, les supports des individus, dans leur « chronologie historique d'apparition».

De fait, et selon cette notion, les supports des individus, selon leurs « conditions objectives de possibilité », peuvent être issus de différentes formes de protections.

C'est pourquoi les indicateurs sont classés dans cette partie selon les types d'informations recherchées et les résultats obtenus.

Ainsi les indicateurs seront classés dans trois catégories, correspondant à trois postulats :

Les supports des individus que j'ai étudiés dans le cadre de ce mémoire de recherche sont ceux concernant l'ère moderne et leur évolution depuis la fin des années 1970, au cours de ce que Robert Castel nomme comme étant « l'apparition de l'homme hypermoderne ».

Ces supports sont ceux qui dans le cadre de mon hypothèse principale, sont des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale.

Ainsi, la propriété privée, puis la propriété « sociale » sont les étagages cités par l'auteur dans son approche de la notion des supports des individus et dont les « conditions objectives de possibilité » sont identifiables concrètement dans le cadre d'une enquête par questionnaire.

La première partie de cette analyse sera consacrée à la présentation des informations recueillies, en fonction des retours selon les situations vécues par les personnes.

3/2/2 Le premier postulat : la détermination des supports issus de la protection privée

Indicateur 1 :

- ✓ Le fait d'être propriétaire, locataire de son domicile ou être sans domicile stable est il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 2:

- ✓ Le fait d'être propriétaire, locataire de son domicile ou être sans domicile stable est il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

3/2/3 Le second postulat : la détermination des supports issus de la propriété sociale

Indicateur 3 :

- ✓ Le fait d'être sans emploi ou travailleur à temps plein est il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 4:

- ✓ Le fait d'être sans emploi ou travailleur à temps plein est il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

3/2/3/1 Une conjecture complémentaire : Les capitaux culturels

D'autre part, selon cette notion de Robert Castel, l'évolution de l'individu et de ses supports au cours du XXe siècle permet de considérer qu'une certaine partie des individus a pu être supportée, au cours de leur existence, par des biens non pas seulement matériels, mais aussi culturels. Ces capitaux peuvent prendre des formes différentes, mais leur point commun dans ce cadre programmatique chez l'auteur c'est, d'une part, leur différences d'appréhension en fonction de la propriété sociale et d'autre part, leur influence sur les appréhensions des fonctionnements sociaux.

C'est pourquoi j'ai intégré l'étude de la détermination de ce support de « capitaux culturels » dans le recours à l'aide sociale. Cette partie porte sur le fait de vérifier si cette forme d'étagage fait support en ayant une incidence sur les demandes d'aides sociales.

L'indicateur que j'ai choisi d'utiliser dans cette partie est le niveau d'études des répondants. Ce choix est déterminé par le contexte de ce travail de mémoire de recherche. En effet, je pense qu'un recueil de données tel qu'un entretien avec la personne aurait permis d'affiner davantage à la fois le parcours des études, mais aussi la détermination de ce parcours en tant que protection face aux aléas de la vie quotidienne. Les données recueillies par le questionnaire permettent cependant de mesurer la détermination du rôle des ces parcours dans le recours à l'aide sociale.

Indicateur 5 :

- ✓ Le niveau d'études est-il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Indicateur 6 :

- ✓ Le niveau d'études est-il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

3/2/4 Le troisième postulat : la détermination du cumul des supports et sur des éléments qui déterminent des formes différentes « d'être des individus », par excès ou par défaut de supports.

Robert Castel précise que cette évolution de l'individu « hypermoderne » s'est opérée par la différenciation entre les individus qui « cumulent les supports », nommés alors des « individus par excès » (de supports), et des individus qui ne peuvent les cumuler, ou n'en ayant pas, alors nommés « individus par défaut » (de supports).

C'est sur cette différenciation entre les individus, en fonction de leurs cumuls ou absence de cumul de supports que va porter cette troisième partie.

Indicateur 7 :

- ✓ Le fait de cumuler des supports est-il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Avant de présenter l'analyse des éléments recueillis, je reviens sur une donnée très importante soulevée précédemment dans ce travail (l'échantillon, p 62 / 63). J'ai donc fait part de mes interrogations à l'informaticien qui m'a conseillé sur certains aspects de cette analyse statistique, interrogations concernant la représentativité de cet échantillon et sur une extrapolation possible au sein d'une population définie. Nous avons exploré les tests possibles (chi carré) et j'ai conclu que le nombre de réponses obtenues ne permettaient pas de situer de manière scientifique et indiscutable une analyse des résultats. Compte tenu du caractère « d'exercice » de ce travail, dans un contexte déjà décrit plus haut, je précise donc que les parties suivantes ne représentent pas pour moi une « vérité scientifique indiscutable », mais des tendances repérées à l'aide d'un outil de recueil utilisé dans le contexte présent.

Les choix effectués dans ce cadre de travail permettent de soumettre une hypothèse de travail à des données recueillies empiriquement et dont les croisements vont tester cette hypothèse au regard du modèle d'analyse.

4/ L'analyse des matériaux recueillis

Cette analyse se présente sous la forme chronologique suivante :

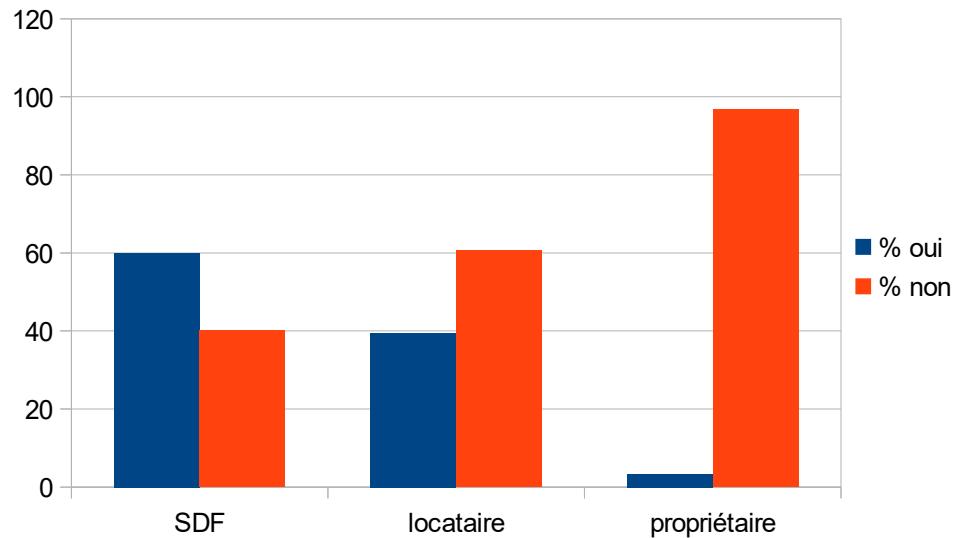
- ✓ le postulat analysé comme élément déterminant concernant le recours à l'aide sociale
- ✓ le rappel du (ou des) indicateur (s)
- ✓ le tableau statistique des résultats correspondant à cet indicateur
- ✓ une analyse du tableau
- ✓ une synthèse des éléments concernant ce postulat

4/1 Le premier postulat: La propriété privée

Indicateur 1 :

- ✓ Le fait d'être propriétaire, locataire de son domicile ou être sans domicile stable est il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Tableau 1 : Détermination de la propriété privée sur la demande réelle d'aide sociale



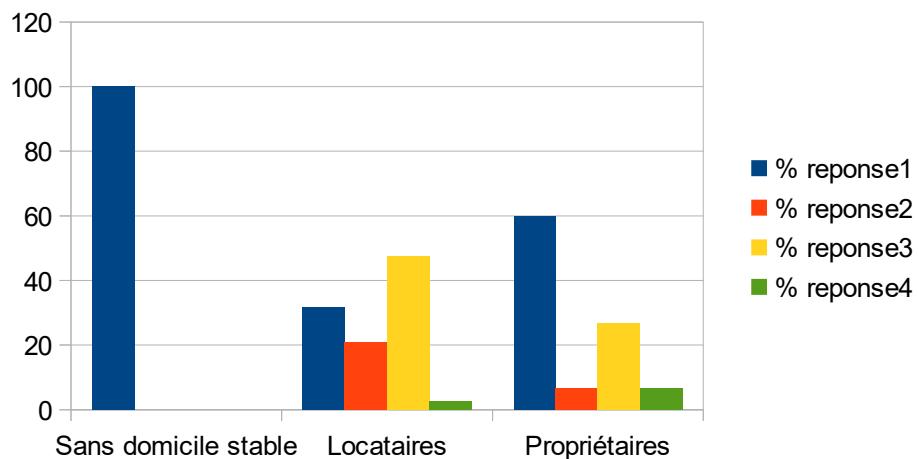
N.B : Les réponses bleues sont les recours, les réponses rouges sont les non recours

- ✓ Analyse tableau 1 :
- ✓ Plus le logement est assuré comme étayage, protection, moins le recours à l'aide sociale est constaté.
- ✓ A l'inverse, le non recours est plus important chez les propriétaires que chez les locataires, lui-même plus important que chez les personnes sans domicile fixe.
- ✓ Le taux d'écart en pourcentage pour les propriétaires (3,33 % contre 96,66 %) est assez significatif, alors que les retours des locataires et des personnes sans domicile stable sont plus contrastés.

Indicateur 2:

- ✓ Le fait d'être propriétaire, ou locataire de son domicile ou être sans domicile stable est il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

Tableau 2 Le point de vue sur l'aide sociale en fonction de la propriété privée



Une demande d'aide sociale, c'est en premier:

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Réponse 1 « L'aide sociale est un droit en France, celui d'être aidé » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Réponse 2 « L'aide sociale est une situation où l'on doit parler de soi, pas facile d'être regardé » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Réponse 3 « L'aide sociale, je suis d'accord, mais en dernière solution » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Réponse 4 « L'aide sociale est une solution de facilité, je n'en veux pas » |

Analyse tableau 2

- ✓ la considération de l'aide sociale comme droit en France n'est pas proportionnelle au degré de protection constitué par la protection privée (propriété de son domicile)
- ✓ En revanche, la réponse 4 montre une régulière augmentation de la mauvaise considération de l'aide sociale en fonction de cette propriété privée. Les propriétaires sont plus nombreux que les locataires à être en accord avec le recours à l'aide sociale en dernière solution.
- ✓ Le nombre de personnes sans domicile stable est assez faible dans l'échantillon, mais la totalité d'entre eux considèrent uniquement le recours à l'aide sociale comme un droit en France.

Synthèse concernant le premier postulat :

La propriété privée (de son domicile dans le cadre de travail présent) est un élément qui influe sur le recours réel à l'aide sociale. Les propriétaires sont plus nombreux que les locataires à être en accord avec le recours à l'aide sociale en dernière solution. La totalité des personnes sans domicile stable

considère le recours à l'aide sociale comme uniquement un droit en France, ce qui n'est pas le cas des locataires et propriétaires.

4/2 Le second postulat: La propriété sociale

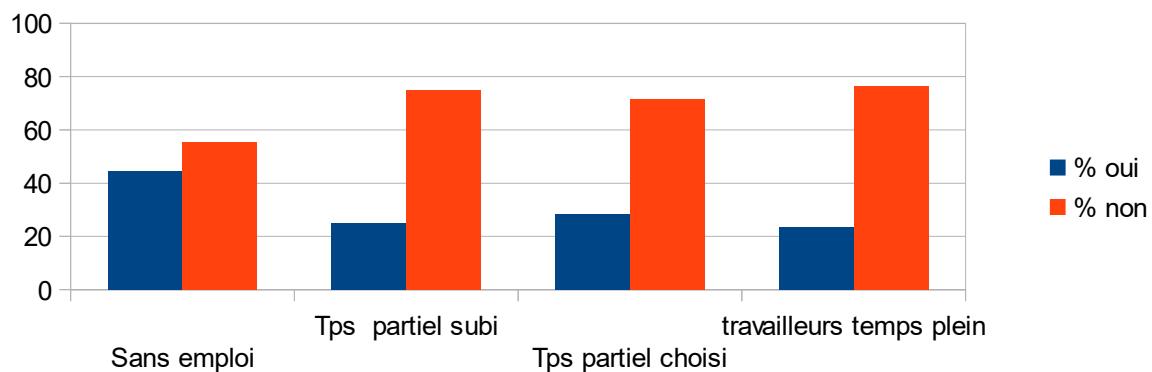
Indicateur 3 :

- ✓ Le fait d'être sans emploi ou travailleur à temps plein est-il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Tableau 3: Détermination de la propriété sociale sur la demande réelle d'aide sociale

N.B : Les réponses bleues sont les recours, les réponses rouges sont les non recours

Analyse tableau 3 :

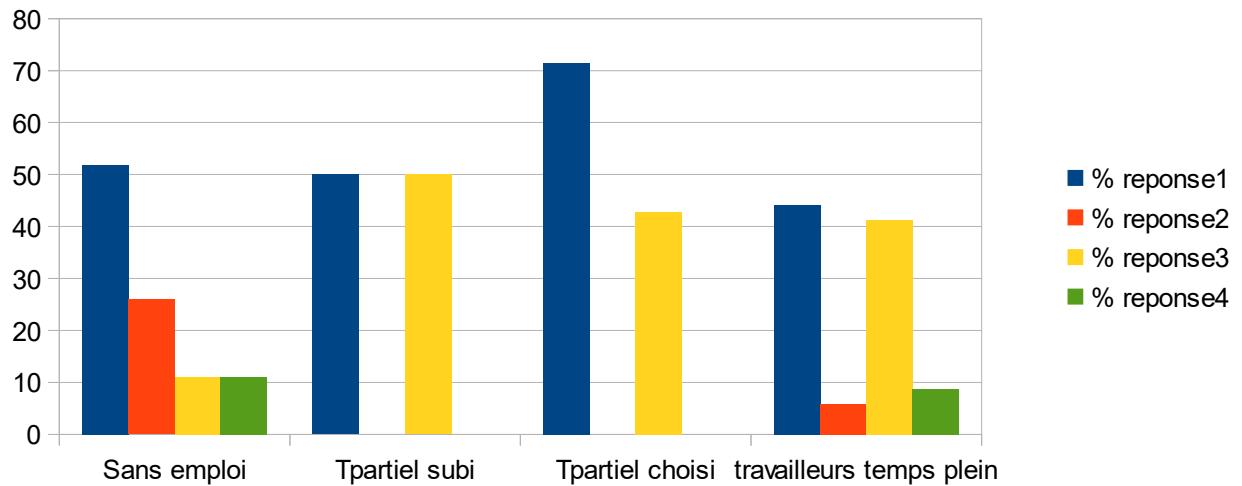


- ✓ les personnes sans emploi ont davantage recours à une demande d'aide sociale que les travailleurs à temps plein.
- ✓ Les personnes travaillant à temps partiel ont sensiblement les mêmes pourcentages de taux de réponses et suivent dans leur ensemble cette progression du recours à l'aide sociale en fonction de la situation d'emploi.

Indicateur 4:

- ✓ Le fait d'être sans emploi, travailleur à temps partiel subi ou choisi, ou travailleur à temps plein est-il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

Tableau 4: Le point de vue sur l'aide sociale en fonction de la propriété sociale (situation d'emploi)



Une demande d'aide sociale, c'est en premier:

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | Réponse 1 « L'aide sociale est un droit en France, celui d'être aidé » |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Réponse 2 « L'aide sociale est une situation où l'on doit parler de soi, pas facile d'être regardé » |
| <input type="checkbox"/> | Réponse 3 « L'aide sociale, je suis d'accord, mais en dernière solution » |
| <input type="checkbox"/> | Réponse 4 « L'aide sociale est une solution de facilité, je n'en veux pas » |

Analyse tableau 4:

- ✓ les personnes sans emploi sont plus nombreuses que les travailleurs à temps plein à considérer l'aide sociale comme un droit en France .
- ✓ Les travailleurs à temps partiel sont les seuls à ne pas positionner le recours à l'aide sociale comme une « difficulté à parler de soi et à être regardé » ni comme « une solution de facilité ».
- ✓ Les travailleurs à temps partiel sont nombreux à considérer le recours comme un droit, mais « en dernière solution ».
- ✓ Leurs points de vue sur le fait que ce soit une solution de facilité est assez proche.

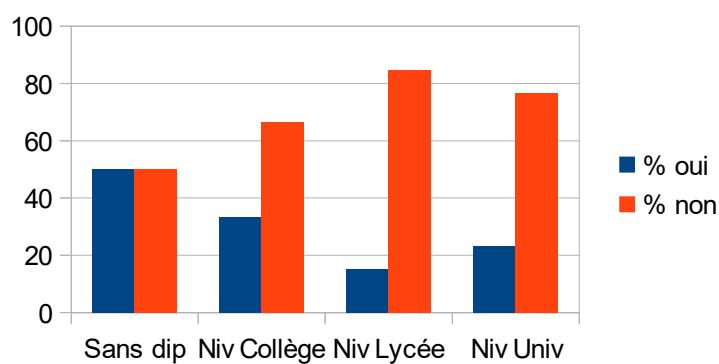
- ✓ Les personnes sans emploi sont celles qui positionnent le moins le recours à l'aide sociale comme « un droit, mais en dernière solution ».
- ✓ A l'inverse, les personnes sans emploi sont les plus nombreuses concernant la réponse 2 (« L'aide sociale est une situation où l'on doit parler de soi, pas facile d'être regardé »)

4/2/1 Une conjecture complémentaire : Les capitaux culturels

Indicateur 5 :

- ✓ Le niveau d'études est-il un élément déterminant le recours à une demande d'aide sociale

Tableau 5: Les demandes réelles d'aide sociale en fonction du niveau d'études



N.B : Les réponses bleues sont les recours, les réponses rouges sont les non recours

Analyse tableau 5:

- ✓ le recours à l'aide sociale diminue selon l'augmentation du niveau d'études, jusqu'aux personnes de niveau lycée. Une hausse du recours à l'aide sociale pour les personnes ayant réalisé des études supérieures se constate.

Indicateur 6:

- ✓ Le niveau d'études est-il un élément déterminant dans le point de vue sur le recours à une demande d'aide sociale ?

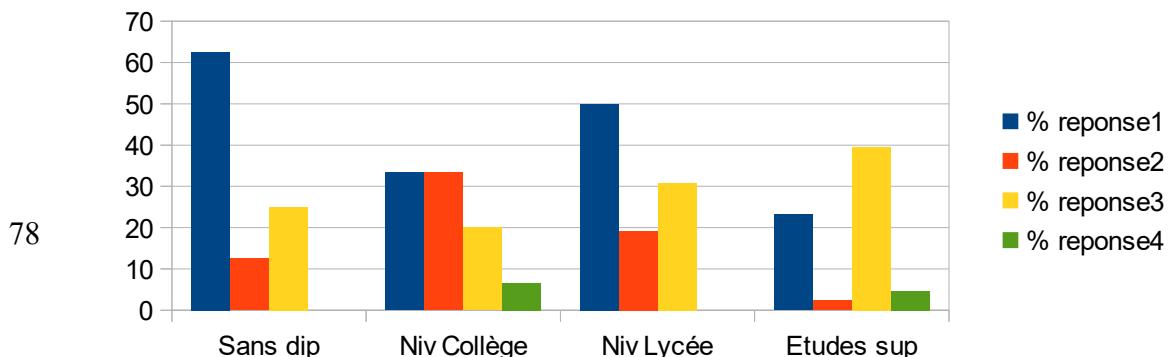


Tableau 6 : Le point de vue sur l'aide sociale en fonction du niveau d'études

Une demande d'aide sociale, c'est en premier:

<input type="checkbox"/>	Réponse 1 « L'aide sociale est un droit en France, celui d'être aidé»
<input checked="" type="checkbox"/>	Réponse 2 « L'aide sociale est une situation où l'on doit parler de soi, pas facile d'être regardé »
<input type="checkbox"/>	Réponse 3 « L'aide sociale, je suis d'accord, mais en dernière solution »
<input type="checkbox"/>	Réponse 4 « L'aide sociale est une solution de facilité, je n'en veux pas »

Analyse tableau 6:

- ✓ Les personnes sans diplômes sont plus nombreuses que les personnes ayant réalisé des études supérieures à positionner l'aide sociale comme un droit.
- ✓ « L'aide sociale comme dernière solution » est en augmentation en fonction du niveau d'études, hormis les personnes sans diplôme.

Synthèse de cette conjecture complémentaire :

Les résultats obtenus ne permettent pas de constater de tendances réelles entre le niveau d'études et le recours à l'aide sociale. Le recours à l'aide sociale diminue selon l'augmentation du niveau d'études, jusqu'aux personnes de niveau lycée. Une hausse du recours à l'aide sociale pour les personnes ayant réalisé des études supérieures se constate. Les personnes sans diplôme sont plus nombreuses que les personnes ayant réalisé des études supérieures à positionner l'aide sociale comme un droit. « L'aide sociale comme dernière solution » est en augmentation en fonction du niveau d'études, hormis les personnes sans diplôme.

Synthèse concernant le second postulat :

Les travailleurs à temps plein font moins de recours à l'aide sociale que les personnes sans emploi. Les personnes sans emploi sont moins nombreuses que les travailleurs à temps plein à considérer l'aide sociale comme dernière solution en cas de besoin. Les personnes sans emploi sont plus nombreuses que les travailleurs à temps plein à considérer l'aide sociale comme un droit en France. Les résultats obtenus ne permettent pas de constater de tendances réelles entre le niveau d'études et le recours à l'aide sociale.

Le recours à l'aide sociale diminue selon l'augmentation du niveau d'études, jusqu'aux personnes de niveau lycée. Une hausse du recours à l'aide sociale pour les personnes ayant réalisé des études

supérieures se constate . Les personnes sans diplômes sont plus nombreuses que les personnes ayant réalisé des études supérieures à positionner l'aide sociale comme un droit.

« L'aide sociale comme dernière solution » est en augmentation en fonction du niveau d'études, hormis pour les personnes sans diplômes

4/3 Le troisième postulat: Le cumul des supports

Cet indicateur a nécessité la mise en place de typologies différentes. En effet, cumuler les supports suivant le modèle d'analyse signifie être objectivement « détenteur de protections diverses, de supports différents », de la propriété privée aux « capitaux culturels » en passant bien évidemment par la propriété sociale.

➤ Les typologies ainsi mises en place sont les suivantes :

J'ai, dans un premier temps, rassemblé les personnes ayant répondu lycée et université dans une colonne unique nommée « études longues » et les personnes ayant répondu sans diplôme et collège dans une autre colonne unique, nommée « études courtes ».

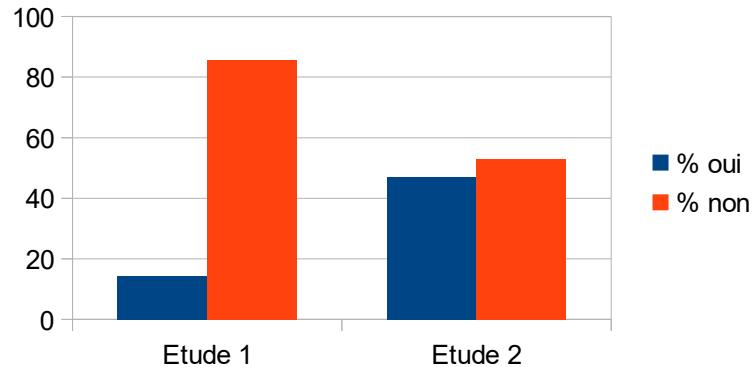
J'ai aussi réuni les personnes sans emploi et celles en temps partiel subi dans une colonne unique nommée « travail précaire ».. J'ai choisi de réaliser ces assemblages compte tenu des taux de réponses (matériaux disponibles) , et afin de rendre lisible une potentielle tendance.

- ✓ Une première typologie est ainsi constituée de personnes propriétaires de leur domicile, travaillant à temps plein et ayant réalisé des études « longues ».
- ✓ Une seconde typologie correspond aux personnes locataires, « travailleurs précaires » et ayant réalisé des études courtes.

Indicateur 7:

- ✓ Le fait de cumuler des supports est il un élément déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Tableau 7 :Les demandes réelles d'aide sociale en fonction du cumul du travail et du niveau d'études des individus :



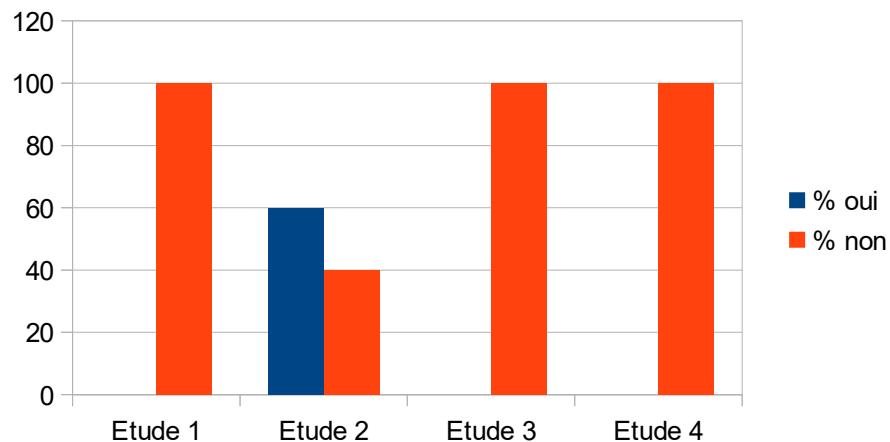
N.B : Les réponses bleues sont les recours, les réponses rouges sont les non recours

Etude 1	Les travailleurs à temps plein ayant réalisé des “études longues » (lycée et études supérieures)
Etude 2	Les travailleurs “précaires » (sans emploi ou en temps partiel subi) et ayant réalisé des “études courtes” (sans diplôme et collège)

Analyse tableau 7 :

- ✓ Les travailleurs “précaires » (sans emploi ou en temps partiel subi) et ayant réalisé des “études courtes” (sans diplôme et collège) sont beaucoup plus nombreux à avoir recours à l'aide sociale.

Tableau 8: Les demandes réelles d'aide sociale en fonction des cumuls des supports des individus



N.B : Les réponses bleues sont les recours, les réponses rouges sont les non recours

Nombre de répondants par « catégories » :

Étude 1	Étude 2	Étude 3	Étude 4
Les propriétaires / travailleurs temps plein et études longues :	Les locataires / travailleurs précaires et études courtes :	Les retraités / propriétaires et études longues :	Les retraités / locataires et études courtes :
9	5	11	1

Analyse du tableau 8 :

- ✓ Le cumul des protections concernant les personnes en activité montrent que le recours à l'aide sociale est uniquement réalisé par les personnes de l'étude 2.
- ✓ J'ai indiqué le nombre de personnes concernées par les différentes « catégories » car cela permet de mesurer leur représentativité. En effet, l'étude 4 ne comporte qu'une seule personne, ce qui rend incohérent toute analyse. Il est néanmoins visible que pour les personnes retraitées, aucune de l'étude 3 n'a recours à l'aide sociale.

Synthèse du troisième postulat :

Le cumul des protections sociales (travail à temps plein et le fait d'avoir réalisé des « études longues ») montre dans ce tableau que les personnes qui sont concernées par ce cumul ont moins recours à l'aide sociale. Les personnes concernées par le cumul des protections (privée, sociale, culturelle) , en particulier pour les personnes en activité professionnelle, sont aussi moins nombreuses à avoir recours à l'aide sociale.

4/4 Synthèse des éléments de l'analyse

Au cours de cette partie, les indicateurs ont permis de recueillir des matériaux et de les analyser en terme de résultats chiffrés en pourcentage. Ces indicateurs, classés en fonction de leur thématique propre selon la notion de Robert Castel, ont été les fondements de cette analyse statistique des retours des questionnaires. Cette analyse a tout d'abord permis de réaliser des constats sur les « manques »

dans les matériaux recueillis, donc de m'interroger sur la forme de la phase d'observation, et plus précisément sur les points suivants :

- le nombre de retours, un peu en dessous de la « fourchette basse » attendue, qui est trop faible pour permettre des analyses statistiques fiables, notamment concernant certaines situations sociales, certains usages de l'aide sociale. Ce manque de représentativité aura un impact sur la partie suivante, l'interprétation.

- La fiche de présentation des personnes n'a pas été suffisamment précise dans la « description » des situations vécues.

- La forme de l'outil, choisie pour être possiblement répondue par un grand nombre de personnes et de manière simple et assez rapide, a eu pour conséquence de devoir faire des choix de questions. Les usages de supports autres que ceux proposés n'ont donc pu être sollicités par ce choix de questions fermées. (exemple : une personne ne pouvait exprimer qu'elle n'allait pas faire un recours à l'aide sociale parce qu'elle ne savait pas se servir d'un ordinateur et qu'elle ne disposait pas de voiture). Cet exemple est pourtant issu des « conditions objectives de possibilité » du contexte programmatique de Robert Castel.

Je reprendrai certains de ces éléments au regard de l'interprétation des résultats.

5/ L'interprétation des résultats

La partie précédente a permis d'analyser les matériaux recueillis et de réaliser des statistiques, permettant de constater des faits.

Ces derniers sont des enseignements qu'il s'agit maintenant d'interpréter au regard du modèle d'analyse décrit dans ce travail de recherche.

Ce travail est présenté dans une première partie, introduit par un tableau de chaque synthèse, suivi d'une mise en relation avec le modèle d'analyse. Les variables alors observées permettront de situer la validité de ces résultats concernant ces hypothèses.

Dans un second temps, les trois postulats et conjecture complémentaire seront réunis pour reconstituer l'hypothèse de travail, qui est, pour rappel :

« Les différents supports des individus, que sont la propriété privée, la propriété sociale et le recours à des « capitaux culturels » sont des éléments déterminants dans le recours à une demande d'aide sociale. »

En fonction des écarts observés entre cette hypothèse de travail et l'analyse des résultats (au regard de la notion des supports des individus selon Robert Castel), une interprétation des résultats sera réalisée pour évaluer soit une validation de l'hypothèse, soit une infirmation, soit une ouverture vers des choix et orientations autres que ceux choisis dans ce travail. .

Cette interprétation des résultats se présente sous la forme suivante :

- ✓ le postulat interprété comme élément déterminant concernant le recours à l'aide sociale
- ✓ la place de ce postulat dans l'hypothèse de travail
- ✓ le rappel de la synthèse des éléments concernés par ce postulat
- ✓ une interprétation des résultats

5/1 Le premier postulat: synthèse des éléments et interprétation des résultats

5/1/1 La propriété privée

- ✓ Les supports issus de la protection privée sont des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale dans le cadre programmatique de la notion de l'auteur .

La propriété privée

Rappel des éléments de la synthèse (tableau 1 et 2 p 74 / 75)

Les propriétaires (de leur domicile dans le cadre de travail présent) ont moins recours que les locataires, et encore moins que les personnes sans domicile stable à l'aide sociale.

Les propriétaires sont plus nombreux que les locataires à être en accord avec le recours à l'aide sociale en dernière solution.

La totalité des personnes sans domicile stable considère le recours à l'aide sociale comme uniquement un droit en France, ce qui n'est pas le cas de tous les locataires et propriétaires.

La réponse 4 montre une régulière augmentation de la mauvaise considération de l'aide sociale en fonction de cette propriété privée.

Le premier tableau montre assez nettement que les propriétaires répondants n'ont que très faiblement recours à l'aide sociale. Les éléments théoriques du modèle d'analyse (notamment ceux des pages 30 à 32) viennent apporter un éclairage sur ces résultats. Ces éléments permettent de regarder cette propriété de « biens » sous un double prisme. Tout d'abord, il est assez convenu de se dire qu'être propriétaire est potentiellement un signe de possession de moyens financiers suffisants pour se porter acquéreur de son domicile. Mais si cette proposition, aujourd'hui possiblement remise en question par une évolution immobilière permettant davantage l'accès à des personnes de revenus plus modestes de devenir propriétaires est intéressante, c'est qu'elle a une histoire, comme le rappelle Robert Castel. En effet, la propriété privée ne fait pas que permettre de subvenir plus facilement aux aléas de la vie (au pire avec une hypothèque, une revente), mais elle octroie aussi un statut, celui d'être « considéré » comme un individu responsable à part entière. Robert Castel explique que cette propriété privée n'exerce plus aujourd'hui cette forme hégémonique de reconnaissance, tout en lui attribuant encore une capacité à faire support pour les individus. Le fait est que le recours à l'aide sociale est proportionnellement correspondant au niveau de protection assuré par le logement dans ce travail de recherche : moins les personnes sont protégées par cette « propriété », plus elles ont recours à l'aide sociale.

Le second tableau permet de constater que sur l'échantillon, des différences entre les locataires et les propriétaires concernant les positionnements sur l'aide sociale sont observables, mais sans correspondre à des écarts très importants. Les trois dernières réponses du tableau 3 (p 76) ne font pas ressortir de tendances contraires suffisamment significatives pour être objectivement interprétées comme des positionnements opposés. Seul le fait que les propriétaires sont beaucoup plus nombreux que les locataires à être en accord avec le recours à l'aide sociale comme « étant un droit en France » montre un écart important. Les propriétaires sont aussi plus nombreux que les locataires à positionner le recours à l'aide sociale comme « dernière solution », sans tendance significative au vu des résultats de l'analyse de l'échantillon. Toutefois, ces deux derniers points de positionnements sur l'aide sociale permettent, dans le prolongement des résultats et interprétations du premier tableau, d'attribuer à la propriété privée la « qualité » d'être un support d'éloignement du recours à l'aide sociale, interprétation soutenue par deux autres constats. Le premier est celui du positionnement plus important des propriétaires face au recours à l'aide sociale comme « solution de facilité dont ils ne veulent pas ». Le second est l'évolution concernant la question du positionnement sur le fait que l'aide sociale est « un

droit en France », positionnement qui décroît en fonction du niveau de protection par le logement. La propriété privée, dont le paragraphe précédent a permis de résituer la capacité de donner un statut, selon le modèle d'analyse de ce travail, donne effectivement ce statut, Robert Castel rappelant de plus que cette propriété privée dont : « l'avènement peut être situé à partir de la révolution française » (Castel R., 2009, p411), est encore aujourd'hui, en moindre hégémonie toutefois, appréhendé comme faisant objectivement support pour les individus. En effet, elle est à la fois une protection au quotidien, elle permet de se singulariser en tant que citoyen responsable et donc d'être « considéré » par les autres comme membre de la société à part entière, ce statut de respectabilité pouvant alors contribuer à une forme d'éloignement des attaches collectives repérées par le croisement de ces résultats.

A l'inverse, ne pas avoir de propriété qui protège, de statut reconnu et donc ne pas pouvoir être un citoyen reconnu comme un individu, peut, comme le montrent les tableaux présentés des résultats, amener les personnes sans domicile stable à davantage considérer l'aide sociale comme un droit en France, et poursuivre l'interprétation vers le fait que ces dernières positionnent ainsi sur l'État le « devoir » d'exercer une mission de « protection » vis à vis des personnes, eux mêmes sans ce statut de propriétaires, et donc éloignés du support de protection privée.

5/2 Le second postulat: synthèse des éléments et interprétation des résultats

5/2/1 La propriété sociale

- ✓ Les supports issus de la protection sociale sont des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale dans le cadre programmatique de la notion de l'auteur .

La propriété sociale

Rappel des éléments de la synthèse (tableaux 2 et 4, p 75 / 78)

Les travailleurs à temps plein font moins de recours à l'aide sociale que les personnes sans emploi.

Les personnes travaillant à temps partiel ont sensiblement les mêmes pourcentages de taux de réponses et suivent dans leur ensemble cette progression du recours à l'aide sociale en fonction de la situation d'emploi.

Les travailleurs à temps partiel sont les seuls à ne pas positionner le recours à l'aide sociale comme une « difficulté à parler de soi et à être regardé » ni comme « une solution de facilité ».

Les travailleurs à temps partiel sont nombreux à considérer le recours comme un droit, mais « en

dernière solution ».

Les personnes sans emploi sont plus nombreuses que les travailleurs à temps plein à considérer l'aide sociale « comme un droit en France » .

Les personnes sans emploi sont celles qui positionnent le moins le recours à l'aide sociale comme « droit, mais en dernière solution ».

A l'inverse, les personnes sans emploi sont les plus nombreuses quand à la difficulté d'être en situation de demande , « où il n'est pas facile d'être regardé ».

Le premier tableau montre que moins la situation de travail est précaire, moins le recours à l'aide sociale est effectif. Cette évolution n'est pas effective dans ce tableau entre les travailleurs à temps partiel subi et choisi, le temps partiel choisi pouvant a priori, correspondre à une situation moins précaire que le temps partiel subi. Le taux de réponses faibles des personnes répondantes travaillant à temps partiel concernant la précision subi / choisi, ainsi que le faible écart en pourcentage de réponse concernant cette question limite la fiabilité de l'analyse et de l'interprétation. Cela étant, la dégressivité du recours à l'aide sociale entre les personnes sans emploi, les travailleurs à temps partiel et les personnes travaillant à temps plein est constatée dans ce tableau.

Les travaux de Robert Castel montrent l'évolution socio historique du support de la propriété privée, assez « sélective », et laissant de côté une forte majorité de la population, vers la propriété sociale ; cette évolution est un tournant majeur des protections, en donnant aux salariés des droits propres, leur permettant de devenir des « propriétaires de droits », comme le précisent les propos de Robert Castel dans le modèle d'analyse (p 33/38). Ces droits (salaire minimum, assurances sociales, familiales, conventions collectives, droits à la retraite...) sont devenues des protections pour un pourcentage important de la population, au cours notamment de la première partie du XXe siècle, population alors très concernée par le travail dans le secteur secondaire, où manufactures, usines, petites et moyennes entreprises de production représentaient la majeure partie des emplois. Même s' il est vrai que la tendance (en flux) est à la constante baisse de ce secteur secondaire, à la transformation voir diminution du secteur primaire, et à l'apparition de nouvelles formes de travail dans le secteur tertiaire, les emplois salariés forment encore (en stock) la plus grande partie des emplois en France.

L'interprétation des résultats obtenus peut être réalisée avec ce prisme de la propriété sociale. Le tableau 2 indiquant que le niveau de recours à l'aide sociale est proportionnellement inverse à celui des situations d'emploi (des personnes sans emploi vers les travailleurs à temps plein), cela démontre le fait que le travail soit un élément déterminant dans ce recours à l'aide sociale. En effet, comme l'explique Robert Castel, le fait d'attacher des protections au travail a permis à un grand nombre d'individus d'être étayés, supportés, face aux aléas de la vie quotidienne. Les travailleurs à temps plein, par leur plus faible recours à l'aide sociale, illustrent cette protection.

Le second tableau concerne le positionnement des personnes, selon leurs situations vis à vis de l'emploi, sur ce que signifie pour eux le recours à l'aide sociale. La reprise de deux éléments de la synthèse permettent une interprétation par leurs croisements entre eux et en fonction du recours réel à l'aide sociale :

- ✓ Les personnes sans emploi sont celles qui positionnent le moins le recours à l'aide sociale comme « droit, mais en dernière solution ».
- ✓ Les personnes sans emploi sont plus nombreuses quand à la difficulté d'être en situation de demande « où il n'est pas facile d'être regardé ».

Les personnes sans emploi sont celles qui ont le plus recours à l'aide sociale, qui le positionnent le plus comme « une situation où il n'est pas facile d'être regardé, de parler de soi » et qui le situe le moins comme « droit, mais en dernière solution ».

Ces croisements signifient que les personnes sans emploi, par leur pourcentage plus élevé de recours et donc des expériences réellement vécues sont moins « éloignées » du recours à l'aide sociale, ce que confirme aussi le fait qu'elles représentent plus d'une personne sur deux à le considérer tout d'abord comme un droit en France.

Le modèle d'analyse est dans cette configuration un élément interprétatif pertinent. En effet, le fait de ne pas pouvoir s'appuyer sur des droits établis, sécurisants et pérennes conduit les personnes sans emploi à avoir recours à l'aide sociale, et contribue aussi, de ce fait, à positionner le recours à des protections telle que l'aide sociale comme un accès à un droit, sans qu'il soit facile de le réaliser, mais parfois nécessaire faute d'autres protections. La propriété sociale comme support des individus dans le modèle d'analyse permet à Robert Castel de définir ce que permettent les droits issus du travail en terme d'indépendance sociale, de sécurité face aux difficultés potentielles de la vie quotidienne, mais

aussi en terme de projections, car bénéficier d'un travail et donc de droits autorise l'individu à davantage être capable de « conduire sa vie », de faire des projets.

La propriété sociale, dans sa déclinaison de droits issus du travail, permet à tous ceux qui peuvent en bénéficier de se prémunir contre les aléas de la vie, mais aussi d'être reconnus comme « propriétaires » de ces droits, et en tant que propriétaires, d'avoir une reconnaissance par les autres membres de la société. Cette reconnaissance assure une considération qui a un impact sur le positionnement concernant le recours à l'aide sociale.

5/2/2 Une conjecture complémentaire : Les capitaux culturels

- ✓ Les « capitaux culturels » sont des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale.

Les capitaux culturels

Rappel es éléments de la synthèse (tableau 5 et 6 , p 79 / 80)

Les résultats obtenus ne permettent pas de constater de tendances réelles entre le niveau d'études et le recours à l'aide sociale.

Le recours à l'aide sociale diminue selon l'augmentation du niveau d'études, jusqu'aux personnes de niveau lycée. Une hausse du recours à l'aide sociale pour les personnes ayant réalisé des études supérieures se constate. Les personnes sans diplômes sont plus nombreuses que les personnes ayant réalisé des études supérieures à positionner l'aide sociale comme un droit

« L'aide sociale comme dernière solution » est en augmentation en fonction du niveau d'études, hormis les personnes sans diplômes.

Les réflexions de Robert Castel sur ces « biens immatériels » que constituent les « capitaux culturels » se retrouvent dans ses travaux dans ce qu'il considère comme l'ère de « l'homme hypermoderne ». Ces « capitaux culturels » contribuent selon lui autant que les capitaux matériels à assurer, ou penser assurer, une autosuffisance pour les individus qui en sont nantis. Il y fait référence notamment dans ce qui sera traité dans la troisième hypothèse, à savoir « l'émergence » de deux formes d'individus, les individus par excès et les individus par défaut. Dans cette partie du travail consacré à l'hypothèse proposée, à savoir que les capitaux culturels sont des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale, il s'agit de vérifier si ces capitaux culturels, relationnels, sociaux, symboliques, sont des

supports qui leur permettent d'être, ou de se considérer comme autosuffisants. L'indicateur choisi dans ce travail étant le niveau d'études.

Le premier résultat analysé fait état d'un recours à l'aide sociale qui augmente au fur et à mesure de la baisse de diplômes, sauf en ce qui concerne les personnes ayant réalisé des études supérieures. Le fait d'avoir réalisé des études plus longues permet de potentiellement pouvoir exercer des métiers plus rémunérateurs, qui protègent davantage contre les vicissitudes de la vie quotidienne. Cette interprétation serait plus construite si cette tendance se retrouvait aussi chez les personnes ayant réalisé des études supérieures, ce qui n'est pas le cas. Je précise que le nombre de personnes ayant réalisé ces études supérieures est proportionnellement plus important que les personnes des autres niveaux d'études chez les 18 / 30 ans. Une étude plus approfondie aurait, là aussi, permis de constater si cela a un impact sur les demandes d'aides sociales. En tout état de cause, ces « capitaux culturels » se situent dans une progression des personnes sans diplômes jusqu'aux personnes avec un niveau lycée, ce qui est une tendance à souligner. Le paragraphe ci dessus rappelle ce que ces « capitaux culturels » permettent pour assurer une autosuffisance à ses détenteurs. La courbe repérée dans ce tableau 5 (p 78) va dans le sens des réflexions de Robert Castel, précisées dans le modèle d'analyse.

Les personnes ayant réalisé des études supérieures considèrent « l'aide sociale comme une dernière solution », et cette tendance est croissante en fonction des études à partir du niveau collège. L'interprétation de ces données peut être réalisée à partir des travaux de Robert Castel, pour qui il peut exister une déliaison entre certains individus et les « attaches collectives : « Il y a sans doute deux dimensions pour rendre compte de cette déliaison: une dimension interne; l'individu se déprend du dehors et se retourne sur lui-même (...) et une dimension externe, ou plutôt objective; l'individu est saturé de supports, il dispose des «biens» et des «lumières » dont parlait Tocqueville, sans que cette possession lui pose problème, sans qu'il doive s'affronter au monde et aux autres pour les conquérir» (Castel, 2006, p 126) ». (Gaillard, R., 2019)

Les capitaux culturels, sociaux, symboliques que représentent les acquis de diplômes peuvent être dans ce cadre associés à des supports, dans une dimension de propriété permettant de se considérer de plus en plus autosuffisants en fonction de l'augmentation de ces capitaux. Ainsi, plus le niveau d'études est élevé, plus la considération de ce qui est du ressort des attaches collectives, en l'occurrence dans ce travail le recours à un droit, celui de l'aide sociale, plus cette considération se délite. Je rappelle que ce

tableau 6 (p 79) montre que les personnes sans diplômes et les personnes de niveau collège ne se distinguent que de 5 % sur cette réponse, et que compte tenu de la marge d'erreur (due aux choix, limites et contexte du recueil), une progression constante peut être envisagée entre le niveau d'études et le positionnement concernant l'aide sociale sur l'ensemble des quatre typologies.

5/3 Le troisième postulat: synthèse des éléments et interprétation des résultats

5/3/1 Le cumul des supports

- ✓ Le cumul des supports (propriété privée / propriété sociale (travail temps plein) / capitaux culturels est-il déterminant dans le recours à une demande d'aide sociale ?

Le cumul des supports

Rappel des éléments de la synthèse (tableaux 7 et 8, p 82 / 83)

Le cumul des protections sociales (travail à temps plein et le fait d'avoir réalisé des « études longues ») montre dans ce tableau que les personnes qui sont concernées par ce cumul ont moins recours à l'aide sociale que les personnes ayant un travail « précaire », et ayant réalisé des « études courtes »

Les personnes concernées par le cumul des protections (privée, sociale, culturelle), en particulier pour les personnes en activité professionnelle, sont aussi moins nombreuses à avoir recours à l'aide sociale que les personnes locataires, ayant un travail « précaire », et ayant réalisé des « études courtes »

Comme pour les hypothèses précédentes, le rappel des éléments de la synthèse permet de situer les constats réalisés sous le regard du modèle d'analyse.

Le premier élément ci dessus (tableau 7) fait état d'un recours à l'aide sociale moindre pour les personnes qui cumulent travail à temps plein et « études longues » que pour les personnes qui sont en situation de travail « précaire » et ayant réalisé des « études courtes ». Ce croisement entre les deux variables permet de constater un écart significatif entre les recours à l'aide sociale. Les analyses et synthèses précédentes ont permis de constater que le travail à temps plein, et dans une moindre mesure, les études (dans une mesure moindre, compte tenu du niveau de recours des personnes ayant réalisé des études supérieures¹⁹) sont des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale. Le cumul de ces

19 Voir tableau p 82 / 83

deux variables confirme cette analyse et l'écart des pourcentages peut être interprété comme un cumul encore « plus déterminant », interprétation dont je souligne la prudence et le contexte global de ce travail de recherche.

Le tableau 8, constitué de quatre typologies d'individus, permet de constater que le cumul de la propriété privée, de la propriété sociale et le fait d'avoir réalisé des « études longues » (pour rappel, indicateur choisi dans ce travail de recherche pour mesurer une forme de capitaux immatériels, « culturels ») fait de ses détenteurs des individus qui n'ont pas recours à l'aide sociale. Le taux d'écart entre les études 1 et études 2 du tableau est révélateur d'un écart significatif entre les deux concernant cette constatation. Compte tenu du très faible taux de réponses de l'étude 4, il n'est pas possible d'en tirer des enseignements et une interprétation.

Cet écart significatif confirme les analyses des données précédentes concernant la tendance constatée dans l'interprétation du tableau 7. Plus les protections sont cumulées, moins le recours à l'aide sociale est effectif. Exprimé autrement, plus les supports des individus sont objectivement repérés comme propriétés, moins le recours à l'aide sociale est constaté.

La notion des supports des individus, selon les travaux de Robert Castel, théorise le fait que les individus ont besoin de supports pour « être objectivement des individus », comme le rappellent ses propos cités dans le modèle d'analyse (p 42) : « (...) « il y a individus et individus ». Parce qu'un individu n'existe pas en soi comme une substance(...) , il faut être supporté , doté de ressources objectives pour être positivement un individu. Ce qui, à la limite du point de vue sociologique, clive des profils opposés d'individus »

Ce second postulat permet donc deux interprétations :

- ✓ le cumul des supports des individus est significatif dans le recours à l'aide sociale.
- ✓ de nombreux individus sont propriétaires de ce cumul des supports, notamment grâce à la propriété sociale, mais d'autres ne le sont pas.

Ce second constat nécessite un retour sur le modèle d'analyse., plus précisément sur cette évolution de l'individu, qui prend son essor depuis les années 1970, soit l'ère « hypermoderne ».

5/3/2 Les « individus par excès » et « les individus par défaut»

Selon Robert Castel, cette évolution, les origines politiques et économiques et leurs bouleversements socio professionnels sur la vie des personnes permettent d'identifier « l'avènement » de deux formes distinctes d'individus.

- ✓ Des « individus par excès ». Robert Castel décrit ces individus comme étant propriétaires de supports, en capacité d'être non seulement capables d'assurer leur indépendance et leur sécurité, mais ces individus ont aussi des certitudes concernant leurs supports et protections collectives. Ils peuvent s'en affranchir dans leur mode d'être. Les individus par excès peuvent être suffisamment « autosuffisants » pour être assez « déconnectés » de valeurs ayant attrait au collectif, aux institutions, avec un désenchantement des valeurs collectives (forme d'individualisme).
- ✓ Des individus par défaut, qui ne peuvent, faute de supports et notamment de droits sociaux, répondre positivement aux injonctions de l'évolution sociétale dans ses attendus d'autonomie, d'adaptations, de mouvances progressives dans les protections liées au travail (transformations, parfois pertes des statuts issus, par exemple, des conventions collectives). Ces individus, au même titre que chaque individu, a pourtant les mêmes droits, les mêmes aspirations, mais ne peuvent, faute d'étayages, de supports, assurer leur indépendance et faire valoir leurs droits de citoyens à part entière, et peuvent eux aussi, parfois, par une installation durable des difficultés de la vie quotidienne, vivre des situations de déliaison avec les attaches collectives, non pas par excès de supports, mais, dans ce cas, par défaut.

Les analyses des résultats réalisées dans cette partie peuvent être, avec une certaine prudence précédemment signifiée, interprétées comme correspondantes à cette évolution des individus. Pour exemples :

- ✓ les demandes d'aides sociales réalisées par les travailleurs à temps plein sont très faibles (tableau 7, p 82),
- ✓ le pourcentage significatif de recours à l'aide sociale (tableau 8, p82, 0% dans la synthèse de la troisième hypothèse) chez les individus de la typologie 2

Ces exemples, au regard des analyses de Robert Castel, illustrent la sécurité et l'indépendance apportées par le cumul des supports. Ces individus possèdent des supports et leur non usage de l'aide sociale fait preuve de leur capacité à être autonomes et en sécurité. Cependant, ces individus peuvent ils, selon le modèle d'analyse, être définis comme des « individus par excès » ? Il n'est en effet pas possible, dans ce travail de recherche, de vérifier objectivement si ces individus posent des actes, ont des usages, qui permettent de leurs attribuer des détachements objectifs vis à vis des attaches collectives.

D'autres exemples :

- ✓ Le très faible écart (tableau 7, p 82) concernant les travailleurs « précaires » ayant réalisé des « études courtes », entre ceux ayant recours à l'aide sociale et ceux n'y ayant pas recours.
- ✓ Le pourcentage de recours à l'aide sociale (tableau 8, p 83) concernant les personnes locataires / travailleurs précaires et études courtes : 60 % d'entre eux ont recours à l'aide sociale.

Ces deux autres exemples, regardés avec le même prisme du modèle d'analyse, permettent une interprétation inverse des deux exemples précédents, avec un usage important du recours à l'aide sociale, montrent les difficultés de ces individus, voire, impossibilités à faire face de manière autonome aux aléas de la vie quotidienne. Dans ce contexte, compte tenu du modèle d'analyse, situer ces individus comme « individus par défaut » est possible. En effet, ces individus ne bénéficient ni des supports de la propriété privée, ni de la propriété sociale.

Cette question concernant la décollectivisation, le détachement des valeurs collectives sera reprise à l'issue de la partie suivante. Cette partie est une synthèse des éléments interprétés, permettant de vérifier l'adéquation entre l'hypothèse de travail et les résultats obtenus.

En préambule et introduction à cette vérification, je précise les aspects importants concernant quelques constats sur le déroulé de ce travail d'analyse et d'interprétation, soit des éléments sur la forme de ce travail :

- ✓ Un nombre de retours trop faibles pour pouvoir faire émerger des analyses et interprétations significatives

- ✓ Les difficultés de représentativité de l'échantillon : il n'est pas assez équilibré pour établir des études fiables (ex : manque de personnes sans domicile stable, idem pour les personnes retraitées qui ont fait des études courtes...)
- ✓ L'identification des personnes et de leurs situations n'est pas toujours, ou pas totalement fournie (ex : les temps partiels, subis / choisis) .

5/4 La vérification de la validité de l'hypothèse de travail en fonction des résultats obtenus

5/4/1 Le cumul des supports, un élément déterminant concernant cette hypothèse de travail.

L'hypothèse de travail est la suivante : « Les différents supports des individus, que sont la propriété privée, la propriété sociale et le recours à des « capitaux culturels » sont des éléments déterminants dans le recours à une demande d'aide sociale. »

Le modèle d'analyse choisi et présenté dans ce travail de recherche a permis la construction d'un recueil de données sur des situations et positionnements objectivables en terme de propriétés, concernant les trois supports cités dans cette hypothèse.

Je vais reprendre chacun de ces supports analysés et interprétés lors des parties précédentes, et ainsi vérifier leur adéquation avec cette hypothèse.

✓ Le support de la propriété privée comme élément déterminant dans le recours à l'aide sociale : La progressivité du recours à l'aide sociale étant identique à celle du degré de protection par le logement, ce constat permet d'en conclure que la propriété privée est un élément déterminant dans le recours à l'aide sociale.

✓ Le support de la propriété sociale comme élément déterminant dans le recours à l'aide sociale : La question du travail est prépondérante dans le recours à l'aide sociale, les analyses et interprétations des résultats, tant sur le plan des tendances que sur celui des écarts observés sont assez significatifs pour en conclure que le support de la propriété sociale est un élément déterminant dans le recours à l'aide sociale.

Le support des « capitaux culturels » comme élément déterminant dans le recours à l'aide sociale :

Une tendance moins « nette » que pour les deux supports précédents est constatée. En effet, compte tenu des résultats observés pour les personnes ayant réalisé des études supérieures²⁰, je ne peux en conclure que les « capitaux culturels » constituent un élément déterminant dans le recours à l'aide sociale. Toutefois, trois éléments permettent de prolonger cette vérification. Le premier est que plus le niveau scolaire augmente (des personnes sans diplômes jusqu'au lycée), plus le taux de recours à l'aide sociale baisse. Le second est que les personnes ayant réalisé des études supérieures ont le taux le plus élevé de positionnement du recours à l'aide sociale « comme dernière solution » et le taux le moins élevé de positionnement de ce recours comme « un droit en France, celui d'être aidé ». Le troisième élément est la représentativité et l'âge des personnes concernées par ces études supérieures. Ces trois éléments pris en compte, la caractérisation du support par des « capitaux culturels » comme élément déterminant dans le recours à l'aide sociale est plus probable.

L'adéquation entre l'hypothèse de travail et les résultats obtenus est dans cette perspective très fortement envisagée. Les éléments qui suivent permettent d'approfondir et d'étayer cette forte probabilité :

✓ le cumul des supports comme élément déterminant dans le recours à l'aide sociale :

Les croisements analysés dans les tableaux montrent des écarts très importants entre les deux typologies²¹. Le cumul des supports est dans ce contexte un élément déterminant concernant le recours à l'aide sociale.

L'adéquation entre l'hypothèse de travail et les résultats obtenus est alors vérifiée. Les supports des individus, dans un contexte de « conditions objectives de possibilité des supports », selon les travaux de Robert Castel, sont des éléments déterminants dans le recours à l'aide sociale.

La propriété « assure » comme le dit Robert Castel ; elle est un « capital » qui permet d'être autonome, et, au-delà, d'être reconnu comme un individu à part entière, comme en attestent les propos de Richard Gaillard, cités p 28 de ce travail de recherche : « Il faut à nouveau s'arrêter sur cet enjeu puissant de la propriété, non à la façon des juristes ou des économistes qui peuvent y voir seulement des enjeux matériels ou d'investissement, mais d'un point de vue sociologique pour repérer combien, qu'elle soit privée ou sociale, elle est consubstantielle de l'existence sociale de l'individu moderne. Les précisions de Robert Castel sont importantes à ce sujet. «La propriété, dans cette perspective, n'est pas seulement

20 Revoir résultats p 82 / 83

21 Idem

« la propriété bourgeoise », selon une conception un peu simplifiée du marxisme (...) La propriété donne un statut, c'est-à-dire aussi des droits et de la considération ». L'important ici n'est pas la quantité ou la grande valeur de la propriété, mais le fait qu'elle existe à minima comme attestant d'un mérite social. (...) Le processus est le même pour la propriété sociale, souligne Robert Castel. (...). Prenant l'exemple de la retraite, il invite à voir au-delà de la pension de retraite et de la somme qu'elle représente, «le droit à la retraite garanti par la loi, c'est-à-dire l'assurance que le vieux travailleur qui ne peut plus travailler, jouisse des conditions minimales de son indépendance » (Castel, 2006, p 124). La somme est ici relative car même si les retraites sont faibles, elles permettent de continuer modestement à participer aux échanges sociaux. Par là, l'individu même retraité et hors travail, « peut continuer à «faire société» avec ses semblables» (Castel, 2006, p 124). L'enjeu de la propriété particulière qu'est la propriété sociale, c'est d'être «l'élément de base constitutif de la citoyenneté sociale, c'est-à-dire de l'appartenance des individus aux prérogatives de membres à part entière de la société» (Castel, 2006, p 124), même si la propriété privée n'a pas évidemment disparue comme support ».

J'ai abordé (p 28 / 29 de ce travail) mon interrogation concernant la question de la « foi » en tant que support des individus aujourd'hui. Cette présentation par Robert Castel de ce « premier support des individus », mis en « relation » avec ce que la propriété sociale permet « d'assurer », est une comparaison très instructive. Outre les faits, d'une part, que la « croyance » est un « choix » qui relève du domaine privé, et que , d'autre part, elle ne soit pas du domaine des « conditions objectives de possibilité » que doivent revêtir les supports des individus, il est de plus évident que les droits sont des possibilités sur lesquels le « salut » sur « Terre » peut être plus « assuré » par des acquis réels que par des « espérances ».

5/4/2 Une réflexion sur « individus par excès » et « individus par défaut ».

Ces propos éclairant sur l'importance des supports des individus viennent ponctuer ce travail de recherche. Mais avant de présenter la conclusion de ce travail, ces propos me permettent de revenir sur le sujet des « individus par excès » et « individus par défaut ».

En effet, si le modèle d’analyse, ainsi que l’interprétation du recueil de données apportent des éléments de compréhension sur le recours à l’aide sociale et sur des positionnements précis concernant ce recours, dans des contextes de protections par des supports repérés et explicites, je ne peux pour autant mesurer dans ce cadre de travail le degré de décollectivisation de certains individus, comme l’explique Robert Castel. Pour ce faire, je devrais vérifier si les usages et actes posés par les individus leur induisent des représentations sociales particulières, en lien avec un détachement des valeurs collectives.

La propriété sociale est un ensemble de droits, de sécurités, qui est dans cette ère « hypermoderne », fortement ébranlée. C’est pourtant le socle sur lequel le plus grand nombre de personnes ont cette position d’individus à part entière, de citoyen reconnu. Ainsi, tel que peut le préciser Robert Castel, les individus qui sont dépourvus de ces droits ne sont donc pas saturés par ces supports, ils ne peuvent pas se satisfaire de leur situation ni d’oublier les contraintes collectives, car leur quotidien vient chaque jour leur rappeler de trouver les moyens de vivre, voire subsister. Situer ces individus comme des « individus par défaut » peut alors être totalement légitime dans ce contexte.

Mais il en est tout autrement pour les « individus par excès ». Quels sont les faits qui permettent de voir si parmi les individus propriétaires de supports, certains en sont tellement saturés qu’ils s’en détachent, en ne voyant plus qu’eux même et leur réussite personnelle ?

Au début de la démarche de ce travail, plus précisément lors de la phase de construction du recueil de données, j’ai intégré des questions permettant d’obtenir des éléments sur ces questions. Le fait de recentrer mon travail de recherche sur le parti pris objectiviste de Robert Castel m’a conduit, très logiquement, à ne pas utiliser ces matériaux pour la suite du travail.

Je reprendrai certains de ces éléments dans la conclusion de ce mémoire.

Ce travail de recherche ne peut, compte tenu des observations ci dessus, en aucun cas permettre une interprétation généralisable à l’ensemble du territoire national, ni considérer les données statistiques comme parfaitement représentatives de la population.

Cependant, et au-delà de ces précautions résolument objectives concernant l'interprétation de ces résultats, je considère que l'adéquation de l'hypothèse de travail avec ces résultats obtenus permet, non seulement la validation de cette hypothèse, mais autorise, de plus, une réflexion plus large sur l'évolution des « conditions objectives pour être un individu ». De fait, cette évolution, avec ce que Robert Castel nomme « l'ère hypermoderne », nous vivons collectivement une situation de remise en question croissante des statuts des travailleurs, vers une individualisation et une responsabilisation des personnes, dans un cadre présenté par les politiques économiques et sociales comme des « nécessités » « non négociables » pour faire face à une mondialisation des échanges où seuls les acteurs / organisations / systèmes de financement les plus concurrentiels (sur le plan des coûts) peuvent prétendre à garantir des emplois.

Je propose donc dans ce cadre de réflexion, une esquisse de propositions et positionnements concernant cette évolution, une ouverture issue des enseignements de ce travail de recherche et qui est un fort enjeu social,

4/ ème partie :

La propriété sociale, (seule?) condition objective pour être « positivement un individu ?

4/ 1 Une mutation des conditions objectives de possibilité d'être un individu ?

L'individualisation des postes de travail était déjà présente dans la division du travail, au cours des années de mise en place notamment de ce que l'on a nommé le Fordisme, au début du XXe siècle. Mais cette mise en place se faisait alors dans le cadre de l'époque, à savoir des entreprises de l'industrie, de productions implantées permettant à de nombreux salariés d'être tout de même, progressivement et selon les pays, assurés de bénéficier de droits sociaux. Cela n'est plus la même situation aujourd'hui où cette individualisation se déroule dans les conditions citées ci dessus.

Cette « nécessaire compétitivité » a conduit les politiques menées à « contraindre » les acteurs à la « rentabilité ». Le développement personnel, le coaching, la responsabilisation accrue, la montée en compétences, le développement (sans limites?) du sens de l'adaptation à des constantes contraintes « nouvelles » sont aujourd'hui des réalités quotidiennes pour les travailleurs, et maintenant au-delà

d'un secteur secondaire qui se délocalise progressivement vers d'autres horizons. Cette évolution accélère un phénomène maintenant reconnu par de nombreux auteurs et travaux dont quelques uns sont cités dans ce travail de recherche. Ce phénomène est illustré par Robert Castel, avec cette notion de supports des individus, où sont alors de plus en visibles des différences entre les personnes qui ont les étagages, les supports pour répondre positivement à ces évolutions, et ceux qui ne sont pas en mesure de le faire. C'est dans cette évolution que Robert Castel précise ce qu'il envisage sous les termes « individus par excès » et « individus par défaut ». Cette possibilité qu'ont des individus à pouvoir faire usage de droits, de protections, de supports, selon leur seule volonté et parce qu'ils en ont les « capacités », d'autres individus ne l'ont pas. Dans cette position de non possibilité de faire usage de droits pour se prémunir des aléas de la vie, ces individus peuvent avoir besoin, pour être « positivement des individus », car nul ne peut être un individu sans supports, de trouver des étagages autres, car comme le précise l'auteur : « (ces individus...) sont menacés par la dépendance du besoin, affrontant au jour le jour la précarité et l'incertitude des lendemains, et pour lesquels la survie devient un combat quotidien » (Castel, R., 2009, p 444).

Ainsi, lorsqu'un individu n'a pas la possibilité de faire usage d'un droit, d'une propriété, comme support, il peut, pour s'appuyer sur étagages lui permettant de ne pas s'effondrer, faire usage d'autres supports, moins « reconnus » par la société, comme les propos suivants peuvent l'illustrer : « (ces individus...) ne sont pas des êtres passifs et résignés ayant perdu la volonté de conduire leur vie. Il faut au contraire beaucoup d'ingéniosité, de débrouillardise, et parfois un grain de filouterie, pour vivre dans la précarité. »(Castel, R., 2009, p 441).

L'absence de supports statutaires, en tant qu'usages possibles, et issus des droits du travail peut alors être « compensée » par d'autres usages, venant étayer les individus, comme, par exemple, le repli sur soi, le recours à des « protections rapprochées ». Dans ce contexte, l'usage de supports qui « fonctionnent » et « compensent » les droits statutaires peuvent faire « concurrence » à ces derniers.

Et ce au delà de tout jugement moral, car dans le cadre de cette démarche de recherche sociologique, cette évolution pose pour autant une question qui relève du domaine de l'éthique. En effet, les politiques menées (nationale, européenne) encouragent les individus à faire preuve de leurs compétences / capacités / aptitudes à faire face à des enjeux socio économiques dont ils ne sont pas « responsables » et cela ne permet pas à tous les individus de s'appuyer sur des droits, mais leur

demandent de faire face à des « concurrences » (le plein emploi n'étant pas assuré) en se responsabilisant parfois au-delà de leurs possibilités objectives d'être des individus.

Cette évolution est-elle compatible avec celle qui est aussi prônée par ces mêmes politiques, à savoir l'instauration de droits (et donc de supports) pour les individus ?

Quelques pistes de réflexion permettent de noter différents enjeux en lien avec cette question.

4/2 D'une prise en compte de ces évolutions pour une adaptation du support de la propriété sociale ?

« Il n'a pas d'individus sans état. L'état est le support des supports, soit qu'il les garantisse et les défendent (droit de propriété), soit parce qu'il est le maître d'œuvre qui a présidé à leur constitution » (droits sociaux, NDLR) (Castel, R., 2009, p 445). Avec le recul de dix années plus tard, ces propos sont toujours aussi pertinents. Cela dit, la configuration socio économique contemporaine, les nécessaires organisations à l'échelle européenne dans des domaines aussi divers que le secteur primaire, les déplacements des personnes, les nouveaux enjeux (climatiques...), la répartition des productions selon les accords entre pays, ne peuvent-ils pas être de véritables réflexions sur la capacité de penser à des règles communes de recentration de droits, non plus seulement nationales, mais européennes (salaires minimums, conventions collectives, droits sociaux...) ?

La question de la spéculation immobilière qui, au-delà des injustices de ce système, et malgré la baisse actuelle des taux d'intérêts, ne permet pas à tous d'être propriétaires de son domicile, est un enjeu de plus en plus préoccupant. En effet, le coût des logements en centre ville est prohibitif concernant les franges modestes de la population, de même que les abords des villes (grandes et moyennes,) où se situent des zones d'emplois importantes. Vivre en campagne n'est possible que pour les personnes dont le travail est à la fois assez proche et assez rémunérateur pour consacrer une partie du revenu disponible aux transports inhérent à cette localisation. La question du développement de l'emploi et la création d'emplois dans les espaces ruraux est donc prépondérante.

Les entretiens exploratoires réalisés dans le cadre de ce travail, ainsi que les échanges avec de nombreuses personnes ressources dans le cadre du stage mettent en lumière ce repli sur soi, la « débrouillardise », les addictions, les « petits arrangements » entre voisins, dans le milieu rural. Les maires des petites communes ne disposant pas de C.C.A.S sont dans ce cas souvent sollicités pour faire face à des problèmes pour lesquels ils n'ont pas de solutions pérennes, faute de services publics qui disparaissent, d'emplois disponibles, de connaissance ou d'éloignement des personnes ressources. La question des Centres Intercommunaux d'Action Sociale (C.I.A.S), ainsi que celle de la mise en place des Maisons des Services Publics (M.A.S.P) se posent en terme de potentiels développements.

Les évolutions des statuts des travailleurs, leur progressif « effritement », la disparition des conventions collectives qui correspondaient aux formes de travail lorsque le secteur secondaire était en pleine expansion (ou encore suffisamment vecteur d'emplois pour permettre aux divers secteurs de s'accorder sur des statuts) , ces évolutions percutent les droits collectifs protégeant les salariés. Aujourd'hui, il se produit des mutations très importantes vers la disparition progressive du secteur primaire et secondaire, au profit du tertiaire. Mais si ces évolutions en fonction des progrès du numérique et d'internet créent de nouvelles formes de travail, elles ne mettent pas encore en place de protections suffisantes pour assurer les risques de la vie (salaires faibles, temps partiels, problèmes de mobilité, insécurité sociale, non pérennisation des emplois...) et ne peuvent concerner tous les individus.

Dans le domaine médico social, nous assistons à l'augmentation des services en libéral proposés par des éducateurs spécialisés (mais pas que) pour l'accompagnement à domicile des enfants porteurs de handicap, parfois en lieu et place d'un établissement social ou médico social comme choix des familles. Ce choix est fait pour permettre une scolarisation de droit commun pour leurs enfants, malgré les évolutions législatives (issues notamment de la loi 2005-102) rendant les passerelles entre l'éducation nationale et l'éducation spécialisée plus perméables. Cette tendance se développe (par exemple dans le domaine de l'autisme) et est rémunérée par les familles aisées, ou « remboursées » partiellement par l'octroi par la Maison De l'Autonomie de prestations de compensation du handicap, ou par des chèques « emplois services ». Cette évolution, induite par la volonté politique d'ouvrir à la « concurrence », à l'instar des services à la personne il y a quelques décennies, interroge quand à la

qualité des prestations proposées, mais aussi sur le statut de ces « nouveaux » professionnels, dont les conditions de travail sont parfois précaires.

La question du financement de la protection sanitaire et sociale, en cours depuis une vingtaine d'années, après avoir transformé le fonctionnement hospitalier et les soins en général, fait actuellement l'actualité du secteur du « handicap » et de la dépendance. Les professionnels des différents champs d'intervention (personnes âgées, handicap, mais aussi ceux du social, de l'insertion, ...) doivent faire face à ces évolutions et ces mutations qui entraînent des bouleversements dans les modes d'organisations de ces secteurs. L'accompagnement de ces professionnels par des intervenants, par exemple psychosociologues, leur permet de prendre conscience de ces enjeux et de se les approprier, en utilisant des méthodes d'évaluation à la fois des dispositifs, mais aussi des rôles et fonctions, relations de chacun. Ces accompagnements sont à développer à mon sens aussi dans les diverses formations destinées aux futurs professionnels des carrières sociales et médico sociales, pour leur permettre une vision plus complète et critique des enjeux de ces évolutions, de leurs origines, et des moyens pour rendre aux accompagnements la qualité qu'ils ne doivent pas perdre.

L'allongement de la vie, le nombre croissant de personnes en situations de précarité, la mondialisation des échanges, la spéculation financière, les évasions fiscales notamment dues au non paiement de cotisations patronales (entre autres) par de grands groupes internationaux, et la précarisation des emplois et des parcours font que les recettes des systèmes de protections traditionnels sont en baisse. Une réflexion sur le plafonnement et une nouvelle forme de redistribution des salaires dans les entreprises, permettant aux personnes en emploi de ne pas être en situation de fragilité est certainement à mener.

La propriété sociale, qui permet aux individus d'avoir un statut à la fois protecteur et de reconnaissance sociale, est en mutation au cours de ces dernières décennies. Les réflexions ci dessus ne sont que quelques pistes de réflexions, prégnantes dans les travaux de plusieurs auteurs et dans des programmes politiques. Dans le cadre de ce travail de recherche, ces réflexions ont pour objet de mettre l'accent sur cette évolution des inégalités sociales, évolution qui a pour conséquence le creusement progressif entre des « individus assez possiblement supportés » et d'autres qui ne le sont pas.

Cette question éthique concernant la double injonction sociétale de l'individualisation des responsabilités confrontée à celle de la protection des travailleurs et de leurs statuts est, sur le plan sociologique, une question de société, et donc une question politique. Cette « conditionnalité » des supports des individus est au centre, en tous cas se doit de l'être, pour que la fragmentation de la société, qui est un danger potentiel, ne soit pas synonyme d'irréversibilité, que les « individus par excès » ne s'écartent pas complètement des attaches collectives, laissant les « individus par défaut » s'éloigner des possibilités d'être positivement des individus.

Cette question politique ne constitue pas, en ce qui me concerne et à la lumière des recherches, lectures, réflexions et rencontres réalisés au cours de ce travail, une négation des prises en compte d'autres approches de l'individu. Les réflexions de Robert Castel sont à ce sujet éclairantes : « Il s'agit (dans cette notion, NDLR) d'une approche délibérément objectiviste, mettant entre parenthèses, sans les invalider, toutes les dimensions (...) constitutives de l'économie psychique de l'individu (...). Mais la question posée ici est celle ci : quelles sont les conditions objectives qui commandent à la possibilité d'être un individu ? Cette démarche s'efforce de dégager le socle de supports requis pour être un individu (...) A partir de ce socle peuvent se déployer les aventures de la subjectivité dont l'exploration relève d'autres approches (celles de la psychologie, de la psychosociologie,...) ». (Castel, R ., 2009, p403)

Ces propos mettent en lumière le fait que les individus ne peuvent l'être « positivement » que si les conditions sont objectives , donc issues de droits, et non « venues » de supports « hors du monde » comme la transcendentalité, comme c'était le cas avant « l'ère moderne », ou de castes et hiérarchies établies, ou enfin de capacités à répondre à des injonctions économiques, comme ce peut être le cas aujourd'hui.

La précarité ne peut donc se résumer à une forme de fragilité, de « vulnérabilité » qui sous-tendrait que tout un chacun dispose, en tant qu'être humain, des mêmes ressources pour faire face aux difficultés de la vie. Ce sont donc, ainsi que l'adéquation de l'hypothèse de recherche aux résultats de ce mémoire en atteste dans ce travail, des usages différents que font les individus de leurs manières de se tenir face au monde, en fonction de supports qui leur permettent, ou pas, de s'en servir comme protection, parfois au-delà de leur conscience, comme l'explique Robert Castel en abordant une « définition » des « individus par excès ».

Je conclus donc cette quatrième partie relative à la nécessité d'adapter la propriété sociale aux nouveaux enjeux socio économiques pour le plus grand nombre possible d'individus par les propos suivants :

« En invitant à considérer tout à la fois les « fêlures » et les « blessures » des individus, mais aussi leurs capacités et « capacités » à les surmonter, il n'a d'intérêt (ce terme de vulnérabilité, NDLR) que s'il invite, avec empathie, « à être attentif aussi bien à ce qui peut éviter la concrétisation de la potentialité qu'à ce qui est mis en œuvre pour panser la blessure » (SOULET, 2014A : 64) ; et non à rendre les individus responsables de leurs échecs, « double peine » dont sont accablés les plus démunis (DUVOUX, 2012 : 71). Dit autrement, les facteurs de vulnérabilité sont trop souvent plus extrinsèques qu'intrinsèques et appellent donc fondamentalement une lutte politique sur les causes (des inégalités économiques (PIKETTY, 2013), d'accès au savoir, territoriales, etc.). Ce qui nécessite aussi, indissociablement, un changement du regard social (ATD QUART MONDE, 2014). Bref, il convient de ne pas se tromper de combat : c'est d'abord la société qui vulnérabilise les individus, et non l'inverse » (Brodiez Dolino,A., 2016)

Conclusion

La conclusion de ce travail de recherche est articulée autour de trois parties.

La première partie est une reprise des grandes lignes de la démarche de ce mémoire, en analysant ce en quoi les allers / retours entre les étapes ont permis des remises en questionnements et des apports en « pertinence » dans ce travail. La seconde partie est un retour sur les connaissances nouvelles que m'a permis ce travail sur d'une part, l'objet de cette recherche, mais aussi sur la découverte de nouvelles perspectives d'analyse. Dans la suite de ces propos, une troisième partie aborde de manière synthétique les apports de ce travail dans ma posture professionnelle. Enfin, une quatrième partie permettra une « ouverture » sur ce que les apports de nouvelles perspectives (me) permettent d'envisager dans un potentiel travail de recherche (proposition concernant les mesures possibles pour réduire le « fossé » qui se creuse entre les « individus par excès » et « les individus par défaut »),

1/ Les grandes lignes de la démarche, concernant la « chronologie » des « étapes ».

J'ai choisi d'articuler stage et question de recherche autour de la notion de « vulnérabilités sociales » en fonction de l'intérêt que représente pour moi la découverte d'un nouvel univers professionnel et du contexte de ma formation, qui doit pouvoir se situer sur une période d'un an (je suis en situation de demandeur d'emploi, en Allocation Retour à l'Emploi Formation, AREF, financée sur 12 mois). Ce choix découle de mon souhait de reconversion professionnelle, dont la profondeur nécessite du temps d'élaboration, et de prise en compte de réalités concrètes, nécessaires à une démarche de recherche « temporalisée » (synchronisation des apprentissages et de la réalisation du mémoire sur quelques mois, pertinence du travail, moyens disponibles). La démarche de Master engagée, je pondère ces propos en précisant que si la validation de cette année de formation doit se prolonger de quelques mois, je ferais le nécessaire pour mettre en adéquation les moyens avec les fins.

J'ai longuement travaillé la question de départ, avec des hésitations sur les « portes d'entrées », que ce soit sur la question de départ que sur la formulation de la problématique. La concordance entre les objectifs du stage avec la thématique du mémoire, ce travail de recherche et les semaines de formations théoriques m'ont appris à, d'une part, mieux articuler les apports théoriques et pratiques, articulations

connues de ma part depuis mes formations antérieures d'éducateur spécialisé et de cadre du social, et d'autre part, à ne pas rester dans une linéarité de travail, en enchaînant les étapes sans y revenir, mais au contraire, en puisant dans l'ensemble de la démarche des opportunités de résituer de la pertinence et de l'objectivité dans les suites du travail à venir. Le recentrement du cadre d'analyse a nécessité une remise en question de ma « traduction » précise du modèle d'analyse choisi, ce qui a eu pour impact des choix à effectuer dans l'analyse et l'interprétation des données. Cette reprise des « étapes » du travail de recherche est un second exemple de la nécessité de ces allers / retours entre les apports théoriques, les adaptations avec les éléments recueillis et les objectifs de cohérence et d'interprétation des résultats. Cette démarche non linéaire m'est apparue de plus en plus pertinente au cours de ce travail de recherche. Cela m'a engagé vers des recherches complémentaires, tant sur le lieu de stage que lors des entretiens de préparations du recueil de données, au cours desquelles j'ai pu faire part de questionnements plus précis en fonction de ces allers / retours. Ce sont ces investigations qui ont modifié les formulations parfois non adaptées du questionnaire et qui ont rééquilibré les analyses des matériaux vers une plus juste adéquation avec le modèle d'analyse.

2/ Les nouveaux apports de connaissances

2/1 D'une appréhension plus pertinente de l'objet d'analyse...

Le recours à l'aide sociale est un droit social qui recouvre de nombreuses prestations. Ce droit a souvent été étudié depuis plus d'une dizaine d'années sous le prisme du non recours, comme j'ai pu l'expliquer au cours de ce travail. Les missions effectuées au cours du stage m'ont donné des occasions d'échanger avec plusieurs personnes ressources, professionnels et personnes bénéficiaires. Cela étant, ces multiples opportunités ont été contemporaines au fil des mois de mes questionnements sur la pertinence du contenu de l'outil choisi pour le recueil et le modèle d'analyse. En effet, j'ai fait le choix de cette notion des supports des individus selon les travaux de Robert Castel en fonction de son adéquation avec la conceptualisation et l'hypothèse de travail qu'elle permettait d'ouvrir. Toutefois, dans cette notion, les « conditions objectives de possibilité d'être un individu » et les « appartenances collectives » m'ont questionné, m'incitant à quelque peu insérer dans mon travail des données qui relevaient davantage de « représentations sociales » et du domaine de la psychologie sociale que de la notion de l'auteur et de la sociologie. De nouvelles lectures, des réflexions lors des accompagnements en méthodologie de recherche et ma volonté de travailler ce mémoire de manière la

plus « scientifique » possible m'ont été d'un grand recours quand aux ouvertures réflexives et recentrations en cours de travail.

Ces apports de connaissance sur l'objet d'analyse, et sur les construits sociaux qui entourent, traversent, percutent cet objet (le recours à l'aide sociale) m'ont progressivement permis de ne plus douter de mes formulations, mais aussi de prendre conscience que la propriété sociale est un support central pour être « positivement un individu », et que, dans cette perspective, l'état social est le garant, des droits sociaux pour protéger des « vulnérabilités » et des risques sociaux.

2/2 ...à une maîtrise plus pertinente du terme de « vulnérabilité sociale».

Lorsque j'ai débuté ce mémoire, j'ai recherché des enseignements sur le domaine des « vulnérabilités sociales », comme je l'ai indiqué lors de la première partie. Je me suis assez rapidement intéressé à la notion telle que présentée par Axelle Brodiez Dolino : « La vulnérabilité souligne un déficit de ressources ou le manque de conditions cadres affectant la capacité individuelle à faire face à un contexte critique, en même temps que la capacité de saisir des opportunités ou d'utiliser des supports pour surmonter cette épreuve afin de maintenir une existence par soi-même » (Soulet, 2014a, p. 63). Reposant sur la conviction dialectique que nous sommes tous vulnérables mais disposons aussi de ressources mobilisables pour retrouver davantage d'autonomie, elle apparaît pleinement congruente avec les nouvelles politiques d'empowerment et « d'État social actif » progressivement mises en œuvre depuis la fin des années 1980. » (Brodiez Dolino, A., 2016, p 8)

Ce prisme de la double nécessité de « ressources personnelles » et de « conditions cadres » me paraissait en effet être en adéquation avec mon souhait d'orienter la problématique vers une formulation de l'hypothèse de travail qui pourrait simultanément prendre en compte des ressources des individus et la question du droit.

Au fil des semaines, des entretiens, des lectures, des réalités vécues sur le lieu de stage et des apports de la formation, j'ai pris conscience que les individus pouvaient certes avoir des ressources différentes en terme, par exemple de ce que le neuropsychiatre Boris Cyrulnik a vulgarisé comme concept sous le terme de « résilience », mais que pour autant, leurs marges de « manœuvre » ne se situaient pas pour tous dans le même schème de départ.

La lecture de plusieurs ouvrages de Robert Castel, simultanée à ces apports de connaissances et d'apports de réflexions en formation m'a permis de faire le choix du modèle d'analyse en basant mes

analyses et interprétations à venir des résultats de la recherche sur le parti pris objectiviste de cet auteur. Ce choix m'a permis de réaliser ce travail sur l'adéquation entre la notion théorique utilisée et les matériaux recueillis et traités.

J'ai ainsi pu relativiser davantage cette tendance contemporaine à rendre les individus « tous capables de trouver des supports de l'intérieur », alors que les « conditions objectives de possibilité d'être positivement un individu » sont celles qui viennent « tenir l'individu de l'extérieur », notamment par des droits assurant sécurité et reconnaissance.

Parvenu à la fin de ce travail de recherche, cette notion de « vulnérabilité sociale », fort intéressante sur le plan du développement du « pouvoir d'agir », ne met toutefois pas assez, selon moi, l'accent sur ce qu'Axelle Brodiez Dolino cite elle-même²² en rappelant qu' « il convient de ne pas se tromper de combat : c'est d'abord la société qui vulnérabilise les individus, et non l'inverse »

La découverte récente d'un article concernant cette notion de « vulnérabilité » me permet d'illustrer de manière plus juste ce que je considère comme capital dans la lutte contre le « précaritat », à savoir une profonde étude des phénomènes et des déterminations qui y conduisent : « Dans les mécanismes mis en forme par cette nouvelle biopolitique mondialiste et mondialisée, il va s'agir d'abord, bien sûr de prévisions. Il faut non seulement évaluer les risques dans un univers incertain mais surtout prévenir les effets induits et anticiper sur les conséquences probabilisées, en fonction de facteurs de vulnérabilité sociale, économique ou biologique qui deviennent des indicateurs vérisimilaires de bonne ou mauvaise adaptation. Il s'agit aussi d'estimations statistiques : estimer la possibilité de réalisation du risque,...) en fonction de facteurs de qui rentrent dans des indicateurs globaux, de mesures globales (combien de vieillards susceptibles de devenir déments, d'enfants de devenir violents délinquants ou avec des conduites à risques) ; « il va s'agir également non pas de modifier tel phénomène en particulier, non pas tellement tel individu en tant qu'il est un individu, mais essentiellement d'intervenir au niveau des déterminations de ce que sont ces phénomènes dans ce qu'ils ont de global. Bref d'installer des mécanismes de sécurité autour de cet aléatoire qui est inhérent à une population d'être vivants » (Foucault 1997 : 219) [37]. (Thomas, H., 2008)

22 Voir citation p 105 de ce travail de recherche

3/ Les apports de ce travail de recherche dans ma posture professionnelle

Mon engagement dans cette formation Master Intervention et Développement Social est synonyme de volonté à parvenir à une compréhension critique des problématiques de l'intervention sociale plus pertinente que celle qui a conduit mon parcours professionnel jusqu' alors, où les attentes managériales ont plus souvent été des injonctions paradoxales que de réelles réflexions collectives sur le bien fondé des actions à mener. Nonobstant, j'ai démarré ce travail de recherche sans avoir véritablement remis en cause cette opérationnalité bien ancrée ; en le formulant autrement, j'ai pris les étapes une à une et j'ai voulu « remplir le cahier des charges », comme il sied à tout cadre du secteur qui doit (...) mettre ses doigts sur la couture du pantalon.

J'ai assez rapidement intégré , grâce à mes expériences vécues, à mes réflexions antérieures, à la motivation qui était mienne, que la déconstruction dont parlent les intervenants pour parvenir à monter en compétence sur cette approche critique des enjeux est bien un nécessaire passage pour parvenir à appréhender avec le plus de recul et d'analyse possible les problématiques de « l'intervention sociale ». Ces quelques confessions préliminaires sont à la fois un pré bilan de formation, qui n'a pas tout à fait sa place dans cette conclusion, mais qui illustre aussi selon moi mon évolution dans la démarche de ce travail de recherche. Ces allers / retours entre les « étapes », puis les nouveaux apports de connaissance en remettant en question mes compréhensions initiales, me font prendre aussi conscience des limites de ce travail (c'est en forgeant que l'on devient forgeron...), de la relativité de la validation de l'hypothèse (contexte de l'étude, choix pas totalement pertinent de tous les indicateurs, des questions manquantes sur les usages des individus, un nombre restreint de retours...). Mais cette prise de conscience est aussi celle d'une ouverture d'esprit , d'une volonté de sortir des schémas que sont souvent les cadres de travail établis de nos exercices professionnels, au profit d'une véritable démarche d' analyse.

Cette vision socio historique , à l'image de la métaphore de la formation, introduit la dernière partie de cette conclusion, dans une perspective de travail qui peut faire le lien entre des éléments et matériaux non utilisés dans ce travail avec des découvertes,

4/ Un travail de recherche avec de nouvelles perspectives ?

Afin de préciser ces nouvelles perspectives, je reprends une partie des propos de Robert Castel, cités dans ce travail : « Cette démarche s'efforce de dégager le socle de supports requis pour être un individu (...) A partir de ce socle peuvent se déployer les aventures de la subjectivité dont l'exploration relève d'autres approches (celles de la psychologie, de la psychosociologie,...) ». Compte tenu du recentrement du traitement des données sur le modèle d'analyse, j'ai récupéré des matériaux qui relèvent de représentations et projections sociales des individus concernant les soutiens, les attaches collectives, les protections individuelles et collectives, souhaitant dans un premier temps les croiser avec les diverses situations de vie et de recours à l'aide sociale vécues par ces individus. N'ayant pas réalisé ces croisements pour les raisons précisées plus haut, je m'interroge sur l'intérêt que pourrait avoir un approfondissement de ces croisements, dans une perspective où, à partir du « support des support » qu'est l'état, et en fonction des « conditions objectives de possibilité d'être un individu », ces individus pourraient avoir des représentations différentes selon qu'ils « sont dotés (ou pas, NDLR) de conditions de base nécessaires pour se comporter dans la société comme des acteurs capables d'assurer leur indépendance par leurs propres moyens » (Castel, R., 2009, p 404). Les différentes phases de ce travail, les rencontres et enseignements multiples,, les matériaux recueillis sont autant de potentielles pistes de réflexions et d'échanges pour que l'intérêt de cette question soit interrogé.

Cette perspective se situe dans un programme certes un peu imprécis, sans doute discutable, mais dont l'origine est issue d'une de mes premières lectures, où les propos suivants peuvent éclairer mon point de vue : « Le patrimoine de la sociologie n'est pas un fourre tout de théories et de méthodes. Il est constitué de modes d'approches et de « programmes de recherches » (...) qui explorent des possibilités à la fois alternatives et combinables d'intelligibilité du social. C'est le développement et l'articulation conflictuelle de ces quelques grandes alternatives (...) qui constituent la spécificité de la matrice disciplinaire sociologique. Interrogée de ce point de vue, celle ci doit alors livrer la clef de sa pluralité. A cette question fondamentale et neuve à la fois, la sociologie moderne répond aujourd'hui de façon plurielle : en insistant sur l'unité dialectique de l'objectivisme et du subjectivisme, en approfondissant l'alternative dualiste, en interrogeant, enfin, le fondement logique et cognitif de la pluralité des programmes par lesquels se construit l'intelligence de son objet » ; (Berthelot, J.M., 1991, p134/135)

Pour conclure, cette perspective n'est pas une projection personnelle de recherche à venir, je n'ai pas cette prétention. Elle me paraît cependant proposer une ouverture qui prend en compte à la fois deux nécessités, celle de travailler autour de la reconsideration des droits sociaux comme des supports indispensables dans nos sociétés en désormais perpétuelles mutations, et celle d'œuvrer de manière scientifique à la démonstration que les individus ne peuvent être considérés qu'à partir de leurs capacités d'adaptations aux contraintes sociales et économiques, ce qui, au-delà de problèmes éthique et humanitaire majeurs, renverraient une partie progressivement grandissante de la population à un recours à l'aide sociale, non plus choisi, ou subi, mais totalement dépendant des « efforts fournis pour l'meriter cette aide sociale ».

Remerciements

Ce travail a nécessité un investissement important, au cours d'un long cheminement, empli de découvertes, enseignements, réflexions, lectures, doutes, avancées et retours en arrière. Il m'a mené vers la destination prévue, le dépôt de ce travail. Parvenu à ce point d'arrivée, je commence (déjà) à essayer de regarder ce cheminement, pour en retirer une analyse nécessaire à des échéances à venir, mais aussi pour en faire émerger des points d'appui potentiels en vue de mon évolution professionnelle.

Mais sans des rencontres multiples, je ne serais pas parvenu à réaliser ce travail. C'est pourquoi je tiens ici à remercier toutes les personnes qui, de près, de plus loin, m'ont aidé à parcourir ce trajet ; là aussi, une reprise linéaire et chronologique serait possible, mais je choisis une autre méthode.

Je remercie donc toutes les personnes et services qui ne m'ont pas permis d'avoir des réponses ou des appuis, qui ont remis en questions les choix effectués, réflexivité indispensable pour progresser.

Je remercie aussi les personnes et services auprès de qui j'ai trouvé des appuis, rencontres souvent riches en découvertes et enseignements. Dans ce cadre, je tiens à remercier tout particulièrement, par ordre alphabétique Mr Detais Gaétan (Cogito La flèche (72), Mme Gaultier Valérie (ATD Quart Monde La Flèche), Mr Godeau Yann (Service médiation La Flèche), Mr Grellety Benoît (Secours catholique, Angers (49) , Mr Lenormand Richard (Carroi, La Flèche), Mr Meunier Sébastien (Cyber centre, Baugé (49), Mme Plouzeau Françoise (Secours catholique Noyant (49), Mme Renou Françoise (C.C.A.S La Flèche), Mme Robert Isabelle (C.R.P.A des Pays de Loire, (U.R.I.O.P.S.S , 44) .

Je tiens aussi à remercier les enseignants et intervenants de ce Master, pour cette année riche et pleine de déconstructions / reconsiderations / compréhensions des enjeux / ouvertures de perspectives. Ainsi, j'adresse mes remerciements particuliers à Mr Gaillard Richard, pour son accompagnement tout au long de ce travail, et à Mr Potier Elwis, qui en plus de ces interventions qui attirent particulièrement mon attention, a accepté d'être co jury de ce travail.

Enfin , je tiens à remercier mes proches pour leurs soutiens, en particulier ma famille, ainsi que mon ami Mr Mingot Samuel.

BIBLIOGRAPHIE

Les ouvrages cités dans ce travail de recherche :

Aubert, N., « *L'individu hypermoderne* », (dans une partie rédigée par Robert Castel, « *La face cachée de l'individu hypermoderne : l'individu par défaut* »), Éditions ERES, Toulouse, 2004

Brodiez Dolino Axelle , « *Combattre la pauvreté, vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours* » CNRS éditions, Paris, 2013)

Castel, R. « *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* » Paris, Éditions du Seuil, 2003

Castel, R. « *La montée des incertitudes* », Éditions du Seuil, 2009

De Meo, G. « *Introduction à la géographie sociale* » Éditions Armand Colin, 2014

Gaillard Richard, « *Tome 2 : les supports fictifs. Recherche sociologique sur l'argent social* » 2019

Martucelli, D. « *Les grammaires de l'individu* », Éditions Gallimard, Paris, 2002

Mauger, G., Pinto, L., « Lire les sciences sociales, Editions de la maison des sciences de l'homme, 2008, p 99 / 118 (fiche de lecture concernant l'ouvrage de Robert Castel et Claudine Haroche « Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne », Librairie Arthème Fayard, Paris, 2001 / fiche de lecture sur l'ouvrage de Robert Castel, « L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ? » Éditions du Seuil, Paris 2003)

Paugam, S. « *La disqualification sociale* », Éditions Quadrige, 2013

Rosanvallon, P. « *Notre histoire intellectuelle et politique* », Éditions Du Seuil, Paris

Van Campenhoutd Luc / Marquet Jacques / Quivy Raymond, « *Manuel de recherche en sciences sociales* » 5eme édition, Éditions Dunod, Malakoff, 2017

Les articles cités dans ce travail de recherche :

Brodiez-Dolino, A., « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales* 2015/2 (n° 188), p. 10-18.

Brodiez Dolino, A., « *Le concept de vulnérabilité* » Publié dans la vie des idées.fr, le 11 février 2016

Thomas, H., "Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. ", *Recueil Alexandries, Collections Esquisses*, janvier 2008,

Les travaux cités dans ce travail de recherche

Travaux ODENORE : « *Le non recours, définition et typologies, actualisé en 2016* »

Travaux ONPES : « *L'invisibilité sociale : une responsabilité collective* » Rapport 2016,

Travaux du Secours Catholique-Caritas France : « *État de la pauvreté en France : rapport statistique 2018 [enquête] d'une protection sociale plus juste. Réalisé à partir des statistiques d'accueil 2017* »

LES ANNEXES

PRESENTATION DES DOCUMENTS CHOISIS

<i>Numéro des annexes</i>	<i>Type de document</i>	<i>Utilité du document dans cette partie</i>	<i>Page</i>
ANNEXE 1	Guide d'entretien pour les entretiens exploratoires	Permet de situer les interrogations posées à des personnes ressources concernant la question dé part	117
ANNEXE 2	Article rédigé par Axelle Brodier Dolino sur la notion de vulnérabilité	Cet article fait partie des toutes premières lectures, en début de travail de ce mémoire, il est mon premier « enseignement » de la notion	120
ANNEXE 3	Fiche de lectures de deux ouvrages de R. Castel rédigées par Gérard Mauger	Ces fiches m'ont permis d'avoir des formulations synthétisées des ouvrages, dont quelques unes sont citées dans le mémoire	127
ANNEXE 4	Travaux de l'ODENORE, sur le non recours, rédaction par P. Warin	La lecture (non totale, mais assez complète) de ces travaux et rapports m'a amené à prendre connaissance à la fois de faits sociaux méconnus, de réflexions d'acteurs spécialisés dans les différents domaines, et de prendre connaissance de statistiques, qui, même si comme toutes les statistiques, sont à lire avec précautions, n'en sont pas moins éclairantes	142
ANNEXE 5	Rapport du Secours Catholique-Caritas État de la pauvreté en France rapport statistique 2018	sur de difficultés rencontrées par de nombreuses personnes en France	148
ANNEXE 6	Rapport ONPES portant sur 'L'invisibilité sociale'		150
ANNEXE 7	Extrait de mon rapport de stage concernant des éléments sur le Revenu de Solidarité Active	Ces éléments précisent certaines réalités de ce dispositif, dont l'évolution est à regarder de près. Jusqu'où responsabiliser les personnes en difficultés sociales ?	155
ANNEXE 8	Présentation de l'outil utilisé pour le recueil de données	La présentation de la démarche aux partenaires, le questionnaire avec toutes ses composantes fournissent les éléments pour une vision du travail d'observation réalisé	159
ANNEXE 9	Les tableaux d'analyses statistiques des matériaux recueillis lors de ce recueil	Ces 3 tableaux permettent de préciser le travail d'analyse des matériaux, par étapes, pour les exploiter au plus près d'un démarche « scientifique »	161
ANNEXE 10	Article d'H. Thomas, concernant la « notion de vulnérabilité »	Découvert sur la fin de ce travail, cet article est à la fois un apport précieux sur la notion, mais au-delà, une synthèse conclusive de ce travail qui résonne, je trouve, avec la démarche de ce mémoire.	162

ANNEXE 1

Entretiens exploratoires (pour professionnels et bénévoles)

Mme _____ / **Mr** _____

Thématiques :

- Quelle est votre fonction au sein du service / CCAS / de l'association / MDS ...?
- Pourriez-vous, en 3 mots, illustrer votre rôle au sein de la structure / service / association?
- Quelle est votre formation de base ?
 - La communauté de communes est-elle dans votre pratique un espace de ressources sanitaires et sociales ?
 - Si oui, comment ?
 - Si non, pourquoi ?
- En quoi son action est-elle une déclinaison des orientations du Conseil départemental ? (observatoire des demandes et des besoins, Plateforme d'ingénierie sociale ...)°
- La décentralisation (transfert de charges, compétences nouvelles, partenaires nouveaux... ?) : a-t-elle des effets sur votre pratique ?
- Comment pourriez-vous définir l'action sociale sur une communauté de communes ?
- La communauté de communes est-elle, selon vous, un « rempart » contre les vulnérabilités sociales et sanitaires ?

les publics

- La communauté de communes est-elle repérée par les personnes accompagnées comme un espace de ressources sanitaires et sociales ?

oui	non	nuance	Autre formulation	Autre repère ?

- Le Conseil départemental est-il plus repéré selon vous ?

oui	non	Nuance

- Quelle est selon vous l'évolution des publics accompagnés sur ces dernières années ?

Diversité des classes sociales	SDF	Travailleurs pauvres	Autres

- Avez-vous repéré des formes de fragilité/ vulnérabilité différentes au cours de ces dernières années ?

Oui	non	lesquelles	Autre formulation

- Être en situation d'emploi (avoir un travail) est-il selon vous un « rempart » contre les vulnérabilités / fragilités des personnes ?

Oui	non	nuance	Autre formulation

- Le travail à temps partiel est-il en augmentation parmi les personnes qui viennent demander des aides ?

Oui	non	nuance	Autre formulation

- Avez-vous le sentiment que des personnes auraient besoin d'aide, mais n'en formulent pas la demande ?

Oui	non	nuance	Autre formulation

- Avez-vous repéré une évolution des demandes ces dernières années ?

- D'après vous, peut-on mieux repérer les personnes qui ont besoin d'être aidées ?

oui	non	Comment ?	Autre formulation

- En ce qui concerne l'état d'esprit des personnes accompagnées, diriez-vous qu'elles éprouvent :

Un sentiment d'échec	Une perte d'estime d'eux mêmes	De la culpabilité	Souffrent de dépression ?

Les moyens disponibles :

- Les moyens humains, matériels et financiers dont vous disposez sont-ils en adéquation avec les besoins ?
- SI non, pourquoi et quels sont les manques ?
- Avec quels partenaires travaillez-vous le plus ?
- Quels sont les partenariats ou collaborations manquantes d'après vous pour organiser au mieux votre action ?

Réflexions :

- Pensez-vous que l'évolution sociétale et mondiale (libéralisme économique, baisse de « croyance » dans les effets positifs des « politiques », le terrorisme, la montée des extrêmes, les réseaux sociaux) ont une influence sur le moral / comportement des personnes accompagnées ?
- Les publics en difficulté sont-ils plus « difficiles à repérer » sur le territoire, compte tenu de l'élargissement des causes de fragilité ?
- En quoi (si oui réponse plus haut) l'emploi vous paraît-il être un rempart solide contre les vulnérabilités des personnes ?
- Ressentez-vous un sentiment de « perte de repères face à la société » des personnes que vous côtoyez, accompagnez ?
- Les intervenants peuvent être multiples pour une personne accompagnée : avez-vous le sentiment que cela peut provoquer une « perte de repères » ?
- Une remarque particulière sur votre pratique / expérience, qui n'a pas été questionnée ?
- Un commentaire proactif sur le devenir de votre pratique ?

ANNEXE 2

Le concept de vulnérabilité

Axelle BRODIEZ-DOLINO

Les termes désignant l'exclusion, la pauvreté ou la précarité ne cessent d'évoluer. Parmi ceux qui connaissent aujourd'hui le plus de « succès », et qui s'étend à l'ensemble du champ médico-social, figure celui de vulnérabilité. L'historienne Axelle Brodiez-Dolino décrypte le sens de ce vocable dans notre société.

(...)

Un terme des années 2000 donc, qui présente la société (individus et collectif) comme vulnérable, le plus souvent sans grande réflexion sémantique. D'une façon salutaire, diverses instances scientifiques et des politiques sociales s'en sont toutefois récemment saisies pour en interroger l'usage. L'Agence nationale de la Recherche d'abord, en 2008, en lançant son appel à projets sur les « vulnérabilités : à l'articulation du sanitaire et du social ». En 2014, l'Observatoire national de l'enfance en danger (ONED) en a fait le thème de son séminaire de recherche (« Vulnérabilité, identification des risques et protection de l'enfance »), tandis que les vieux CREAI, Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptées créés en

1964, devenaient au même moment, à la suite d'un processus de réflexion et de mutation, les Centres régionaux d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité. En 2015, Information sociales, la revue de la CNAF, s'en saisissait elle aussi via un numéro consacré aux « Familles et vulnérabilités » – ce qui a par ricochet interrogé en interne la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Est-ce, dès lors, un nouveau terme visant à penser de nouvelles réalités, ou simplement remplacer à d'anciens – et notamment celui d'« exclusion » – devenus politiquement usés, ou socialement trop connotés ? D'où la nécessité, dans un premier temps, de replacer la notion dans une perspective historique plus large. On soulignera ensuite combien ce terme s'avère particulièrement congruent tant à la façon dont on tend aujourd'hui à penser la société qu'aux nouvelles orientations de l'action publique.

La vulnérabilité : généalogie d'une notion Du latin *vulnus* (la blessure) et *vulnerare* (blessier), le vulnérable est, selon le dictionnaire Larousse, celui « qui peut être blessé, frappé », « qui peut être facilement atteint, qui se défend mal ». Le terme a pour synonymes « fragile » et « sensible ». Sorte de « talon d'Achille » plus ou moins généralisé, la vulnérabilité convoque, comme l'a montré Hélène Thomas, deux notions : la fêlure d'une part (la zone sensible, fragile, par où arrivera l'atteinte) et la blessure d'autre part (qui matérialisera l'atteinte) (THOMAS, 2010 : 43). La vulnérabilité désigne ainsi « une potentialité à être blessé » (SOULET, 2005).

Le terme a peu à peu connu, depuis les années 1970 mais en particulier 1990, un succès transdisciplinaire et, sous sa forme anglaise *vulnerability*, international (THOMAS, 2008). Son acception en physique (la capacité d'un matériau à reprendre sa forme initiale après un choc) a trouvé son pendant dans les sciences « psy » pour désigner, associé à la notion de « résilience » elle aussi promise à belle fortune, la capacité d'un individu à s'adapter à un environnement changeant, à revenir

d'un stress post-traumatique, à surmonter ses blessures. Il a ensuite gagné une série de disciplines intéressées à la notion de « risque », ainsi le management des catastrophes, l'économie du développement, les sciences environnementales, de la santé et de la nutrition ou encore la statistique, où la vulnérabilité doit précisément permettre d'analyser, calculer et anticiper les risques, et d'en mesurer l'impact. C'est dans cette veine qu'il s'est aussi imposé dans les grandes instances internationales (ONU, PNUD, FMI, OCDE, Banque mondiale...), qui ont tenté de lui forger des indicateurs statistiques.

Le terme pénètre aussi peu à peu, depuis les années 1980, le droit pénal, où la vulnérabilité peut être considérée d'une part comme circonstance aggravante alourdisant la peine aux fins de protection de l'intégrité physique ou sexuelle des personnes, et d'autre part comme élément constitutif d'une infraction (par exemple le délit d'abus de faiblesse ou d'ignorance) (REBOURG et BURDIN, 2014). Le Code pénal présente ainsi une liste limitative de six états de faiblesse physiques ou mentaux permettant de caractériser la vulnérabilité : l'âge, la maladie, l'infirmité, la déficience physique ou psychique et la grossesse. Mais cette vulnérabilité doit atteindre un certain degré pour être prise en compte juridiquement, d'où l'usage du terme de « particulière vulnérabilité ».

1 En transformation des Associations régionales pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence créées en 1943.

Enfin, il s'impose peu à peu, depuis les années 2000, en sociologie, pour remplacer celui « d'exclusion » très en vogue en France dans les années 1990 (cf. infra).

Il participe ainsi d'une tendance au « zapping » terminologique qui n'a toutefois rien de récent. Il n'est que de rappeler, pour le champ du handicap physique, comment les « infirmes et incurables » de la fin XIXe- début XXe siècle ont été remplacés par les « paralysés » (ainsi la naissance, en 1933, de l'Association des paralysés de France) et, depuis 1945, par les « infirmes moteurs » puis les « handicapés moteurs ». Comment les handicapés mentaux ont été successivement des « fous » sous l'Ancien Régime, des « aliénés » au XIXe siècle, puis des « anormaux », des « imbéciles », des « débiles », des « idiots » ou des « arriérés » ; et, à partir de 1945, des « malades mentaux » ou des « handicapés mentaux ». Comment les jeunes dits aujourd'hui « difficiles » et/ou « en difficulté » ont relevé, au XIXe siècle, de l'enfance « délaissée » et « moralement abandonnée » d'une part, « coupable » et « pervertie » d'autre part ; étaient au début du XXe siècle des enfants « vicieux » ou « difficiles » ; dans l'entre-deux-guerres, « amoraux », « vicieux » ou « insoumis » ; pour peu à peu devenir, sous Vichy, des enfants « inadaptés », « difficiles », « moralement abandonnés » et depuis l'ordonnance de 1945, « en danger ». Comment enfin les pauvres, qui n'étaient pour certains observateurs du XIXe siècle qu'une gradation de la « misère », entre la « gêne » en amont et, en aval, « l'indigence », la « mendicité » puis le « crime » (MATHURIN, 1841), et pour d'autres classifiables entre « bons » et « mauvais pauvres », sont devenus dans les années 1950 des « économiquement faibles », dans les années 1960 des « sousprolétaires », dans les années 1970 le « quart-monde », dans les années 1980 des « nouveaux pauvres » et dans les années 1990 des « exclus ». Les termes sont des analyseurs des temps, répondant aux évolutions à la fois objectives et subjectives de la société, à celles des progrès médicaux, des politiques publiques et du regard social.

Si la société des XVIIIe et XIXe siècles n'avait pas grand scrupule à enfermer pêle-mêle, dans les hôpitaux généraux puis les dépôts de mendicité, vieillards, syphilitiques, épileptiques, prostituées et autres mendians et vagabonds, le développement de terminologies génériques date toutefois surtout de

la période des Trente glorieuses. De fait, le développement de l'assistance sous la IIIe République avait précisément consisté à éviter de poser un « principe général du droit à l'assistance pour tout indigent, quel qu'il soit » (JUERY, 1906 : 6-7) et à lui préférer une construction progressive et catégorielle, moins dangereuse politiquement. Or dans un contexte d'idéologie du progrès et d'intégration sociale portées par le Programme national de la Résistance, la Sécurité sociale, les progrès médicaux, la croissance économique, les minima vieillesse, la résorption de la crise du logement ou encore, sur le tard en 1975, la loi d'orientation sur le handicap, il s'agit de repositionner au sein de la société les divers publics en difficulté, désormais explicitement perçus comme relégués à ses marges depuis les révolutions industrielles du XIXe siècle. D'où les termes englobants alors en vogue d'asociaux/asocialité, marginaux/marginalité, inadaptés sociaux/inadaptation sociale. Par la « réadaptation sociale » qu'ils appellent, ils induisent des conceptions assez similaires au futur binôme « exclusion »/« (ré-)insertion » des années 1990. De fait, la principale clé de cette continuité est l'association ATD Quart-Monde et son fondateur, le père Joseph Wresinski : le terme d'« exclusion sociale » est scellé dès 1965 dans l'ouvrage de Jules Klanfer issu du colloque organisé par ATD à l'Unesco en 1964, consacré au « sousprolétariat » ou grande pauvreté. Sur les conseils de son éditeur, il sera notamment repris pour titre en 1974 par René Lenoir, tout fraîchement promu secrétaire d'État à l'Action sociale, pour traiter cette fois pêle-mêle des handicapés physiques et mentaux, des personnes âgées, des invalides, des drogués, des jeunes fugueurs, des immigrés ségrégués, des délinquants, du « sous-prolétariat »,... – soit pas moins, comme le comptabilise le sous-titre, d'« un Français sur dix ».

Cette notion d'exclusion refait ensuite surface à la fin des années 1980 dans son acception centrée sur la pauvreté-précarité, donc plus fidèle aux conceptions d'ATD Quart Monde, suite précisément au rapport remis en 1987 au Conseil économique et social par le père Joseph Wresinski. Elle est ensuite reprise par nombre de sociologues, parmi lesquels Alain Touraine, et appropriée par les politiques publiques (ainsi, en 1998, la loi de lutte contre les exclusions, dans laquelle ATD Quart Monde joue – encore – un rôle moteur). Le contexte a toutefois bien changé depuis les Trente glorieuses, les « Trente piteuses » (BAVEREZ, 1998) étant désormais faites, en sus d'une forte dégradation économique, d'un sentiment de crises multiformes (du modèle salarial fordiste, du politique, du religieux, de l'environnement, de l'État social, des institutions, de la famille, etc.), dans une optique non plus d'optimisme mais de pessimisme politique et social. D'où des approches corrélatives en termes de lien social « fracturé » et qui appellent leur envers : « l'insertion », la « cohésion sociale », le « vivre ensemble ».

Or ce terme d'exclusion est depuis les années 2000 de plus en plus critiqué par les sociologues, qui le considèrent comme une notion surannée, voire « littéralement insensée » (SOULET, 2014A : 60). De fait l'exclusion sociale, forgée pour parler d'une frange spécifique du sous-prolétariat des bidonvilles des années 1960 exclue de la société de progrès, et avec dès les débuts conscience des limites du terme², tend à devenir une non-réalité sociologique dans son acception large et désignant des populations toujours plus nombreuses : il existe toujours des liens sociaux qui relient (l'assistance publique et privée, la famille, la sociabilité de la rue, etc.). En outre, la notion apparaît par trop statique et/ou macro. Dès lors, les sociologues de la pauvreté-précarité lui ont peu à peu préféré d'autres termes plus processuels (« désaffiliation » pour Robert Castel³, « disqualification » pour Serge Paugam, etc.). La notion connexe de « cohésion sociale », « concept mou aux contours flous » (DONZELLOT, 2007 : 91) popularisé dans les politiques publiques depuis le rapport Fragonard de 1993⁴, n'a d'ailleurs guère davantage de consistance historique ou sociologique, l'histoire des sociétés occidentales étant avant tout marquée par des conflictualités multiformes ; chimérique, elle relève avant tout de l'objectif politique pointant ce vers quoi une société utopique pourrait tendre.

2 Voir par exemple Igloos (revue d'ATD Quart Monde), n° 33 -34, mars-juin 1967, p. 11 : « Bien entendu, l'exclusion totale est difficilement concevable dans les sociétés occidentales, mais il y a un seuil en-dessous duquel la privation des biens est tellement généralisée que par ce fait même, les pauvres deviennent presque totalement incapables de contribuer en quoi que ce soit à la vie et à la dynamique de la société. N'attendant rien d'eux, celle-ci ne cherche même pas à les inclure dans les systèmes généraux. Elle leur réserve des régimes spéciaux : l'assistance, les secours publics ou privés. Ceux-ci sont censés permettre à l'homme de survivre, non pas de participer à la vie de la société. C'est en-dessous de ce seuil que les pauvres sont obligés de se replier sur eux-mêmes, dans une sorte de vie marginale, et que la pauvreté devient ce cercle vicieux que nous appelons la misère. C'est dans ce monde à part que la société, de par son organisation même, a relégué la couche sousprolétarienne ». 3 Qui considère d'ailleurs la vulnérabilité comme une « zone intermédiaire » entre intégration et désaffiliation (Castel, 1995), conception récusée par M.-H. Soulet (2014A : 60). 4 On note parmi les principaux jalons le rapport de Bertrand Fragonard « Cohésion sociale et prévention de l'exclusion » en 1993, celui dirigé par Jean-Paul Delevoye Delevoye, « Cohésion sociale et Territoires » en 1997, puis l'adoption de la notion par Jean-Louis Borloo avec la mise en place en 2005 d'un ministère du Travail, de l'Emploi et de la Cohésion sociale et, cette même année, la mise en place d'un « plan national de cohésion sociale » et la loi de programmation pour la cohésion sociale.

Vulnérabilité, nouvelles pensées de la société et nouvelles politiques publiques Dans ce triple cadre historique, transdisciplinaire et sociologique, la notion de vulnérabilité tend peu à peu à s'imposer, comme « catégorie du présentisme » (HARTOG, 2003 et RAVON, 2014) d'une part, et en forte adéquation avec les nouvelles politiques sociales mises en œuvre depuis le début des années 2000 d'autre part.

Certains sociologues-philosophes considèrent que les sociétés occidentales seraient depuis quelques décennies entrées dans une « anthropologie de la vulnérabilité », sur fond de « société du risque » (BECK, 2001) et de « montée des incertitudes » (CASTEL, 2009). Danilo Martuccelli théorise ainsi un modèle historiquement ternaire (MARTUCCELLI, 2014). Dans l'univers judéo-chrétien (jusqu'au XVIII^e siècle), le danger aurait été imputé aux dieux et à la nature, et la vulnérabilité perçue comme existentielle, biologique, propre de l'homme depuis la faute originelle – d'où un certain fatalisme. Durant la « modernité » (XIX^e-XX^e siècles), la vulnérabilité aurait inversement été perçue comme une question maîtrisable à traiter ; d'où l'édification de la protection sociale républicaine, le développement de la médecine, etc. Depuis la fin du XX^e siècle enfin, le sentiment de crises multiformes (guerres, catastrophes naturelles et écologiques, chômage, pandémies, etc.) et de partielle impuissance induiraient un nouvel état de vulnérabilité, ambivalence entre conscience accrue des risques et impossibilité de les maîtriser tous.

Dans une autre veine, Jean-Louis Genard propose lui un modèle binaire (GENARD, 2014). Les XIX^e et premier XX^e siècles auraient été marqués par une « anthropologie disjonctive », classifiant de façon binaire les individus et les phénomènes (capables vs incapables, responsables vs irresponsables, nature vs culture, etc.). Depuis la fin du XX^e siècle en revanche, une « anthropologie conjonctive » dominera, fondée sur la reconnaissance de la troublante possibilité d'être tout à la fois capable et incapable, responsable et irresponsable, autonomes et hétéronomes (d'où les thérapies psy pour personnes « normales », le développement de l'ambulatoire qui n'est ni in ni out, etc.). Ainsi, nous sommes « vulnérables, mais disposant pourtant toujours aussi de ressources mobilisables » ; « potentiellement fragiles, susceptibles de verser dans l'hétéronomie [...] », mais toujours aussi susceptibles de se reprendre, de se ressaisir, disposant toujours de capacités minimales sur lesquelles s'appuyer pour retrouver davantage d'autonomie » (GENARD 2014 : 42 et 44).

Ainsi, les « ordres » puis les « classes » mettaient l'accent sur la verticalité de la société et les mécanismes de domination. L'exclusion a ensuite invité à considérer, de façon plus horizontale, l'absence ou le délitement des liens reliant certains individus à ce qui serait un hypothétique « cœur » de la société. Dans cette lecture macrosociologique, la vulnérabilité, caractéristique universelle, euphémise tant les rapports (verticaux) de domination que les dysfonctionnements (horizontaux) du lien social, pour mettre l'accent sur des dialectiques nouvelles et ontologiques.

À cette conception macrosociologique se juxtapose et s'articule une conception microsociologique, en voie de solidification pour répondre au « flou conceptuel », voire au véritable « vide sémantique », dont la vulnérabilité était devenue l'objet (CLEMENT et BOLDUC, 2004 : 61). La vulnérabilité recèle ainsi, selon Soulet, plusieurs caractéristiques. Elle est universelle d'abord, puisque nous sommes tous vulnérables ; elle est aussi potentielle (par la possible, mais non certaine, concrétisation d'un risque), relationnelle et contextuelle (nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné, et en fonction des protections dont nous bénéficiions), individuelle (elle ne frappe pas tous les acteurs de la même façon : face à une

même exposition, certains seront plus touchés que d'autres) et enfin réversible (il est possible d'agir sur les facteurs et le contexte). L'exposition à la vulnérabilité est donc commune à tous les individus, mais non égale.

Par son universalité, cette notion a dès lors pour propriété d'être bien plus englobante que toutes les catégories antérieurement utilisées pour désigner les individus en difficulté, tout en s'appliquant aisément à l'action catégorielle.

L'enfant est le premier public « vulnérable » (SOULET, 2014B). En cours de constitution biologique, psychologique et sociale, il est inachevé, en devenir, n'a pas encore toutes ses défenses, tout en étant particulièrement soumis aux multiples formes de dominations (les rapports enfant/adulte étant par définition dissymétriques). Il nécessite donc, pour pallier son absence de défenses endogènes, des protections exogènes (d'où le terme juridico-administratif sémantiquement proche de « protection de l'enfance »), de nature tout à la fois générique (ainsi les Droits de l'enfant) et spécifique (ciblant certains enfants en situation de particulière vulnérabilité, ainsi la maltraitance, la migration, l'orphelinage, etc.). On sait en outre combien ce qui se joue durant les premières années de l'enfance est déterminant pour le développement futur, d'où l'importance que peuvent revêtir les politiques publiques dites de « prévention précoce » de la petite enfance.

En aval de la jeunesse, l'adolescent, en particulier « en difficulté » et/ou « difficile », est lui aussi vulnérable, jadis dépeint par Françoise Dolto sous l'expression de « homard » en mue, se départant de sa carapace d'enfant pour se forger celle d'adulte (DOLTO, 1989). D'où des formes d'agressivité et/ou de repli sur soi, dans une période exploratoire d'exposition délibérée au risque (conduites addictives, sexualité, etc.) – période d'autant plus longue que la scolarité et le temps d'accès au marché du travail se sont depuis plusieurs décennies considérablement dilatés, engendrant des formes de désynchronisation qui accroissent la période de flottement, d'incertitude et de mal-être (BECQUET, 2013). Outre la vulnérabilité quasi générique de l'adolescence, certaines catégories sont, comme pour l'enfance, en particulier vulnérables, que Valérie Becquet typologise en « galériens », « vaincus » et « errants » – selon les problèmes rencontrés d'échec scolaire, d'assignation territoriale dans des zones socialement reléguées (cités urbaines ou communes rurales), de maltraitance et de ruptures familiales, etc. (BECQUET, 2012). Comme pour l'enfant, la réponse doit d'abord être (et est officiellement depuis l'ordonnance de 1945 sur l'enfance en danger) la protection et l'éducation.

La vulnérabilité s'applique également aux cas de pauvreté-précarité, non du fait du « simple » manque d'argent mais des effets boule-de-neige induits : « précariat » (CASTEL, 2011), insécurité du présent et de l'avenir, moindre accès à l'instruction, malnutrition ou sousnutrition, exigüité et/ou insalubrité du logement, difficultés d'accès aux soins, surexposition aux conduites à risque (alcoolisme, prostitution...) et aux professions dangereuses, etc. ; d'où une fragilisation de la santé physique et mentale. On pourrait encore évoquer les répercussions sur le couple et les enfants, d'où un risque de reproduction générationnel mis en évidence dès les années 1960 par ATD Quart Monde. Dès lors, la vulnérabilité a dès les années 1980 été largement associée à la pauvreté en économie du développement (THOMAS, 2010 : 64). Et nombre de sociologues de la pauvreté-précarité (ainsi Serge Paugam) de recourir au terme, notamment via l'expression « les plus vulnérables ».

L'applicabilité au secteur de la dépendance peut davantage faire débat, même s'il s'agit d'une situation évidente de non-accès à la pleine autonomie, de besoin de protection et d'aide. Le problème majeur est ici que la vulnérabilité est supposément réversible, au contraire de nombre de situations de handicap ou de la vieillesse. Le terme n'a d'ailleurs jamais percé en gériatrie, où se sont plutôt imposées les notions de fragilité (état médical) et de dépendance (état social). Pour autant, on peut inversement arguer que l'action médicosociale consiste précisément à atténuer les effets des troubles et de la dépendance. Et en pratique, le terme de « vulnérabilité » est de plus en plus utilisé dans le secteur de la dépendance. On le trouve aussi via le vocable de « vulnérabilité complexe » pour désigner le polyhandicap, le handicap lourd, les fragilités du grand âge, les stades avancés de l'autisme ou de la maladie d'Alzheimer, etc. – expression qui peut dès lors s'apparenter à un pendant, dans le champ du handicap, de celle de « plus vulnérables » dans celui de la pauvreté-précarité.

Applicable aux divers publics couverts par l'action (médico-)sociale, le terme doit sans doute aussi son succès à sa congruence aux évolutions de l'action sociale contemporaine, lesquelles reposent pour partie sur la conviction dialectique, au principe des politiques dites d'empowerment et « d'État social actif » progressivement mises en œuvre depuis la fin des années 1980, que nous sommes tous vulnérables, mais disposant aussi de ressources mobilisables pour retrouver davantage d'autonomie. La vulnérabilité pourrait dès lors être considérée comme une notion-pivot au sein d'un parcours individuel réversible fait d'instabilité du présent et d'incertitude de l'avenir, conduisant soit à l'autonomie au fil de l'empowerment, soit à l'assistance au fil de la dépendance. En invitant à articuler dans l'action sociale deux injonctions pour partie contradictoires que sont le souhait d'autonomie de la personne et les réalités de ses dépendances, elle est aussi en lien étroit avec les thématiques du care (VIDAL-NAQUET, 2014).

Tout à la fois universelle et catégorielle, la notion présente en outre le double avantage politique de paraître moins stigmatisante que nombre de terminologies antérieures, et corrélativement de contenter potentiellement tant les partisans des politiques universalisantes que ceux des politiques ciblées. Elle invite aussi à développer l'action le plus en amont possible, dès la zone de « fêlure » (et donc avant la concrétisation de la « blessure »), ce qui rejoint les politiques sociales de plus en plus axées sur les notions de « prévention » et (qu'on déplore cette régression des ambitions ou qu'on se félicite d'un traitement plus en amont) d'« égalité des chances ». Situation individuelle, elle appelle non pas tant le « prêt-à-porter » que le « sur-mesure », dans une perspective non partielle et mécaniciste, mais holistique (considérant la personne comme un tout) ; elle se trouve dès lors aussi en adéquation avec les logiques contemporaines de parcours, de maillage pluridisciplinaire et interinstitutionnel (RAVON et LAVAL, 2014), de lien entre dimensions sanitaire et sociale, entre privé et public ; de « guichet unique », de simplification voire de linéarisation des parcours d'aide (PIVETEAU, 2014).

Pour autant, en tant que notion également contextuelle et structurelle, elle invite à parallèlement agir sur l'environnement pour en modifier les propriétés et le rendre moins « vulnérabilisant » – donc à adjoindre à l'accompagnement individuel des politiques plus macro telles celles de l'emploi, de la formation et de l'insertion, de la ville, de lutte contre les discriminations, d'éducation et pour l'égalité des chances, etc.

Enfin, elle renvoie l'action sociale, en particulier mais non exclusivement dans le secteur de la dépendance, au fait que la vulnérabilité des aidés induit quasi mécaniquement celle des aidants (qui, au fil de la perte d'autonomie du proche, perdent eux aussi en autonomie mais gagnent inversement en responsabilité) (CAMPEON et alii, 2014) ; d'où un nécessaire soutien, de plus en plus pris en considération dans les politiques publiques, aux aidants eux-mêmes devenus vulnérables.

*

On peut donc bien admettre que « l'action sociale [est] un ensemble de politiques et de programmes destinés à restaurer, compenser ou améliorer l'autonomie des personnes ou des groupes vulnérables » (THIERRY, 2013 : 25). Symbiotique avec les nouvelles orientations des politiques (médico-)sociales mises en œuvre depuis une vingtaine d'années, cette notion s'avère également « synchrone avec l'air du temps » et, à ce titre, peut-être destinée à remplacer la notion d'exclusion devenue obsolète, moins large en termes de publics couverts et, faute d'équivalent anglais, permettant moins le dialogue international. Sémantiquement, elle scelle le passage d'un État qui tente de réintégrer l'individu (exclu) au centre à un État qui s'essaie à atténuer les faiblesses et restaurer l'individu (vulnérable) dans ses capacités ; d'une logique réparatrice, dont on reconnaît aujourd'hui les limites, à une logique plus préventive. Elle traduit la façon dont devient pensée la société dans un régime d'incertitudes, d'insécurités et de précarités multiformes, mais où n'a pas été abandonné le souhait (voire, de façon plus pernicieuse, l'injonction politique) à être quand même acteur et autonome. En ce sens, la notion témoigne tout à la fois d'un pessimisme et d'un optimisme anthropologiques, à l'image de la société actuelle où, « tandis que la politique continue à faire de l'acharnement thérapeutique sur un système moribond, des milliers de créatifs s'affairent à construire les alternatives sur lesquelles le futur pourra s'appuyer » (RABHI, 2015).

Qu'on ne se méprenne toutefois pas : nous ne défendons aucunement une appropriation de la notion, qui ne peut se faire que très prudemment. Si nous récusons fortement l'idée qu'user du terme reviendrait à « adhérer à une idéologie de la pauvreté comme danger pour la démocratie et des pauvres comme menaces pour celle-ci » (THOMAS, 2010 : 28), il faut à nouveau souligner combien cette notion apolitique masque les rapports de domination verticale et de relégation horizontale dont sont victimes les catégories les plus démunies, à l'heure où les inégalités se creusent et où les discours de stigmatisation, falsifications souvent éhontées de la réalité, conduisent au populisme. En outre, ce terme qui n'a rien d'une catégorie indigène (il n'est qu'exceptionnellement employé par les « vulnérables » eux-mêmes) ne vaut que par l'analyse que portent de façon allogène non les « acteurs de », mais les « acteurs sur ». Il risque enfin à tout instant, comme toute terminologie caractérisant des groupes sociaux (et donc malgré son caractère universel), de basculer dans la stigmatisation et le « trait pitoyable » (THOMAS, 2010 : 34).

En invitant à considérer tout à la fois les « fêlures » et les « blessures » des individus, mais aussi leurs capacités et « capacités » à les surmonter, il n'a d'intérêt que s'il invite, avec empathie, « à être

attentif aussi bien à ce qui peut éviter la concrétisation de la potentialité qu'à ce qui est mis en œuvre pour panser la blessure » (SOULET, 2014A : 64) ; et non à rendre les individus responsables de leurs échecs, « double peine » dont sont accablés les plus démunis (DUVOUX, 2012 : 71). Dit autrement, les facteurs de vulnérabilité sont trop souvent plus extrinsèques qu'intrinsèques et appellent donc fondamentalement une lutte politique sur les causes (des inégalités économiques (PIKETTY, 2013), d'accès au savoir, territoriales, etc.). Ce qui nécessite aussi, indissociablement, un changement du regard social (ATD QUART MONDE, 2014). Bref, il convient de ne pas se tromper de combat : c'est d'abord la société qui vulnérabilise les individus, et non l'inverse.

ANNEXE 3

ROBERT CASTEL et CLAUDINE HAROCHE. *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi. Entretiens sur la construction de l'individu moderne.* Paris, Librairie Arthème Fayard, 2001 et ROBERT CASTEL, *L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?* Paris, Éditions du Seuil, 2003, présentés par GÉRARD MAUGER

p. 99-118

1Ces deux livres de Robert Castel ont un statut particulier par rapport aux normes de la production savante. Le premier est un long entretien avec Claudine Haroche sur « la construction de l'individu moderne ». Divisé en quatre chapitres (« L'individu propriétaire », « La réhabilitation des non-propriétaires », « Individus par défaut », « Le contenu et la méthode »), il a pour titre *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* : je reviendrai, bien sûr, sur ces trois notions. Le second, intitulé *L'Insécurité sociale*, dont le propos final est explicitement politique, est un bref essai publié dans la collection dirigée par Pierre Rosanvallon aux Éditions du Seuil « La République des idées ». « Qu'est-ce qu'être protégé ? » s'interroge l'auteur. Les deux premiers chapitres décrivent les mécanismes qui assurent « la sécurité civile dans l'État de droit » et « la sécurité sociale dans l'État protecteur ». Le suivant décrit « la remontée de l'incertitude » et « une nouvelle problématique du risque ». Le dernier assume les risques d'un propos normatif en proposant, sinon des solutions, du moins des orientations pour « combattre l'insécurité sociale ».

2Ces deux ouvrages reprennent pour partie et prolongent l'analyse des *Métamorphoses de la question sociale* : le premier (désormais référencé *P*) dans la perspective d'« une sorte de genèse ou d'histoire des supports de l'individu » (*P*, p. 71), le second (désormais référencé *I*) dans celle d'une histoire de l'insécurité sociale. J'ai pris le parti – sans doute contestable – de les présenter de façon synthétique en adoptant la perspective du premier. La thématique de l'insécurité me semble, en effet, étroitement corrélée à celle de la construction de l'individu moderne, c'est-à-dire, dans la perspective qui est celle de Robert Castel, des « supports » de l'individu : la capacité de maîtriser l'avenir, qui définit « l'individu positif », est subordonnée à l'existence de « supports », elle est l'envers de « l'insécurité

sociale ». J'essaierai donc de suivre chronologiquement les transformations des supports de l'individu, c'est-à-dire aussi de retracer les étapes de « la construction de l'individu moderne ».

L'individu propriétaire

L'individu avant l'individualisme

3Dans les sociétés « holistes », seuls peuvent être identifiés comme des individus les personnages classés au sommet de la hiérarchie sociale à travers des cérémonies et des rituels qui mettent en scène leur éminence (c'est alors la fonction qui individualise son détenteur). Les autres, encastrés dans des rapports traditionnels de dépendance, incorporent les normes collectives de leur groupe. Le socle de cet individu antérieur à l'individualisme, c'est son appartenance statutaire : sa sécurité est assurée, pour l'essentiel, sur la base de l'appartenance directe à une communauté (*I*, p. 11). *A contrario*, le vagabond, être de nulle part, « demeurant partout », hors inscription territoriale et hors travail, non encastré dans cette société hiérarchique d'ordres, d'états, de statuts, est un individu sans supports, sans protections, sans ressources : un « individu négatif » (*P*, p. 37). Des variantes du vagabond – brigand, bandit, *outlaw* – incarnent alors le danger.

4Du XVII^e au XVIII^e siècle, l'étau des ordres, des états, des statuts traditionnels se desserre en même temps que l'étau du religieux et l'individu cesse d'être pris dans une relation étroite de dépendances et d'interdépendances produites par la coutume et les liens de la filiation : en passant « du support statutaire au support propriété » (*P*, p. 127), l'individu, jusqu'alors exceptionnel, va devenir banal.

L'individu de la modernité

5Exister comme individu, selon Locke, c'est cesser d'exister à travers un rapport de dépendance (ne plus être « l'homme » de quelqu'un), ne dépendre de personne (libre disposition de soi, « autonomie de la volonté » dans le langage de Kant). La propriété apparaît comme « le socle à partir duquel l'individu qui s'affranchit des protections sujétions traditionnelles peut trouver les conditions de son indépendance » (*P*, p. 18).

6C'est la condition de propriétaire qui assure la non-dépendance : « Il est propriétaire de lui-même parce qu'il a des biens qui le mettent hors de ces situations de dépendance des gens qui n'ont rien » (*P*, p. 15), « C'est par la propriété privée [...] que l'homme peut accéder à la propriété de soi » (*P*, p. 16). « On ne peut pas être propriétaire de sa personne si l'on n'est pas propriétaire de biens » (*P*, p. 20). Ainsi fallait-il disposer de biens pour ne pas se retrouver démunis lorsqu'on ne pouvait plus travailler, dans la vieillesse par exemple : « C'est la propriété qui assure la sécurité face aux aléas de l'existence, la maladie, l'accident, la misère de celui qui ne peut plus travailler », écrit Robert Castel (*I*, p. 16).

7Cette conception de l'individu propriétaire fonde, pour Locke, la République des citoyens. Dans les débats de l'époque révolutionnaire sur les conditions nécessaires pour être un « citoyen actif », on considère qu'« il faut disposer d'un minimum d'indépendance économique pour être politiquement

indépendant » (*P*, p. 39). La propriété privée est la condition nécessaire pour être un individu proprement dit, responsable de ses actes et assumant librement ses engagements : la figure politique correspondante est le citoyen et le modèle social, le bourgeois (*P*, p. 127).

8 « C'est la défense de la propriété qui justifie l'existence de l'État dont la fonction essentielle est de la préserver » (*I*, p. 16). L'« État-gendarme », « État de sécurité », a pour mandat la protection des personnes et des biens (« État minimal »). « Dans cette configuration, la protection des personnes est inséparable de la protection de leurs biens » (*I*, p. 18). La propriété privée assure la sécurité sociale, l'État de droit assure la sécurité civile (sécurité des biens et des personnes).

La « classe non propriétaire »

9 La Révolution a assuré tant bien que mal l'accès à la citoyenneté politique, mais elle est confrontée à « l'aporie fondamentale de la propriété, posée comme le support nécessaire de la citoyenneté, mais dont la majorité des citoyens sont exclus » (*P*, p. 42) (d'où le bien-fondé de la critique marxiste du caractère « formel » des droits « bourgeois »). Tous ceux qui n'ont que leur travail pour vivre ou pour survivre, la « classe non propriétaire », la « portion la plus utile et la plus nombreuse des citoyens » qu'évoque le conventionnel Harmand, « gens de peine et de bras », comme dit Vauban, est aussi la « foule immense d'instruments bipèdes » qu'évoque l'abbé Siéyes ou « la canaille » dont parle Voltaire. Pour sortir de cette contradiction, il faudra que la propriété cesse d'être le seul support de l'individualité positive.

D'un régime de subordination à l'autre

10 De nouveaux rapports sociaux et de nouvelles hiérarchies sociales, aussi impitoyables que les anciennes, se constituent sur la base du « rapport aux choses » : les rapports de propriété se cristallisent en rapports de classes (*P*, p. 54). La séparation de la propriété et du travail entraîne de nouvelles formes de subordination hiérarchique fondées sur l'exploitation du travail. Le contrat de travail des débuts de l'industrialisation exemplifie deux manières diamétralement opposées d'être un individu selon que l'on dispose ou non de supports : l'individu propriétaire qui peut attendre et l'individu libre de vendre sa force de travail, mais soumis à « la discipline de la faim ». « L'idée d'un individu libre et autonome se dégrade ainsi en celle d'un individu qui est commandé par le besoin, simplement parce qu'il ne dispose pas de ressources pour attendre », écrit Robert Castel (*P*, p. 64-65). La propriété de soi se réduit pour le prolétaire à la propriété de son corps (il le garde, car c'est un salarié et non un esclave). Il lui faut payer cash parce qu'il n'a pas d'autre moyen d'échange, il « paie de sa personne » (et ce jusqu'à la prostitution).

11 Par ailleurs, les progrès de la division du travail, qui entraînent une urbanisation et une salarisation croissantes de la population, ébranlent d'une manière irréversible les « protections rapprochées » des sociétés à prépondérance rurale liées à des prises en charge familiales et de voisinage (*P*, p. 80) : d'où le risque d'anomie et la nécessaire intervention de l'État pour maintenir la cohésion sociale (la « solidarité organique »).

La réhabilitation des non-propriétaires

L'aporie libérale

12 L'insécurité sociale permanente affecte la plupart des catégories populaires : « Le travailleur en tant qu'individu livré à lui-même ne “possède” à peu près rien, il a surtout le besoin vital de vendre sa force de travail » (*I*, p. 37). Comment vont survivre ceux, de plus en plus nombreux avec les progrès de l'industrialisation et de l'urbanisation, qui ne sont pas propriétaires et n'ont que leur travail pour vivre et qui paraissent condamnés à la misère et à la déchéance sociale dès lors qu'ils ne sont plus en mesure de travailler ?

13 Inspirés par l'idéal d'une République de petits propriétaires (celui de Saint-Just et de l'aile radicale de la Révolution inspirée par Rousseau), les révolutionnaires ont pensé à élargir l'accès à la propriété privée en vendant des biens nationaux et en partageant des biens communaux : mais ce sont en général ceux qui étaient déjà propriétaires qui ont pu les acheter.

14 Les différentes options du socialisme révolutionnaire qui prônent l'abolition de la propriété privée et l'égalité absolue des conditions, ont alors pu apparaître comme la seule alternative à l'hégémonie de la propriété privée. Mais l'échec de la *Conspiration des Égaux* semblait indiquer que le communisme (inspiré de Gracchus Babeuf) ne pouvait que conduire à une impasse.

15 En fait, les libéraux qui prônent le laisser-faire ne se préoccupent guère de la question ouvrière (ils s'en accommodent tant qu'elle ne les menace pas directement) : « Tout s'est passé comme si ce problème avait été éludé le plus longtemps possible », écrit Robert Castel (*I*, p. 28). Les principes libéraux s'accordent avec les positions traditionnelles de l'Église catholique, selon lesquelles les redistributions en cas de malheur ou de misère extrême doivent demeurer de l'ordre du privé, c'est-à-dire de la charité ou de la bienfaisance volontaire, de la philanthropie.

L'invention de « la propriété sociale »

16 La « solution » se fait jour à la fin du XIX^e siècle et s'affirme au XX^e : c'est l'invention d'un équivalent ou d'un *analogon* de la propriété pour les non-propriétaires qui s'obtient par l'entrée dans les systèmes de protection, « la propriété sociale » qui fait fonction de propriété privée pour les non-propriétaires et qui leur assure la sécurité (*P*, p. 73). L'ouvrier, malade ou trop vieux, qui ne peut plus travailler, aura désormais droit à une protection qui lui permettra de continuer à exister comme individu. Entre le libéralisme pur et dur, pour lequel la propriété privée est le seul socle de la reconnaissance sociale et la propriété collective de ceux qui veulent abolir la propriété privée, la « propriété sociale » est une sorte de moyen terme qui inclut la protection sociale, le logement social, les services publics qui assurent à chacun un minimum de ressources, permettent d'échapper à la misère, à la dépendance et à la déchéance sociale et de se conduire positivement comme des individus. La « propriété sociale » représente une ressource inédite pour assurer l'accès à l'indépendance et à la « propriété de soi ». C'est cette conception « réformiste » (au sens où elle maintient la propriété privée

et le salariat) qui s'est imposée historiquement pour former la base du nouveau système de protections de l'État providence.

17Contre les principes du libéralisme qui défendent l'idée d'une société régie par des contrats passés entre des individus, il a fallu imposer l'idée que l'État avait un droit d'intervention dans le domaine social. L'État social se développe en deux étapes.

18Première étape (marqué par le « solidarisme » de la III^e République) : le droit au secours s'impose à la fin des années 1880 ; la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, première loi d'assurance sociale obligatoire qui protège les salariés sous la garantie de l'État, amorce d'un régime « assurantiel », est votée en 1910, mais, seuls les plus modestes peuvent en bénéficier.

19Deuxième étape : à partir de 1945, avec la Sécurité sociale, cette couverture est étendue à l'ensemble des travailleurs et bientôt pratiquement à l'ensemble de la population. Dans cette « société salariale », l'ensemble ou presque de la population (en 1975, les salariés représentent 86 % de la population active), y compris les non-actifs, bénéficie des protections qui avaient d'abord été progressivement attachées au salariat. Les non-propriétaires bénéficient désormais d'un minimum de garanties et de droits : « L'insécurité sociale permanente qui avait été le lot des non-propriétaires est en voie d'être dépassée par une sécurité sociale généralisée », conclut Robert Castel (*P*, p. 84).

20On peut décrire cette « grande transformation » de deux façons. Elle attache des protections et des droits à la condition du travailleur lui-même (*I*, p. 30). Le travail devient l'emploi doté d'un statut qui inclut des garanties non marchandes (droit à un salaire minimal, droit du travail, couverture des accidents, de la maladie, droit à la retraite, etc.). « L'immense majorité de la population active accède à la citoyenneté sociale à partir d'abord de la consolidation du statut du travail » (*I*, p. 31). En d'autres termes, « les membres de la société salariale ont eu massivement accès à la propriété sociale » (*I*, p. 31). « Les services publics, entendus comme des dispositifs mettant à la disposition du plus grand nombre des biens essentiels qui ne peuvent être pris en charge par les intérêts privés, constituent une part importante de la propriété sociale » (*I*, p. 33)

21La place de l'État a été centrale dans la mise en place de ces dispositifs : « L'État, dans son rôle social, opère essentiellement comme un réducteur de risques » (*I*, p. 32), garant de la sécurité, grand ordonnateur de la « société assurantuelle » (Ewald 1985). La technologie assurantuelle a, en effet, été l'opérateur privilégié de la réhabilitation sociale des non-propriétaires : c'est un modèle solidariste ou mutualiste, qui est à la base de la couverture des risques sociaux (*I*, p. 59). L'« assistance », devenue « aide sociale », perdure : elle concerne des publics ciblés dans la logique des minima sociaux, en dehors du régime commun (alors que l'assurance a une vocation universaliste), pour aboutir à une réduction généralisée des risques.

Les conditions de la genèse de l'État social

22Robert Castel distingue conditions conjoncturelles et structurelles. En ce qui concerne la conjoncture, entre 1953 et le début des années 1970, la productivité, la consommation et les revenus

salariaux ont pratiquement triplé (*I*, p. 35). « L’État s’efforce de piloter l’économie dans un cadre keynésien et d’élaborer des compromis entre les différents partenaires impliqués dans le processus de croissance » (*I*, p. 37). Du côté des structures, « l’acquisition des protections sociales s’est faite essentiellement à partir de l’inscription des individus dans des collectifs protecteurs » (*I*, p. 37) (à commencer par les collectifs syndicaux).

23Pour les non-propriétaires, l’accès à la propriété de soi est devenu possible par leur inscription dans des collectifs qui les ont faits sujets de droits et bénéficiaires d’assurances générales. Ce faisant, l’implication de l’État social a élargi l’assise qui a permis aux non-propriétaires d’être des individus responsables. La propriété sociale a permis l’élargissement ou la démocratisation de la conception moderne de l’individu accédant à « la propriété de soi » (*P*, p. 128) : la société salariale est largement une « société d’individus » (Élias 1991).

La question des inégalités

24« Pour qu’il y ait conscience des inégalités, il faut qu’il y ait comparabilité des situations » (*P*, p. 89). Alors que dans la société d’Ancien Régime (mais aussi dans la société capitaliste antérieure à l’État social), la différence des conditions est moins perçue comme inégale que définitivement incommensurable, la société salariale est un continuum différencié de positions (à l’exception du « quart monde » qui échappe par le bas et des catégories hors du commun), une « société de semblables » (Léon Bourgeois) dans laquelle les inégalités ne rompent pas la commune appartenance à l’ensemble social. « C’est dans la société salariale qui permet une sorte de comparatisme généralisé des positions sociales, que la question des inégalités se pose d’une manière particulièrement aiguë » : « Celui qui appartient à une catégorie salariale se pense à la fois par rapport à celle qui est au-dessous de lui, pour s’en distancier, et par rapport à celle qui est au-dessus, en aspirant à s’en approcher, à s’identifier à elle » (*P*, p. 90-92), d’où les luttes pour « le partage des bénéfices ».

25La mise en place d’une « société de semblables » est au principe de la problématique de la responsabilité de l’individu moderne. Antérieurement, les inégalités, justifiées par le plan divin de la création, la nature ou la tradition, ne pouvaient pas être imputées à l’individu dont la place dépendait de hiérarchies sociales immuables. « En posant le principe de l’égalité entre les individus, en particulier sous la forme de l’égalité des chances, les sociétés démocratiques individualisent l’inégalité : si le jeu est ouvert et que tout le monde peut concourir et être classé selon son mérite, l’échec est imputable à l’individu lui-même » (*P*, p. 92).

26Alors que l’individu se voit imputer la responsabilité de son destin, « les déterminations objectives, l’argent, la naissance, les différentes sortes de “capitaux” au sens de Bourdieu, [...] continuent à peser sur ce destin » (*P*, p. 94). Paradoxalement, le fait d’être tenus pour égaux creuse la différence entre ceux qui réussissent et ceux qui échouent, « l’exigence d’être responsable fragilise certaines catégories d’individus en leur faisant porter la faute de ce qu’ils subissent et qui pourtant échappe à leur emprise » (*P*, p. 95).

27Mais si « la société salariale reste fortement différenciée, et pour tout dire fortement inégalitaire », elle est en même temps fortement protectrice (I, p. 33). Si l'opposition entre propriétaires et non-propriétaires n'est pas abolie et si les inégalités subsistent, « les travailleurs devenus des salariés protégés par le droit du travail et la protection sociale paraissent assurés contre les principaux risques sociaux et pourvus de ressources minimales pour maîtriser leur destin » (P, p. 106).

Individus par défaut

28Dans *Les Métamorphoses de la question sociale*, la réapparition du chômage de masse (« inutiles au monde » et « surnuméraires »), la précarisation du travail et « la déstabilisation des stables » définissaient la « nouvelle question sociale » et « l'effritement de la condition salariale » était associé à un ensemble de transformations économiques : restructurations industrielles, lutte pour la compétitivité, internationalisation du marché du travail, dégradation du marché national, délocalisations. Dans *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* et dans *L'Insécurité sociale*, la « grande transformation » des vingt-cinq dernières années est définie comme « le développement d'un nouveau processus d'individualisation qui remet en question les appartenances collectives des individus » (P, p. 109). Dans un texte récent, Robert Castel (2004) considère que ce processus général d'individualisation est probablement le noyau de la crise du travail. « On peut prendre le chômage et la précarisation du travail comme les effets d'une dynamique certes économique – concurrence exacerbée, compétitivité à tout prix – mais aussi une dynamique sociale d'individualisation : passage d'une organisation collective du travail à une organisation de plus en plus individualisée. Le post-fordisme est, dans une grande mesure, la mise en mobilité de ces situations de travail et une responsabilisation de l'individu pour assumer ces tâches », écrit-il.

Nouvelles stratégies entrepreneuriales

29L'affaiblissement de « l'État national-social » (I, p. 40-41) et l'érosion des formes d'organisation collective (syndicats et groupes professionnels) ont laissé le *leadership* à l'entreprise. Une gestion fluide et individualisée du monde du travail remplace sa gestion collective sur la base de situations stables d'emploi. Les nouvelles stratégies managériales induisent « une mise en mobilité généralisée des relations de travail, des carrières professionnelles et des protections attachées à l'emploi » (I, p. 43) : « déstandardisation des tâches » et flexibilité, promotion d'un « modèle biographique » où « le travailleur est censé se faire l'entrepreneur de lui-même » (I, p. 44). On demande de plus en plus aux travailleurs (les « opérateurs ») de prendre leurs responsabilités, de s'investir personnellement, d'être disponibles, adaptables, mobiles, etc. (P, p. 122). Dans un contexte de concurrence exacerbée et sous la menace permanente du chômage, cet « *aggiornamento* individualiste » (I, p. 45), cette exigence généralisée d'individualisation des tâches, des performances, des carrières séparent gagnants et perdants. Les oppositions canoniques du discours entrepreneurial entre innovation et routine, goût du risque et repli frileux sur les protections, esprit d'initiative et obsession de la sécurité, ne renvoient évidemment pas tant à des différences de nature qu'à des différences de ressources qui permettent de

jouer le jeu ou qui condamnent à en être le jouet. Parallèlement, la diffusion d'une culture psychologique généralisée, d'une attention exclusive à soi au détriment des investissements sociaux et politiques, contribue à l'extension de l'individualisme et à l'avènement d'un individu hypertrophié.

Effritement de la société salariale et individus « par défaut »

30 La précarité antérieure était compensée par la solidarité des assises rurales (« protections rapprochées » de la famille et du voisinage), le repli possible sur des activités de type artisanal. Elle avait été jugulée par la mise en place de régimes de protection. « Dans l'ébranlement actuel, non seulement on perd les protections qui avaient été construites par l'État, mais on dispose de peu de positions de repli pour faire face à ces nouvelles carences » (*P*, p. 112). Cet effritement implique une dynamique de désaffiliation, des situations de « décrochage » (anomie) qui remettent en question les appartenances collectives des individus, fragilisent les catégories homogènes qui constituaient la société salariale. Dans cette crise de la société salariale, les supports collectifs de l'individu se fragilisent : les jeunes qui « galèrent » ou les chômeurs de longue durée incapables de se ménager une place stable dans la société apparaissent comme des « individus par défaut », forme nouvelle d'« individualité négative ». L'ébranlement, voire l'effondrement de ces appartenances collectives peuvent compromettre et, à la limite, invalider l'accomplissement de l'individu moderne : on aboutit à « l'individu par désaffiliation » ou « par décrochage » (*P*, p. 116). « Le paradoxe c'est qu'une décollectivisation, ou une réindividualisation, puissent avoir des conséquences destructrices pour l'individu », note Robert Castel (*P*, p. 108).

31 D'où « le retour des classes dangereuses » (*I*, p. 47-56) et l'émergence du « problème des banlieues » où se recoupent insécurité sociale et insécurité civile (« Vivre dans ces conditions ne prédispose pas à l'angélisme », remarque Robert Castel, *I*, p. 54). On assiste alors à « un glissement de l'État social vers un État sécuritaire qui prône et met en œuvre le retour à la loi et à l'ordre » (*I*, p. 56), restaurant la figure de l'État gendarme en charge de rétablir la sécurité civile.

Individus « par défaut » et individus « par excès »

32 Ces processus d'individualisation engendrent « deux profils très hétérogènes et à la limite opposés d'individus, avec évidemment des figures intermédiaires » (*P*, p. 120). L'individu « positif » doté d'une surface, d'une assise, d'une consistance, s'appuyant sur un certain nombre de biens ou sur un certain nombre de droits, est susceptible de dériver vers la « configuration narcissique » d'un individu « par excès » (*P*, p. 129). La plénitude du nanti au sens où « il dispose de suffisamment de ressources (de supports) pour croire n'avoir besoin de rien en dehors de lui-même pour exister » (*P*, p. 141) peut conduire à un « subjectivisme sans rivage » (*P*, p. 144), au narcissisme et à une ataraxie paradoxale. « L'individu par défaut est insatisfait parce qu'il ne trouve pas en dehors de lui ce qu'il voudrait obtenir (par exemple du travail, des opportunités de sortir de son marasme), tandis que l'individu par excès est insatisfait parce qu'il est “fatigué de lui-même” (Ehrenberg), et ne se sent plus d'intérêts qui lui soient extérieurs » (*P*, p. 134).

Comment combattre l'insécurité sociale ?

33 Que faire ? Robert Castel récuse la « neutralité axiologique » : « Je pense [...] que ce que l'on fait en sciences sociales s'inscrit toujours dans le cadre d'un débat de société qui exige que l'on prenne parti » (*P*, p. 185-186). « Lutte idéologique : le mot a vieilli, mais il recouvre une réalité qui [...] n'est pas dépassée : le monde social n'est pas neutre, dans les transformations actuelles, il y a toujours des gagnants et des perdants, ceux qui tirent leur épingle du jeu et ceux qui sont instrumentalisés, et l'on est en droit de choisir son camp – c'est ce que je fais », écrit-il (*P*, p. 187).

34 Quel est le débat, en l'occurrence ? « Il y a aujourd'hui un vrai débat de société autour des dérégulations de l'organisation du travail que prône le néolibéralisme (voir par exemple les enjeux de la “refondation sociale” telle qu'elle est impulsée par le MEDEF). Faut-il re-marchandiser au maximum le monde du travail au nom de la recherche de la rentabilité à n'importe quel prix ? Ou doit-on défendre l'exigence d'assurer un minimum de protections et de sécurité à ceux et à celles qui, par leur travail, sont aussi les artisans de la production des richesses ? », s'interroge Robert Castel (*P*, p. 186).

35 Son diagnostic est le suivant : « La société n'a jamais été autant que maintenant une “société d'individus” : [...] la désaffiliation est partout » (*P*, p. 204), « de sorte que l'une des questions centrales posées est celle du statut de l'individu mobile » (*P*, p. 205). « Comment construire des formes nouvelles de propriété sociale capables de maîtriser les processus d'individualisation négative ? » (*P*, p. 206).

36 Il faut « dégager la démarche aujourd'hui requise pour faire face de la manière la plus réaliste aux insécurités : combattre les facteurs de dissociation sociale qui sont à l'origine aussi bien de l'insécurité civile que de l'insécurité sociale » (*I*, p. 9). Selon Robert Castel, « on ne reviendra pas en arrière par une simple restauration des régulations collectives antérieures parce que celles-ci correspondaient aux formes, elles-mêmes collectives, de la production du capitalisme industriel et à leur gestion dans le cadre de l'État-nation » (*I*, p. 65) : « Il est certainement naïf de prétendre maintenir ou restaurer le *status quo* des protections antérieures », écrit-il (*I*, p. 66). La mutation actuelle du capitalisme, passant par la mondialisation des échanges et l'exacerbation de la concurrence, impose ces formes de décollectivisation et une mise en mobilité généralisée de la force de travail : « La posture à prendre, selon Robert Castel, n'est pas de sous-estimer ces transformations mais [...] de savoir quelles formes de protection seraient compatibles avec le bouleversement des forces productives et des modes de production auxquels nous assistons » (*I*, p. 65). En quoi pourrait consister un tel redéploiement ? Robert Castel tente d'en préciser les enjeux dans deux secteurs : celui de la protection sociale, celui de la sécurisation des situations de travail et des trajectoires professionnelles.

Reconfigurer les protections sociales

37 Le système de Sécurité sociale reste largement dominé par les assurances attachées au travail et financées par des cotisations prélevées sur le travail, mais ce système est confronté à des difficultés de financement et à son incapacité de prendre en charge tous ceux qui sont en rupture avec le monde du travail (« Ceux qui décrochent de ces systèmes de protection ou ne parviennent pas à s'y inscrire », *I*, p.

69). Ainsi, se sont mises en place diverses politiques de « lutte contre les exclusions » – multiplication des minima sociaux, politiques locales d'insertion et politiques de la ville – qui pourraient bien représenter « un nouveau régime de la protection sociale en direction des laissés-pour-compte des protections classiques », dessinant « un nouveau référentiel de protections très différent de celui de la propriété sociale » (*P*, p. 69). Ce nouveau régime de protections se caractérise par sa flexibilité : diversification et à la limite individualisation des interventions, mobilisation des bénéficiaires appelés à « participer à leur réhabilitation » (*I*, p. 70) (comme le montre la place accordée aux notions de « contrat » et de « projet »). Mais, Robert Castel rappelle que « la discrimination positive » ne suffit pas à effacer « la stigmatisation négative » et souligne « l'irréalisme » de l'appel à la mobilisation des ressources d'individus sans ressources (*I*, p. 71) et la portée limitée de ces interventions : « ces nouvelles mesures ne sont pas parvenues à surmonter la dualisation » (*I*, p. 72) ; la conception de la solidarité se dégrade (*I*, p. 73) dans le sens de la mise en place d'un « service minimal contre les formes extrêmes de la déprivation » (*I*, p. 73).

38 Robert Castel, écartant les différentes versions du « revenu d'existence », reprend à son compte une proposition de Jean-Michel Belorgey (2001) : « Un premier type de réformes serait d'assurer une continuité des droits », de mettre en place « un régime homogène de droits [couvrant] le champ de la protection qui ne relève pas des couvertures assurancielles collectives » (*I*, p. 74). Comment, par ailleurs, définir ces nouveaux droits, étant entendu que, pour Robert Castel, le recours au droit est la seule solution qui ait été trouvée à ce jour pour sortir des pratiques philanthropiques ou paternalistes (*I*, p. 78) ? Le droit au secours peut-il fonder une citoyenneté sociale ? (*I*, p. 75). Une politique d'insertion réaliste implique la mise à disposition des publics qui ont décroché des protections procurées par le travail ou qui ne parviennent pas à s'y inscrire, de « supports qui ne consistent pas seulement en ressources matérielles ou en accompagnement psychologique, mais aussi en droits et en reconnaissance sociale nécessaires pour assurer les conditions de l'indépendance » (*I*, p. 76). Parallèlement à « la continuité des droits », il faudrait promouvoir « une continuité et une mise en synergie des pratiques qui visent la réintégration des personnes en difficulté » et mettre en place de « véritables collectifs d'insertion » (*I*, p. 76).

Sécuriser le travail

39 Le statut de l'emploi constituait le socle de la citoyenneté sociale, assurant un couplage fort entre droits et protections (droit du travail et protections sociales) : « Il y avait un statut de l'emploi qui échappait largement aux fluctuations du marché et aux changements technologiques et qui constituait la base stable de la société salariale » (*I*, p. 81). Depuis « la grande transformation » des années 1970, on assiste à un effritement (et non à un effondrement) de ce couplage : si le travail n'a pas perdu son importance, il a perdu de sa consistance (*I*, p. 80). Outre que le chômage s'est creusé et que les alternances de période d'activité et d'inactivité se sont multipliées (*I*, p. 82), « on assiste de plus en plus à une fragmentation des emplois, non seulement au niveau des contrats de travail proprement dits (multiplication des formes dites "atypiques" d'emploi par rapport au CDI), mais aussi à travers la

flexibilisation des tâches » (*I*, p. 81). D'où l'apparition de « zones grises de l'emploi » (Supiot 1999) : travail à temps partiel, travail intermittent, travail « indépendant » mais étroitement subordonné à un donneur d'ordre, télé-travail, sous-traitance, travail en réseau, etc. De larges secteurs de l'emploi sont déjà passés d'un régime stable à ce que l'on peut appeler un « régime transitionnel » (*I*, p. 83) : « d'où la nécessité d'organiser ces transitions, de ménager des passerelles entre deux états qui ne se traduiraient pas par une perte de ressources et une dégradation du statut » (*I*, p. 84). Robert Castel reprend à son compte une proposition d'Alain Supiot (*op. cit.*) : « Une réponse à cette situation consisterait à transférer les droits du statut de l'emploi à la personne du travailleur. [...] Ainsi se trouverait rétablie une continuité des droits à travers la discontinuité des trajectoires professionnelles, incluant ainsi les périodes d'interruption du travail » (*I*, p. 82). Les « droits à transitions » pourraient apporter une réponse à la question fondamentale : « Comment concilier mobilité et protections en dotant le travailleur mobile d'un véritable statut ? » (*I*, p. 84).

Lexique

40 INDIVIDU (CRITIQUE DE LA VISION LIBÉRALE) : Dans la vision libérale ou néolibérale, l'individu, « donné une fois pour toutes », « ne dépend pas de conditions économiques et sociales d'existence », « il y a des individus qui ne demanderaient qu'à s'exprimer comme tels, à développer leurs capacités d'initiative bridées par des contraintes de type étatique, bureaucratique ». Affranchi de ces contraintes, l'individu serait à la fois plus productif et plus épanoui (*P*, p. 13). Or, « l'individu n'est pas *a priori* doté de consistance », *i. e.* doté de « supports » suffisants pour exister comme « individu » au sens que lui donne Robert Castel (exemples du vagabond ou du prolétaire). Le minimum – l'universalité, l'intemporalité – de l'individu, c'est son individuation biologique et peut-être aussi la conscience de soi associée à l'existence attestée dans toutes les langues de la première personne du singulier (voir Benveniste).

41 INDIVIDU « POSITIF » : « Exister positivement comme un individu c'est [...] avoir la capacité de développer des stratégies personnelles, disposer d'une certaine liberté de choix dans la conduite de sa vie parce que l'on n'est pas dans la dépendance d'autrui », « avoir par soi-même et pour soi-même des marges de manœuvre », « n'être l'homme de personne », « n'être plus dans cette position où l'on est toujours référé à autrui pour exister » (*P*, p. 48), « pouvoir être tenu pour responsable de ses actes, et à la limite de la réussite ou de l'échec de sa vie » (*P*, p. 121).

42 INDIVIDU « NÉGATIF » (« individu par défaut ») : Le vagabond, libre parce que désencastré des rapports traditionnels, mais privé de tout support, le prolétaire des débuts de l'industrialisation, le jeune d'aujourd'hui qui « galère », incapable de « s'insérer », « tous sont condamnés à une quasi-inexistence sociale » (*P*, p. 166).

43 SUPPORTS (de l'individu) : Les supports sont une « condition objective de possibilité » (*P*, p. 30) pour que soient reconnus à l'individu « des droits et aussi une dignité, une reconnaissance sociale » (*P*, p.

46). « Pour exister comme individu, il faut avoir des supports », « conditions à partir desquelles on peut accéder à l’indépendance » (P, p. 167). D’où la nécessité de s’interroger sur ce qu’il y a « derrière l’individu pour lui permettre d’exister comme tel » (P, p. 13).

44 Robert Castel fait un usage métaphorique de la notion de « support » : elle n’est pas à prendre au pied de la lettre de sa matérialité. « Ainsi la propriété sociale résulte de l’insertion de l’individu dans des systèmes de régulations juridiques » (P, p. 165). Ces « supports » sont de plusieurs types, ils ont varié historiquement : la propriété privée a été le premier support, la possession de droits peut aussi assurer l’indépendance. La propriété est de plus en plus immatérielle : de l’appropriation de la terre à l’avènement des sociétés anonymes et de l’actionnariat jusqu’aux formes actuelles de la circulation du capital financier liées à la « révolution informationnelle ». Parler de « supports », c’est aussi parler de « ressources » ou de « capitaux » au sens de Bourdieu ; « c’est la capacité de disposer de réserves qui peuvent être de type relationnel, culturel, économique, etc., et qui sont les assises sur lesquelles peut s’appuyer la possibilité de développer des stratégies individuelles » (P, p. 30). Les « supports » sont des « conditions de possibilité pour qu’il y ait de la psychologie ou plutôt des interactions » : « pour rentrer en rapport, en relation, en interrelation avec les autres, l’individu doit avoir ces conditions sociales pour être déjà un individu, disposer de ressources pour le faire » (voir chez Pierre Bourdieu, « la mise minimale » pour pouvoir jouer). Il existe « une gamme de biens objectifs qui assurent à l’individu des réserves pour ne pas tomber dans la dépendance » (P, p. 33). « Ces ressources peuvent être de nature différente : une maison, des rentes, un compte en banque, mais aussi des droits sociaux, un régime de protections » (P, p. 168).

45 PROPRIÉTÉ DE SOI : « Avoir la propriété de soi, c’est sans doute être propriétaire de son corps. Mais que recouvre exactement cette expression ? Signifie-t-elle que le corps est une marchandise commercialisable qui nous appartient et que l’on peut vendre son corps sur le marché ? » (P, p. 69) ; « Ici c’est seulement de la propriété de soi, entendue comme le support de l’indépendance de l’individu, qu’il s’agit » (P, p. 70) (le corps biologique est à la fois contrainte et ressource).

46 PROPRIÉTÉ PRIVÉE : « C’est la propriété privée (les biens auxquels sont fréquemment associées les “Lumières”, c’est-à-dire l’instruction, l’éducation, la culture) qui permet à l’individu moderne de se penser et de se vivre indépendant, affranchi du social, autosuffisant » (P, p. 140-141).

47 STRATÉGIE : Robert Castel désigne ainsi une prérogative de l’individu, « la possibilité de choisir certaines options, de prendre des initiatives, de développer des projets, etc. qui sont effectivement des prérogatives que l’on prête aux individus » (P, p. 61). Exemples : l’ouvrier des années 1960 peut accéder à la propriété, le prolétaire des débuts de l’industrialisation ne peut pas anticiper l’avenir, il vit dans l’immédiateté du besoin, il bricole pour survivre « au jour la journée », il n’a aucune stratégie propre (il y a une dimension temporelle de l’individu : avoir un avenir). « La maîtrise, la capacité de développer des stratégies passe aussi par la maîtrise du temps » (P, p. 66) : échapper à l’urgence du besoin, avoir des réserves qui permettent d’attendre, des assurances, une sécurité qui permettent de prévoir.

48SÉCURITÉ ET INSÉCURITÉ : « La sécurité et l'insécurité sont des rapports aux types de protections (protections civiles et protections sociales) qu'une société assure ou n'assure pas d'une manière adéquate » : « Être protégé, c'est aussi être menacé » (*I*, p. 7). « Le sentiment d'insécurité n'est pas directement proportionnel aux dangers réels qui menacent une population. Il est plutôt l'effet d'un décalage entre une attente socialement construite de protections et les capacités effectives d'une société donnée à les mettre en œuvre » (*I*, p. 7). « La frustration sécuritaire est consubstantielle aux sociétés qui se construisent autour de la recherche de la sécurité » (*I*, p. 8). « L'exaspération du souci sécuritaire engendre nécessairement sa propre frustration, qui nourrit le sentiment d'insécurité » (*I*, p. 23).

49SÉCURITÉ CIVILE : « Les protections civiles garantissent les libertés fondamentales et assurent la sécurité des biens et des personnes dans le cadre d'un État de droit » (*I*, p. 5).

50SÉCURITÉ SOCIALE : « Être protégé dans cette sphère signifie être à l'abri des péripéties qui risquent de dégrader le statut social de l'individu. Le sentiment d'insécurité est alors la conscience d'être à la merci de ces événements » (*I*, p. 25). « Les protections sociales “couvrent” contre les principaux risques susceptibles d'entraîner une dégradation de la situation des individus comme la maladie, l'accident, la vieillesse impécunieuse, les aléas de l'existence pouvant aboutir à la limite à la déchéance sociale » (*I*, p. 5).

51RISQUE SOCIAL : « Événement qui compromet la capacité des individus à assurer eux-mêmes leur indépendance sociale » (*I*, p. 25). Robert Castel dénonce « l'extrapolation contestable » (*I*, p. 59), « l'inflation contemporaine » de la notion (*I*, p. 60). « Plutôt que de risques, fussent-ils nouveaux [comme la pollution] sans doute vaudrait-il mieux parler ici de dommages ou de nuisances » (*I*, p. 62).

52PSYCHOLOGIE : « Mon souci n'est pas de me démarquer de la psychologie, mais plutôt de ne pas rester immergé dans la psychologie » (*P*, p. 173). Robert Castel se situe en deçà ou à côté de la dimension subjective et de la psychologie : « Tentative pour mettre en relation les transformations socio-économiques et les transformations de l'économie psychique » (*P*, p. 160). « Ce qui m'intéresse, écrit-il, c'est la question des conditions de possibilités nécessaires pour être un individu, ou une personne, ou un acteur, ou un sujet » (*P*, p. 31). Robert Castel ébauche une « sociologie de l'esprit » fondée sur le schème marxiste, infrastructure/superstructure (il évoque ainsi les « préalables pour entrer dans un entrer dans un processus de devenir-sujet », *P*, p. 32). « Parler en termes de socle, de support, c'est, en somme, regarder “derrière” l'individu, et c'est évidemment de réalités non individuelles qu'il s'agit » (*P*, p. 168). « Ce n'est pas de la psychologie que j'entends faire parce que je traite ces situations (vulnérabilité, précarité, désaffiliation) en tant que situations collectives (vulnérabilité de masse) » (*P*, p. 174) : « J'essaie de trouver des régularités qui font que ces histoires singulières représentent aussi un destin social » (*P*, p. 175). Dans ce cadre, Robert Castel emploie des « commutateurs » : « Il est certain que des notions comme précarité ou vulnérabilité ont une connotation psychologique » (*P*, p. 173), l'insécurité sociale « agit comme un principe de démoralisation », « elle induit une corrosion du caractère » : « Être dans l'insécurité permanente, c'est ne pouvoir ni maîtriser le présent ni anticiper positivement l'avenir ».

53 L'intérêt de ces deux livres de Robert Castel est à la fois politique et sociologique. D'une part, il propose des solutions politiques « crédibles », peut-être contestables, mais à coup sûr utiles, sinon indispensables dans un champ politique de plus en plus dépolitisé. D'autre part, il ébauche une histoire matérialiste de l'individu. Mes deux premières questions portent sur cette ébauche de « sociologie de l'esprit ».

541) J'imagine sans trop de peine à quels référents empiriques renvoient les individus « par défaut » (dont l'étude renvoie à des caractéristiques prosaïques de l'existence sociale comme le chômage et la précarité). Mais ces individus « par excès », « qui baignent complètement dans la culture psychologique » (P, p. 159), sont-ils des bourgeois convertis à l'hédonisme (ils semblent plus « collectivistes » qu'« individualistes » au moins dans la mesure où, pour eux, « le patrimoine » prime sur la famille et « la lignée » prime sur « l'individu ») ? des fils de famille déchus ? des déviants ? En fait, je me demande s'il s'en rencontre ailleurs que dans les livres de Marcel Gauchet ou d'Alain Ehrenberg ?

552) Autre façon d'aborder la même question : Robert Castel suggère de « réfléchir plus avant sur les nouvelles configurations du social qui amènent certains individus à se penser comme si le social n'existe pas » (P, p. 151). Quel type de « supports », quel excès de « supports », quelles expériences engendrent ce type de dispositions « asociales » ?

56 Les quatre questions suivantes portent sur la représentation du monde social et de ses transformations.

573) « Il est devenu impossible de repérer des clivages clairs comme l'ancienne opposition entre les prolétaires et les bourgeois », écrit Robert Castel. Mais le monde est-il pour autant devenu « illisible » ? L'opposition entre les prolétaires et les bourgeois est-elle si obsolète ? Robert Castel précise que « les inégalités de toutes sortes ont plutôt tendance à se creuser » : pourquoi ne peut-on plus « défendre une conception de la lutte des classes telle que Marx l'a élaborée » ? (P, p. 188). S'il est vrai que « la classe ouvrière » est devenue aujourd'hui politiquement « invisible », en revanche, la bourgeoisie qui dispose d'« organisations de classe » efficaces (à commencer par le MEDEF), puissamment relayées dans le champ politique national (de l'UMP à la droite du PS en passant par l'UDF) et international (de la BCE au FMI en passant par l'OCDE, l'OMC et la Banque mondiale), dans le champ médiatique et dans le champ intellectuel (de François Ewald à Denis Kessler, etc.) a au moins les apparences d'une « classe en soi » et « pour soi ».

584) Les considérations sur « la déqualification de masse » (I, p. 49), « la frustration collective », « le ressentiment comme réponse sociale au malheur social » (I, p. 52), les réactions de « petits Blancs » ne se démarquent pas vraiment des « interprétations psychologisantes » du social que Robert Castel récuse par ailleurs. En outre, les travaux d'Annie Collovald (2004) montrent qu'en imputant aux classes populaires le vote Le Pen, ces interprétations « dénient [...] la réalité sociale et morale des comportements politiques des classes populaires ».

595) Quelle place accorder aux « processus d’individuation » dans « l’ébranlement de la société salariale » ? Robert Castel invite à prendre acte de « l’hégémonie croissante du marché », à ne pas sous-estimer « le bouleversement des forces productives et des modes de production ». Je pense qu’il ne faut pas non plus le surestimer ou le prendre comme « un fait de nature », mais plutôt comme l’enjeu d’une lutte inachevée entre ceux qui visent à « domestiquer le marché », comme le disent Karl Polanyi et ceux qui travaillent à faire advenir « la concurrence libre et non faussée ». Dans cette lutte politique et symbolique, comment faire face à une ligne rhétorique qui tend à faire passer une stratégie aujourd’hui gagnante pour une contrainte ? Un fait politique pour un fait de nature ?

606) S’agit-il « d’une période transitoire entre deux formes d’équilibre – entre le capitalisme industriel et un nouveau capitalisme que l’on hésite encore à qualifier –, c’est-à-dire d’un moment de “destruction créatrice” comme dirait Joseph Schumpeter, ou du régime de croisière du capitalisme de demain ? », s’interroge Robert Castel (*I*, p. 85). Sommes-nous entrés dans une société « réticulaire » et « connexionniste », comme le disent Luc Boltanski et Ève Chiapello (1999) ? Quelle est la part d’irréversibilité dans les transformations économiques en cours ?

Bibliographie

Références bibliographiques

BELORGEY, JEAN-MICHEL. 2001. *Refonder la protection sociale*. Paris, La Découverte. BOLTANSKI, LUC et ÈVE CHIAPELLO. 1999. *Le Nouvel Esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.

CASTEL, ROBERT. 1995. *Les Métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard, « L'espace du politique ».

– 2004. « Processus d’individualisation », dans *Politiques de l’emploi. Face aux menaces libérales*. Paris, Nouveaux Regards, Syllepse : 63-70.

COLLOVALD, ANNIE. 2004. *Le « Populisme » du FN, un dangereux contresens*. Éditions du Croquant.

ÉLIAS, NORBERT. 1991. *La Société des individus*. Paris, Fayard.

EWALD, FRANÇOIS. 1985. *L’État providence*. Paris, Grasset.

SUPIOT, ALAIN. 1999. *Au-delà de l’emploi*. Paris, Flammarion.

ANNEXE 4

“Le non recours, définition et typologies”, actualisé en 2016, Travaux Odenore, Philippe Warin, p 3 / 6

3

Laissons de côté cette discussion sur les limites de l'approche orthodoxe du non-recours pour constater maintenant que bien d'autres domaines que celui des prestations sociales sont concernés par le non-recours [Odenore, 2013]. Dans celui de la santé, par exemple, des questions sont posées en termes de retards et d'abandons de soins, d'inobservance de prescriptions, etc. Des domaines aussi différents que ceux de la justice, des transports ou de l'énergie, peuvent aussi être concernés par le non-recours à des droits subjectifs ayant un caractère obligatoire ou facultatif pour les institutions prestataires : la demande d'aide juridictionnelle, le recours juridictionnel, la tarification sociale, etc. De plus, il existe dans ces domaines comme dans d'autres des connexités fortes avec les prestations sociales : l'ouverture de certains minima sociaux commande normalement l'accès à des aides sociales en matière de transport ou à l'aide juridictionnelle ; l'accès au juge ou au service de probation peut être nécessaire pour l'obtention des prestations sociales ; etc. Les situations de non-recours peuvent donc exister bien ailleurs que dans le domaine des prestations sociales, indépendamment de celui-ci ou parfois de façon liée dès lors que les offres s'emboîtent du fait des règles de l'éligibilité. Par conséquent, on ne peut pas s'en tenir à un domaine particulier du fait de la fréquente connexité des dispositifs. En même temps, l'enchaînement des problématiques de l'exclusion du travail (Alain Touraine), des précarités sociales (Robert Castel) et des sécessions urbaines (Jacques Donzelot), comme celles de la mobilité/accessibilité de l'offre publique et des discriminations, oblige à tenir compte de l'accumulation de situations de non-recours au-delà du seul domaine des prestations sociales.

La question de la délimitation des domaines concernés par le non-recours ne peut pas se régler du seul point de vue orthodoxe, par un calcul de différentiel entre population potentiellement éligible et population éligible et effectivement bénéficiaire. Il convient d'intégrer par conséquent une diversité d'offres publiques relatives à l'aide sociale, à l'action sociale et collective (dispositifs d'accompagnement et de médiation en particulier), mais aussi aux services publics

4

et aux institutions régaliennes, indépendamment de leur caractère obligatoire, alternatif ou contingenté. C'est pour cela que nous parlons de « Non-recours aux droits et services ». Il faut également tenir compte des populations éligibles, mais aussi de celles qui perdent ce statut, pour les conséquences différencées – en termes de non-recours – que ce changement peut induire. Par conséquent, la définition initiale du non-recours se trouve modifiée : ainsi, le non-recours renvoie à toute personne qui – en tout état de cause – ne bénéficie pas d'une offre publique, de droits et de services, à laquelle elle pourrait prétendre .

L'élargissement proposé de l'objet du non-recours conduit cependant à revoir les typologies conçues initialement pour les prestations sociales à partir de l'approche orthodoxe [Warin, 2016]. En ouvrant le regard, d'autres formes de non-recours apparaissent, et avec elles la complexité du phénomène.

Pour essayer de dépasser les limites de typologies ou de modèles d'analyse largement inspirés d'une théorie du choix rationnel, l'Observatoire des non-recours aux droits et services a présenté une typologie explicative qui comprend aujourd'hui quatre principales formes de nonrecours : ♦ La non connaissance , lorsque l'offre n'est pas connue, ♦ La non demande , quand elle est connue mais pas demandée, ♦ La non réception , lorsqu'elle est connue, demandée mais pas obtenue. ♦ La non proposition , lorsque l'offre n'est pas activée par les agents prestataires malgré l'éligibilité du demandeur, que celui-ci connaisse ou pas l'offre.

Pour chacune des quatre formes, une série d'explications typiques (qui est censée évoluer au fur et à mesure de l'étude du phénomène) est présentée, de façon à construire un modèle d'analyse dynamique fondé sur la combinaison des explications qui peuvent être observées. Cette typologie propose une grille d'analyse générale, applicable à l'ensemble des situations de non-recours. Outre son but explicatif, son principal apport est de souligner la possibilité d'un non - recours volontaire . Dans ce cas, le non-recours n'apparaît pas comme un incident plus ou moins fortuit, notamment dans le processus de demande (par non connaissance de l'offre ou problème dans la mise en œuvre), mais comme un rapport social à l'offre publique et aux institutions qui la servent . Ce non-recours caractérise en particulier les personnes qui ne demandent pas l'offre qui est proposée. Plus avant, cette grille distingue aussi un non - recours contraint et un non - recours choisi . Elle permet du coup de questionner l'effectivité de l'offre mais également sa pertinence, c'est-à-dire son sens pour les (non)

usagers. Ainsi, le non recours est non seulement un enjeu gestionnaire – comme il fût pensé au départ – mais aussi une question politique. La dimension politique du non-recours s'exprime aussi bien quand il signale un désintérêt ou un désaccord avec ce qui est proposé, que lorsqu'il est l'effet d' impossibilités , aussi variées soient-elles. Dans ces différents cas, la question du non-recours permet d'interroger la possibilité de « ruptures de citoyenneté » dans la mise en œuvre de l'offre publique. Aussi pour finir, choisissons-nous d'illustrer, même rapidement, certains enjeux de la n o n d e m a n d e parce que cette forme exprime au mieux la double dimension du volontaire/choisi et du volontaire/contraint qui permet d'introduire cette dimension politique.

Aperçu des enjeux du non-recours

La non demande ne peut pas être assimilée au modèle de la « défection » chère aux théories du consommateur informé et rationnel qui décide de ne pas prendre (ou acheter) et de reporter/retarder sa demande. D'autres explications entrent en jeu. En particulier, les situations de non demande découlent souvent de conflits de normes et de pratiques. Ces conflits renvoient aux désaccords entre, d'une part, les règles qui déterminent le contenu de l'offre et ses conditions d'accès, et, d'autre part, les valeurs, représentations, expériences, situations et attentes à travers lesquelles les destinataires les perçoivent.

Une non demande surgit notamment lorsque l'offre impose des conditions de comportements qui paraissent irréalisables ou inacceptables. Une conditionnalité qui demande aux destinataires de démontrer leur autonomie et responsabilité, véhicule des modèles de « l'accomplissement de soi ». Ces modèles sont difficilement accessibles pour certains, tant pour des raisons sociales, économiques et psychologiques, que pour des raisons morales ou politiques. En particulier, le principe de l'activation, avec ce qu'il suppose comme engagements à respecter, peut susciter : une n o n d e m a n d e p a r d é n i g r e m e n t d e s e s p r o p r e s c a p a c i t é s , une n o n d e m a n d e p a r découragement devant la complexité de l'accès , ou encore une non demande par non adhésion aux p r i n c i p e s d e l'o f f r e . Dans ces différents cas, les situations de non-recours paraissent contraintes et renvoient aux inégalités sociales, c'est-à-dire ici aux handicaps liés à l'appartenance sociale, au manque de capacités, au statut imposé que l'offre avive. Elles ne peuvent être comprises indépendamment des positions sociales, des psychologies et des valeurs individuelles, elles-mêmes inscrites dans les histoires de vie. On peut se demander alors quels sont les effets des normes imposées par l'offre publique, notamment

lorsque la précarité met à mal l'estime de soi. Le recours/non-recours dépend pour partie de la confiance en soi (des individus en eux-mêmes), de la confiance dans le contenu de l'offre et le prestataire, et de la confiance dans la tournure des événements (dans l'échange lui-même). L'offre pouvant être « passive » ou « active », c'est-à-dire s'appliquer suivant des règles et procédures préétablies ou bien être mise en œuvre en fonction de relations d'obligations entre acteurs (destinataires/prestataires), il faut considérer que le recours ou le non-recours dépend aussi de la façon dont l'offre sollicite différemment ces régimes de confiance. Mais il s'agit aussi de citoyenneté. En effet, l'Etat qui assurait jusque-là l'autonomie des individus par une « égalité de protection », maintenant la leur renvoie. A eux de montrer qu'ils sont autonomes et responsables : c'est la nouvelle condition pour être aidé, la nouvelle logique de la solidarité. Face à une offre qui change sur le fond, ne pas recourir peut être à la fois un signe de désaccord, la non demande choisie exprime alors une contestation, un refus (ne pas accepter ce régime d'autonomie), mais aussi un signe de perdition, et dans ce cas la non demande contrainte fait le lit de l'individualisme de déliaison dont parlait Robert Castel.

Les non demandes peuvent aussi résulter d'un faible intérêt pour l'offre publique. L'exemple des aides sociales facultatives montre que pour cette raison le non recours peut atteindre des taux très élevés. L'accès à ces aides est si compliqué, le résultat si modeste et bien souvent aléatoire, que le jeu n'en vaut pas la chandelle. D'une façon générale, le contenu de l'offre est un élément actif du non-recours ; les destinataires n'étant ni contraints, ni captifs, répétons-le.

6

Dans ce cas, la non demande choisie, qui s'apparente ici au libre choix du consommateur, peut alors devenir l'éton de mesure de l'utilité de l'offre publique. C'est ainsi que les Britanniques en firent par moments usage dans le but de procéder à des coupes budgétaires, notamment sous le gouvernement de Margaret Thatcher de 1979 à 1990. L'explication en termes de choix rationnels fût d'ailleurs présente dès le départ dans le débat sur le non-recours. C'est effectivement en termes d'utilité ou de non utilité des prestations ciblées pour les destinataires potentiels que la question du non take - up (dont la traduction littérale est celle de non-usage, non participation) a été posée au Royaume-Uni dans un débat politique majeur entre Travaillistes et Conservateurs sur : quel modèle de protection sociale , à la sortie de la seconde guerre mondiale. Cela orienta durablement le thème du non-recours dans un questionnement politiquement centré sur l'intérêt des usagers pour l'offre publique.

Parfois, la non demande par manque d'intérêt pour l'offre apparaît comme une forme héritée. C'est le cas lorsque les personnes considèrent que l'offre ne leur sera pas utile, parce qu'elle ne l'a pas été pour des proches. Nos observations ont montré que parmi les allocataires de l'exRMI, les plus jeunes expliquent principalement la non signature d'un contrat d'insertion pour cette raison, ayant constaté chez des aînés l'impasse de l'offre d'insertion. Dans ces situations, comme dans bien d'autres, le non-recours renvoie à un état de frustration sociale mais aussi psychique, qui va au-delà du ressentiment à l'égard de l'offre proposée lié aux conditions matérielles d'existence. L'offre publique de droits ou de services devenant dans ce cas une « non idée » pour les personnes, son contenu et ses règles d'accès deviennent imprescriptibles. C'est pour cela que des intervenants sociaux attirent l'attention – à commencer celle de leur hiérarchie et financeurs – pour que, avant de parler d'accès aux droits et d'action contre le nonrecours, ils puissent tout d'abord procéder pleinement à un travail de reconnaissance sociale avec les individus, dans le but de leur redonner une image positive d'eux-mêmes. Par ailleurs, des travailleurs sociaux signalent la difficulté croissante d'une partie de leur public, qui n'est pas forcément précaire sur le plan économique, à formuler des besoins et par là même à présenter des demandes. C'est le cas, par exemple, de services locaux de Protection maternelle infantile (PMI) qui observent que des parents ont de plus en plus de difficultés à mettre en mots les besoins de leurs jeunes enfants. Cela indique la possibilité d'une non demande par difficulté à exprimer des besoins. Cette observation repose d'une certaine façon la question de l'illettrisme que le rapport Oheix sur la pauvreté en France ou ATD Quart Monde avaient signalé au début des années 1980 pour les populations pauvres, pour parler du manque de capacités requises, liées en particulier au déficit d'apprentissages ou de transmissions de connaissances.

A côté de l'intérêt de l'offre, l'intérêt des individus entre aussi en ligne de compte dans l'explication de la non demande. C'est par exemple le cas lorsque les conséquences (réelles ou supposées) induites par l'offre paraissent risquées. Parmi les travaux précurseurs initiés par la CNAF, ceux de l'économiste Anne Reinstadler ont signalé un non-recours à l'Aide aux parents isolés (API) par crainte que leur demande, induisant une enquête de situation, aboutisse à des décisions de placement des enfants. Autre cas de figure, nos travaux sur la non utilisation des heures de services d'aide à domicile, préconisées à des personnes âgées bénéficiaires de l'Aide personnalisée d'autonomie (APA), indiquent que bon nombre d'entre elles sont « sous consommatrices » par non adhésion aux propositions d'aides à

domicile, ou par arrangement avec le prestataire , notamment à cause du contingentement de l'offre ou du souci de préserver les aidants familiaux. En même temps, la non réception, comme dans cet exemple, ou la non demande peut correspondre à une volonté de moins consommer de droits ou de services. Cela peut s'expliquer par des raisons tactiques individuelles (se préserver, p a r c r a i n t e d'eff e t s induits), mais aussi par des normes personnelles (par exemple, par souci de juste consommation, qui peut être significatif d'un individualisme modéré , tempéré par des valeurs ou des règles morales.

Conclusion

La question du non-recours ne porte donc pas sur les seules prestations sociales financières, elle touche la protection sociale dans son ensemble et au-delà bien d'autres domaines de l'intervention publique. En même temps, la diversité des explications mises peu à peu à jour empêchent de dégager une représentation systématiquement déficitaire du phénomène, selon laquelle le non-recours à l'offre publique serait à la fois la conséquence et la cause de multiples difficultés individuelles ou familiales. Faut-il rappeler que le non-recours concerne a priori toutes les catégories sociales. Le non-recours n'est pas que manque, passivité, incapacité, domination ; il rend compte également du libre choix des individus et exprime des désintérêts, des désaccords ou des impossibilités, que les acteurs des politiques pourraient prendre en compte pour définir la « demande sociale ». La représentation contrastée du non-recours volontaire (choisi/contraint), entraperçue ici à travers quelques remarques sur la non demande, permet de s'interroger sur la pertinence de l'offre publique et non seulement sur son effectivité (telle qu'elle apparaît au travers du non-recours par non connaissance ou par non réception). La diversité des enjeux liés à cette forme particulière (enjeux de confiance, d'intérêt, de reconnaissance sociale, de citoyenneté sociale, de valeurs morales) montre que le non-recours est une question intermédiaire permettant d'approcher les conséquences sociales et politiques des choix publics et des changements de logiques dans les politiques. Dit autrement, la question du non-recours peut probablement aider une évaluation des politiques publiques qui serait résolument tournée vers les destinataires, et en particulier vers ceux qui manquent à l'appel. Elle ne sera probablement jamais plus utile qu'en donnant la possibilité de frotter les choix publics au sens critique de ceux que l'on n'entend pas ou ne voit plus.

ANNEXE 5

ÉTAT DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

rapport statistique 2018

[enquête] d'une protection sociale plus juste

Réalisé à partir des statistiques d'accueil 2017 du Secours Catholique-Caritas France, p 46 / 47

Le rapport statistique 2018 du Secours Catholique offre, comme chaque année, une radiographie des populations les plus en difficulté résidant en France. À la différence des statistiques officielles, ce rapport, qui collecte des données sur les ménages accueillis par l'association, peut intégrer les étrangers sans statut légal, ce qui contribue à les rendre visibles. Les constats dressés soulignent surtout les effets de précarisation des politiques de traitement des étrangers. Leur surreprésentation témoigne de leur difficulté d'accéder à un statut légal : « La proportion d'étrangers dans la population générale résidant en France reste stable, autour de 7 %. Bien plus qu'une augmentation de leur part dans la population générale, c'est donc bien l'instabilité accrue de leur statut légal, se traduisant par une grande vulnérabilité sociale et économique, qui explique leur surreprésentation dans les accueils du Secours Catholique. » (p. 14)

Cette édition du rapport, dont la thématique porte sur la protection sociale, invite également à s'intéresser à la manière dont l'accès à celle-ci dépend de ressources particulières, linguistiques ou monétaires, et complète les connaissances recueillies par ailleurs sur les causes du recours et du non-recours aux aides et à l'accompagnement social.

Pour ce qui est du portrait des personnes accueillies, il constitue un rappel de données connues, mais dont l'urgence est réaffirmée avec force : précarité aiguë des jeunes, des familles monoparentales, fragilisation des seniors. Le croisement des variables permet de saisir des évolutions des formes de la grande pauvreté, mais pas seulement, dans notre société.

Élargissement de la notion de pauvreté, au delà du seuil monétaire de 60 % du revenu médian

« La pauvreté se diffuse dans une logique de « halo », à l'instar du chômage. Cela oblige à intégrer au spectre de la pauvreté un ensemble de situations considérées comme ne posant pas problème. Il en va ainsi des retraités locataires, une population dont le rapport montre qu'elle doit s'acquitter d'un taux

d'effort très important, ce qui recoupe un constat que nous avons dressé, avec Adrien Papuchon (responsable Baromètre opinion - Drees), en nous appuyant sur le Baromètre d'opinion de la Drees. En effet, d'après ces données, le fait d'être un retraité locataire accroît significativement la probabilité d'émergence du sentiment de pauvreté par rapport à l'effet de ce statut d'occupation chez les actifs. Ainsi, une zone de fragilité spécifique que de la société apparaît, qui échappe à la mesure traditionnelle du phénomène. A contrario, les analyses menées sur le Baromètre d'opinion de la Drees (...) soulignent, comme le rapport mais aussi comme la statistique publique, la très grande fragilité des familles monoparentales.

Polarisation des situations de pauvreté

La prise en compte de ces invisibles de la mesure de la statistique publique entraîne vers un autre constat, formulé de manière récurrente par le rapport, la polarisation des situations de pauvreté rencontrées. En effet, en élargissant le spectre des situations considérées, on intègre des parties de la population qui sont en difficulté pour maintenir un mode de vie ou de consommation caractéristiques, non pas des classes moyennes comme on l'entend souvent, mais des catégories populaires relativement stabilisées. Or, à la situation de ces populations s'oppose celle qui a été évoquée : « l'augmentation de la part de ménages sans ou avec peu de ressources provient de l'accroissement de ménages étrangers sans statut dans les accueils de l'association. Et parallèlement, les ménages dont les revenus se situent dans les tranches plus élevées sont souvent des personnes âgées, seules ou en couple, françaises pour la plupart, et faisant face à des dépenses trop lourdes. » (p. 26) Cette polarisation est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit dans le contexte d'une polarisation plus globale entre les classes moyennes supérieures et le reste de la société (classes populaires et classes moyennes inférieures) dont les destins sociaux se séparent. Il est important de reconnaître la diversité des situations, et donc des réponses, globalement saisies dans un même espace social.

L'activité ne protège pas nécessairement de la pauvreté

Enfin, le rapport met l'accent sur un point très important, à savoir que même si la pauvreté est concentrée chez les inactifs, que le travail et la protection sociale peuvent donc être considérés comme des réponses (p. 17-18), en fait on observe des limites très fortes de la protection par l'activité et de

l’indemnisation du chômage : « l’indice de fragilité des actifs a eu tendance à augmenter sur la même période. La vulnérabilité des actifs aux situations de pauvreté s’est donc en réalité accrue, et ce qu’ils soient chômeurs ou en emploi. » (p. 18) À cette faiblesse des protections liée aux statuts d’emploi dégradés s’ajoute la faiblesse de la protection contre le chômage : « De fait, deux chômeurs rencontrés sur trois ne perçoivent aucune indemnité, la plupart du temps parce qu’ils sont arrivés en fin de droits ou n’en ont tout simplement pas d’ouverts. Parce qu’ils basculent souvent vers le RSA, le niveau de vie mensuel médian des chômeurs non indemnisés (incluant d’éventuelles autres prestations sociales) reste faible et avoisine ainsi les 500 euros, c’est-à-dire moins de la moitié du seuil de pauvreté (à 60 %). » (p. 18)

Cela ouvre de la manière qui nous semble la plus adéquate le volet relatif à l’insuffisance des prestations et des droits. Une réponse tient dans l’attachement des plus démunis à l’universalité, ce qui témoigne de leur conscience que la solution à leurs maux ne peut passer par une spécialisation de leur traitement, qui entraîne de la complexité, du non-recours, même si la qualité de l’accueil est soulignée.

ANNEXE 6

L’invisibilité sociale, une responsabilité collective

Rapport 2016 OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L’EXCLUSION SOCIALE, P 151 / 157

« L’ONPES définit comme invisibilité sociale un ensemble de processus, où interviennent des acteurs multiples, par lesquels un déni de reconnaissance des personnes aux divers niveaux de leur existence sociale peut affecter la profondeur, la durée et l’évolution de situations de pauvreté et d’exclusion ». Prendre garde aux liens entre identités et invisibilité S’il fallait ne retenir qu’une seule leçon du concept d’invisibilité sociale, tel que ce rapport le donne à voir, c’est que si la pauvreté se définit d’abord par une condition matérielle et une trajectoire individuelle et familiale, elle réside aussi dans les représentations que les personnes se font de leur pauvreté en tant que caractéristique sociale.

Individuelles et collectives, ces représentations se situent dans le registre de la dévalorisation, dans le sentiment d’être « en dehors », négligé par les autres.

L'extension de ces représentations dans la société française peut avoir des conséquences nuisibles pour les individus, mais aussi, plus globalement pour la société atteinte dans ses mécanismes de cohésion sociale. Deux risques sont à envisager et à craindre, tous deux sont en rapport avec les liens qui peuvent se construire entre identités et invisibilités. Dans le premier cas, la diffusion du sentiment d'invisibilité sociale pourrait conduire à renforcer une division de la population en deux groupes : ceux qui bénéficient de l'activité économique, d'une sécurité d'emploi, des politiques publiques, de la reconnaissance des médias et ceux qui se trouvent exclus de l'ensemble de ces bénéfices et de ces avantages, menacés par un monde ouvert, insécurisés par des taux de chômage élevés et persistants. Le vote négatif au référendum français sur le traité établissant une constitution pour l'Europe en 2005 constituait sans doute l'une des premières manifestations notables de cette partition de la population française. Cette coupure réactive un débat plus ancien sur les rapports entre dominants et dominés qui se joue maintenant entre les élites et les oubliés, les invisibles ou inaudibles.

Ces tensions offrent un terreau fertile aux discours populistes et à des forces politiques s'affirmant comme représentatives. Elles veulent en effet porter la parole des sans-voix, proposer une rupture avec un ordre social, politique, économique insatisfaisant pour tous ceux et celles qui se sentent oubliés. Pour ces forces politiques, il s'agit de fédérer l'ensemble de ces représentations en une identité collective. Un premier risque se trouve ainsi associé à celui d'une vision globalisante des publics souffrant d'invisibilité. Une seconde lecture moins simpliste met l'accent au contraire sur l'hétérogénéité des populations qui se considèrent comme invisibles ou inaudibles. Il ne va pas de soi de relier des situations aussi contrastées que celles des gens du voyage, ces « éternels étrangers de l'intérieur »95, avec celles des autoentrepreneurs en difficultés, des jeunes néoruraux, des déboutés du droit d'asile, ou des veuves d'artisans et commerçants. Au lieu d'une catégorie globale d'« invisibles », il conviendrait plutôt de reconnaître la diversité des groupes faisant l'expérience de ce phénomène. Mais cette démarche n'est pas sans risque.

Si la recherche de la visibilité sociale n'a lieu qu'à travers la reconnaissance des spécificités de chaque groupe, on peut craindre alors que le particularisme ne l'emporte sur le sentiment d'appartenance de tous à une même société et qu'il ne mette en danger, à son tour, la cohésion sociale. L'accentuation des particularismes afin de réduire l'invisibilité de tous porte en germe des tensions entre des groupes différents luttant pour leur propre reconnaissance, ce qu'Ernesto Laclau (2000) nomme « la guerre des identités »96. Il y aurait donc un double risque associé à l'invisibilité sociale et celui d'une vision

globalisante instrumentalisée par le politique et celui d'une multiplication de sous-groupes identitaires dont les attentes spécifiques de reconnaissance fragmentent l'espace public.

Creuser les liens entre invisibilité et identité apparaît de ce point de vue comme un enjeu majeur de la recherche et du débat que suscitent les inquiétudes sur l'avenir du « vivre ensemble »⁹⁷. La nature subjective et interactive des processus causant l'apparition du sentiment d'invisibilité justifie que l'on insiste finalement sur la responsabilité partagée de tous les membres de la société, dont les citoyens. Chacun est à la fois récepteur, contributeur et transmetteur des représentations collectives qui conditionnent les interactions sociales et la formation du sentiment d'invisibilité. Mais chacun est aussi capable de recul par rapport à ces représentations. Ce recul fonde justement la capacité à contribuer au changement des représentations collectives. Il convient donc d'encourager la prise de conscience de cette responsabilité partagée, seule façon d'aboutir à une société véritablement inclusive. En matière de visibilité et d'invisibilité, chaque geste, chaque parole et chaque regard comptent.

Veiller à la possibilité d'un juste regard sur la pauvreté et l'exclusion Dans cette responsabilité collective face aux risques que fait courir le sentiment d'invisibilité sociale, quelle est alors la part de l'observation sociale elle-même ? Le présent rapport donne l'occasion d'interroger la manière dont un organisme comme l'ONPES considère son propre travail d'éclairage de l'opinion publique.

95. Titre de l'ouvrage de Christophe Robert, sur les tsiganes publié en 2007, Éd. Desclée de Brouwer.
96. De façon plus générale, plusieurs livres explorent cette tension entre identité, invisibilité et exclusion, parmi lesquels : Ernesto Laclau (2000), Guillaume Le Blanc (2010), Michel Agier (2013), Laurent Bouvet (2015).
97. L'ouvrage de Marwan Mohammed (2011) sur la formation des bandes dans les quartiers défavorisés, par exemple, offre un éclairage décisif sur la manière dont le sentiment d'invisibilité d'individus peut conduire à la formation de collectifs en quête de visibilité sociale.

Dès sa création en 1998, l'ONPES a pris conscience des ambiguïtés qui pouvaient s'attacher à la fonction d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Le fait de constituer comme une entité indépendante et pluraliste un organe d'observation des populations pauvres, séparées du « corps social » en raison de cette pauvreté ou d'autres facteurs de ségrégation, et le fait d'écartier de sa mission toute tâche relevant de l'action, ne garantissaient pas pour autant une objectivité complète de l'information. D'entrée de jeu, il apparaissait que les causes (pauvreté en ressources) et les effets (pauvreté matérielle) étaient si divers, si interdépendants que toute mesure statistique risquait de trahir la condition véritable des personnes pauvres, de méconnaître les difficultés multiples qu'elles pouvaient rencontrer pour

entrer dans une large vie sociale. C'est la raison pour laquelle l'ONPES et les institutions internationales ayant une mission similaire se sont orientés très vite vers une représentation multifacette des situations de pauvreté sous la forme d'un tableau de bord d'indicateurs voués à un approfondissement continu. Au début de la décennie 2010, alors que se multipliaient sur la base de ces indicateurs les signes d'une incrustation de la grande pauvreté et les risques d'irréversibilité de situations d'exclusion durables de la vie sociale, l'ONPES a perçu deux signaux de sens contraire attestant du fait que l'information en principe « objective » transmise par son tableau de bord statistique pouvait en fait subir de profondes déformations en fonction du regard des émetteurs ou des récepteurs de l'information. Le regard des destinataires de l'information, entendant par-là l'opinion des Français interrogés chaque année quant à leur réaction face à l'accroissement quantitatif de la pauvreté, est apparu significativement influencé par des représentations subjectives véhiculées dans les médias ou par des responsables politiques. Loin d'alerter sur la nécessité d'un effort national accru face aux difficultés croissantes des plus pauvres, ces représentations tendaient à émousser le sentiment de la solidarité, jouant sur un contexte de crise de longue durée rendant chacun plus incertain de son propre avenir.

Dans le rapport 2013 consacré à l'assistance, l'ONPES faisait le constat d'une baisse préoccupante de la solidarité dans un moment où elle semblait pourtant encore plus nécessaire. L'Observatoire se consacrait alors à mettre en contraste ces représentations et les réalités vécues par les personnes ou les familles les plus vulnérables. Il se donnait ainsi pour tâche d'en appeler à la responsabilité pédagogique des acteurs publics et au souci de vérité des médias. C'était en quelque sorte une anticipation du travail entrepris de façon systématique par le présent rapport. Il fallait aussi tenir compte du regard des émetteurs de l'information statistique sociale. Tenus par des contraintes de disponibilité des informations comme par le souci de cibler pour les besoins de politiques publiques prédéterminées des groupes sociaux considérés a priori comme pauvres, les outils de mesures statistiques n'échappaient pas à des conventions arbitraires. Malgré leur sophistication ils pouvaient rester prisonniers d'une conception prédefinie de la pauvreté, ignorant les conditions d'existence effectivement vécues par les personnes et les familles, méconnaissant les causes du sentiment d'exclusion sociale et masquant les parcours qui vont d'un simple sentiment de frustration à un décrochage irréversible. La démarche méthodologique des budgets de référence fut engagée dès 2013 par l'ONPES pour s'affranchir autant que possible de ces conventions.

Avec un premier rapport en 2015, elle laissait entrevoir au-delà des populations touchées par les fortes privations matérielles de la pauvreté et de l'extrême pauvreté, un continuum de situations pouvant s'étendre jusqu'au quatrième et cinquième décile de revenus. Le sentiment de se trouver à l'écart de la norme commune du nécessaire pour une pleine participation à la vie sociale pouvait donc concerner à des degrés divers une part de la population sensiblement plus vaste que celle vivant en pauvreté ou très grande pauvreté. Le présent rapport approfondit donc ces exigences épistémologiques : comment mieux connaître, et ne pas seulement connaître plus ? Comment mieux regarder et ne pas seulement grossir l'objectif ? S'appuyer sur l'existence de « processus d'invisibilité sociale » peut s'entendre comme une démarche prenant en compte les déformations des regards qui s'échangent mutuellement au sein d'une société. Le présent rapport fait ainsi se rejoindre les déformations du regard qui proviennent des émetteurs mais qui peuvent aussi affecter les destinataires, entendus comme le public le plus large dans la société française. Pour le résumer de façon abrupte, ce rapport souligne les risques d'un malentendu majeur concernant la pauvreté et l'exclusion sociale. Avec la poursuite de la crise ce malentendu mène à une impasse de plus en plus étroite, si l'on n'y prend garde. D'un côté en effet, les travaux du Crédoc présentés au début de la seconde partie nous ont confirmé ce que nous apprenaient les études sur les budgets de référence. Non seulement un grand nombre de nos concitoyens situés entre le deuxième et le cinquième décile des niveaux de vie ont le sentiment qu'une part de leurs difficultés quotidiennes reste ignorée des responsables publics, mais cette frustration est chez eux plus forte que celle des personnes et des familles dont les revenus ressortissent de la pauvreté et de la grande pauvreté. Ces dernières souffrent certes d'invisibilité sociale faisant obstacle d'abord à l'efficacité des aides qui devraient leur être apportées.

Mais ces situations ne s'inscrivent pas au premier chef dans le même registre politique d'un déni de reconnaissance démocratique au sens révélé par l'enquête du Crédoc. Ce que l'on voudrait en définitive souligner, c'est le risque d'impasse sociale qui résulte de la conjugaison entre : • d'un côté des besoins essentiels pour l'amélioration de l'accès effectif aux droits et plus généralement pour une reconnaissance sociale de la contribution des personnes et familles les plus vulnérables. Mieux répondre à ces besoins sous l'angle de la connaissance et de la mesure était l'objet essentiel du quatrième chapitre de ce rapport ; • de l'autre une forme d'insensibilité à l'égard de ces besoins et partant de résistance politique à la mise en œuvre de la solidarité. Elle peut trouver sa source pour d'autres concitoyens, dans le fait qu'ils rencontrent quotidiennement des difficultés concrètes

d'existence, certes moins aiguës, mais d'autant plus pressantes qu'elles leur semblent ignorées. Nous avons besoin d'une société où l'empathie, la sollicitude, la bienveillance seraient davantage répandues qu'aujourd'hui.

C'est même la condition du succès des politiques dont l'État et les pouvoirs publics au sens large ont la responsabilité directe. Mais la reconnaissance de tous par tous au sens large de ce rapport est une condition pour que ces sentiments regagnent la pente naturelle qu'ils connaissent historiquement dans notre pays de tradition « solidariste ». Cet enjeu dépasse de loin la mission de l'ONPES. Pour la part très modeste qui lui revient, l'ONPES compte enrichir son tableau de bord, en coopération avec tous ses partenaires, d'une mesure régulière (pas nécessairement annuelle) des conditions de vie et de bien-être, y compris le sentiment d'appartenance à la vie sociale, pour les populations dont les niveaux de vie se situent en dessous de celui des budgets de référence.

ANNEXE 7

3/5/2 Le Revenu de Solidarité Active (RSA)

La création du R.S.A (dans un cadre global de réforme des politiques d'insertion, et remplaçant le dispositif précédent, Revenu Minimum d'Insertion (R.M.I) textes et décrets de 2008 / 2009 / 2010) constitue l'occasion de repenser l'articulation entre le droit à la prestation et l'obligation d'insertion – obligation. Ce droit repose à la fois sur l'allocataire et sur la collectivité, tenue d'offrir aux allocataires les moyens de cette insertion. Il revient donc au conseil départemental de déterminer le champ de la politique d'insertion.

Depuis 2009, cette nouvelle prestation permet le cumul entre revenu du travail et prestation de solidarité. Elle remplace par une prestation unique à la fois le R.M.I, l'A.P.I (allocation de parent isolé), et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité propre à ces minima sociaux. Le RSA a pour vocation à encourager le travail, le retour à l'emploi, et réduire le nombre de travailleurs pauvres. Le R.S.A garantit que tout retour au travail donne lieu à une augmentation des ressources des familles. Le R.S.A est attribué par le président du Conseil Départemental .

Lors de rencontres avec une personne ressource du C.C.A.S sur le sujet du R.S.A, j'ai pris connaissance de nombreux éléments concernant ce dispositif. J'ai choisi de situer ce dernier dans les enjeux à prendre en compte pour les années à venir car il est en réalité assez différent de l'idée que peuvent s'en faire la population. j'ai en effet pu entendre, lors d'échanges avec des habitants, mais aussi parfois des personnes ayant fait des accompagnements sociaux, une certaine méfiance vis à vis d'un principe qui « assisteraient les personnes qui ne veulent pas vraiment travailler », et que le passage du Revenu Minimum d'Insertion allait se traduire par une multiplication « exponentielle des demandes d'allocations » par ces personnes « volontairement assistées ». Concernant le premier point, les enseignements de mes échanges avec cette personne ressource du C.C.A.S, ainsi que des recherches personnelles en cours de stage me permettent de préciser les points suivants :

- ✓ La moitié des personnes percevant le R.S.A en bénéficient depuis plus de 5 ans (les personnes ayant « basculé » du dispositif R.M.I au R.S.A sont nombreuses dans ce pourcentage, et sont souvent des personnes qui ne peuvent s'insérer dans un monde du travail très éloignés de leurs possibilités d'adaptations aux contraintes économiques en vigueur aujourd'hui). 25 % des allocataires sortent du dispositif chaque année. 25 % sont allocataires sur une période variant entre une et cinq années.
- ✓ « L'évaluation du RSA activité mentionnée plus haut a montré que pour les nombreux non-recourants, si les démarches paraissaient trop coûteuses au regard de l'avantage financier perçu comme trop modeste (faible valeur d'usage), le dispositif pouvait également les heurter. En effet, plus du tiers d'entre eux refusaient le RSA activité étant en désaccord avec l'instauration d'un dispositif d'intéressement permanent qui institue le travail précaire comme norme sociale. Ces non-recourants attendaient avant tout des pouvoirs publics une politique des salaires qui leur permette de vivre dignement de leur travail, au lieu d'être tributaires d'une aide publique qui à la fois les assiste et les active en permanence. Ils préféraient se passer de l'argent du RSA activité plutôt que de soumettre au principe d'un dispositif qui institutionnalise la catégorie de travailleurs pauvres et le précaritat comme condition socialement acceptable dès lors qu'il donne lieu à des dispositifs de compensation financière » (Warin , P., 2018)

Ces éléments permettent à la fois de relativiser réellement le fait que des personnes seraient majoritairement « tentées » de « s’installer » dans un « assistanat » de « confort », et de s’interroger, sur un plan sociétal, humain, éthique, à propos des « avantages » que pourraient tirer des personnes d’un dispositif qui ne reconnaît pas leur droits à être « positivement des individus », selon la formule de Robert Castel.

Concernant le second point, celui de la « montée exponentielle des demandes », quelques éléments permettent d’avoir une plus juste vision de la réalité :

- ✓ « Avec la mise en route du RSA en juillet 2009, la D.A.S, la C.A.F²³ du département et les C.C.A.S des principales communes craignaient un afflux de demandeurs, « la crainte d’un tsunami » selon les propos du directeur de l’Action sociale du département. Les institutions redoutaient visiblement l’asphyxie de leurs services. Cette crainte était nourrie par la possibilité donnée par la loi aux C.C.A.S de refuser le cas échéant l’instruction des demandes de RSA (une mesure obtenue par les départements ruraux, contreé sans résultat par l’U.N.C.C.A.S)²⁴. La D.A.S redoutait aussi les conséquences de son choix de laisser à la C.A.F la gestion du R.S.A activité, pour conserver au niveau du département celle du R.S.A socle. Ce choix pouvait s’avérer très coûteux alors qu’il visait à maîtriser avec les C.C.A.S la partie du dispositif R.S.A en lien le plus direct avec les politiques sociales du département et des communes, et concernant le plus grand nombre de ménages. En fait au lieu d’untsunamice fût « une vaguelette ». Que ce soit pour le R.S.A socle ou pour le R.S.A activité, les taux de non-recours étaient au niveau des taux de l’évaluation nationale de 2011 (de 50% pour le R.S.A socle et 68% pour le R.S.A activité). En revanche, la mise en place du dispositif eut des effets organisationnels conséquents puisque le département et les communes durent organiser des services instructeurs, maîtriser des flux d’infos dématérialisées, etc. » (Travaux ODENORE, 2016, p 41)
- ✓ Le double dispositif (R.S.A activité pour les personnes « employables » et R.S.A « socle » pour ceux qui ne le sont pas) ne permettent à tous d’avoir les mêmes possibilité d’emploi et donc, de ressources. Le mode calcul serait donc à revoir.

23 D.A.S : Direction des Affaires Sociales / C.A.F : Caisse d’Allocations Familiales

24 Union Nationale des C.C.A.S

- ✓ Le nombre de demandes d'allocations n'augmente pas ces dernières années ; il aurait tendance à baisser selon les acteurs de terrain.
- ✓ Les démarches sont aujourd'hui à réaliser via internet.
- ✓ L'orientation emploi / social est une situation revue par pole emploi, le comité d insertion du Conseil Départemental, tous les 2 mois, avec assistante sociale, C.C.A.S, et associations d insertion, les transmissions et les études de dossiers se font à ce moment là.

En conclusion, les demandes d'allocations n'ont pas connues d'augmentations en rapport avec des besoins pourtant repérés par les acteurs de terrain. La complexité du dispositif pour certaines personnes, la double possibilité de percevoir les allocations, la dématérialisation et les enjeux de stratégie entre les services ressources, en plus du libre arbitre des personnes en difficultés qui ne se retrouvent pas dans le principe de dispositif, font que ces demandes posent la question de l'efficience de ce dispositif.

J'ai intégré cet extrait de mon rapport de stage (réalisé au C.C.A.S de la ville de La Flèche, 72) afin de montrer que le dispositif R.S.A est un exemple de la responsabilisation et de volonté des pouvoirs publics de « classer » les personnes en fonction de « catégorisations » de « capacités » (personnes « employables », orientées via dossier vers pole emploi, personnes , « non employables », orientées vers le R.S.A socle, et souvent accompagnées par les C.C.A.S, et services du département pour des situations de « difficultés » à « répondre » aux critères du « milieu du travail »). La question de la limite de cette responsabilisation des individus dans un contexte de mutations permanentes , d'individualisation des compétences et des « capacités » d'adaptations est une question qui interroge à la fois sa légitimité et ses extensions possibles.

ANNEXE 8

Présentation aux personnes de ma démarche

Bonjour à vous,

Étudiant en Master 2 Intervention et Développement Social (université d'Angers), je fais cette année un mémoire de recherche en sociologie. Ce mémoire concerne l'aide sociale *.

Cette recherche a pour objectif de mieux comprendre la manière dont ce droit en France est perçu et utilisé.

J'ai réalisé un questionnaire, permettant de recueillir différents points de vue.

Je vous propose de me faire partager vos opinions autour de ce questionnaire. Ce dernier est **complètement anonyme**, et ne prendra que quelques minutes de votre temps. En revanche, il sera pour moi d'une profonde utilité pour mon travail de mémoire de recherche !

Je ne peux pas faire ce travail sans vous, je vous adresse donc un grand merci à l'avance pour votre participation !

* **L'aide sociale** : Chaque personne en France a **droit à être aidée financièrement**, par la commune, le département ou l'état dans une situation de difficultés, en fonction de ses ressources. L'aide sociale peut prendre des formes différentes, concernant les aides légales (aides au logement, aides médicales, RSA,...) ou facultatives (aides au transport, aides alimentaires...) Un dossier est rempli avec un service administratif (Assistant(e) de service social, CCAS, association, et ce dossier, une fois traité, peut donner des droits à des prestations financières en fonction des ressources.

Quelques éléments de présentation, vous êtes :	Agé (e) entre 18 et 30	30 et 40	40 et 60	60 et 80	Homme	/	Femme		
Famille avec enfants	/	famille sans enfants	/	Célibataire	Propriétaire	/	Locataire	/	Sans domicile stable
Votre situation :	Travail à temps plein	A temps partiel	(voulu	/	subi)	sans emploi	retraité (e)		
Votre parcours de formation:	Collège	/	Lycée	/	Université	/	Sans diplôme		

Etes-vous actuellement en demande d'aide (s) sociale (s) :	oui	/	non
En cas de besoin, feriez-vous cette demande :	oui	/	non / je l'ai faite dans le passé
Selon vous, ce qui protège le plus contre les difficultés de la vie : (2 réponses possibles)	Être propriétaire de sa maison L'épargne personnelle	Avoir un travail stable Des droits sociaux (sécurité sociale, retraite, allocations familiales...)	
Quelle est pour vous la phrase qui est la plus proche de votre point de vue ?	« L'état doit garantir un revenu à chacun par des droits collectifs (sécurité sociale, indemnisation du chômage, allocations familiales, droit à l'assistance sociale...) et une protection sociale pour tous » « L'individu a des droits, mais sa protection sociale ne dépend que de ses propres initiatives »		
Pouvez-vous préciser votre principal loisir :(activité régulière en dehors du travail) (2 réponses possibles)	Participation associative Participation sur les réseaux sociaux	Loisirs ou sports individuels Voir des amis (sorties, soirées...)	Loisirs ou sport Je n'ai pas de loisirs
Avec quelle formulation ci-contre êtes-vous le plus en accord ?	« La protection sociale, c'est un système où les droits du travail font que chacun est dépendant des autres » « Chaque individu ne doit compter que sur ses propres compétences, le travail est une concurrence où chacun doit être capable de trouver sa place »		
En cas de difficulté financière, vous pensez en premier à :	Cherchez un soutien dans votre famille Cherchez un soutien chez des amis	Vous adresser à un service d'aide (association, CCAS, Assistant(e)) Ne comptez que sur vos propres ressources	Social (e)
Quel est pour vous le meilleur statut du travailleur ?	« C'est la liberté individuelle d'entreprendre, en choisissant sa propre protection personnelle » « Ce sont les conventions collectives du travail qui assurent une protection et un statut dans le cadre du travail »		
Selon vous, une demande d'aide sociale, c'est en premier:	Faire appel à un droit en France : le droit d'être aidé Une situation où l'on doit parler de soi, pas facile d'être regardé veux pas	Une aide, oui, mais en dernière solution	Une solution de facilité, je n'en

ANNEXE 9

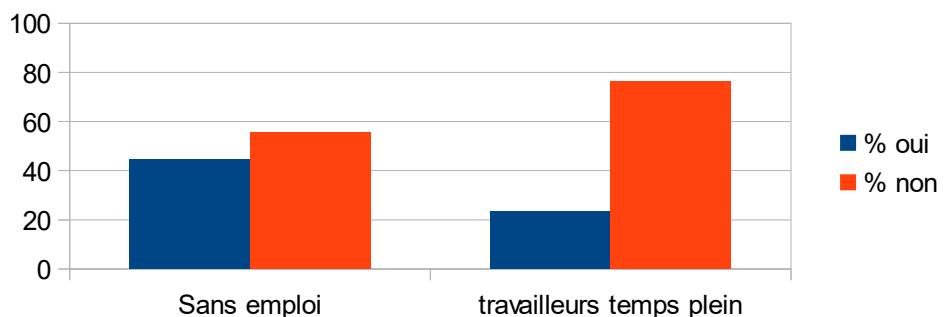
18 et 30	30 et 40	40 et 60	60 et 80	reel	Sans emploi	travailleurs temps plein
0	0	0	1	% oui	#NOM ?	#NOM ?
0	0	1		% non	#NOM ?	#NOM ?
1	0	0	0	% total	100	100
0	0	1	0	oui	#NOM ?	#NOM ?
0	0	1	0	non	#NOM ?	#NOM ?
0	0	1	0	total	#NOM ?	#NOM ?
0	0	0	1			
0	0	1	0			

Commentaire des tableaux ci dessus :

J'ai consulté un informaticien pour préparer cette partie du travail. Ses conseils m'ont permis d'utiliser, sous format Excel les éléments recueillis. Après avoir saisi toutes les réponses (tableau de gauche ci dessus) avec 1 pour personne concernée et 0 pour personne non concernée, et ce pour toutes les questions, j'ai obtenu un premier tableau rassemblant le nombre de personnes correspondant à chaque réponse. J'ai ensuite réalisé (tableau de droite ci dessus) des croisements entre ces réponses, pour toutes les questions relatives au modèle d'analyse. (exemple ci dessus : le nombre de personnes ayant recours à l'aide sociale (oui / non) en fonction de la situation d'emploi). Enfin, j'ai utilisé des formules de calcul pour mettre en pourcentage les résultats de ces croisements.

Commentaire du tableau ci contre :

La dernière étape de ce travail a consisté à faire sortir en histogramme, les valeurs en pourcentage de ces résultats.



ANNEXE 10

Article d'Hélène Thomas "Vulnérabilité, fragilité, précarité, résilience, etc. ", Recueil Alexandries, Collections Esquisses, janvier 2008. (extrait, NDLR)

Vulnérabilité, fragilité et précarité dans les sciences sociales françaises : des indicateurs statistiques aux concepts intraduisibles ?

La distance des spécialistes français aux formes de problématisation internationale ne veut pas dire pour autant que ces notions sont complètement absentes du monde expert et savant français. Ainsi, dès les années 1970, les experts français ont aussi contribué à la production d'indicateurs sociaux de conditions de vie (Rapport Delors, 1971), tandis que l'INSEE lançait son premier numéro de *Données sociales* alors que des fractions croissantes de la population étaient affectées par l'accélération de la progression du chômage. Précarité, fragilité et vulnérabilité rassemblées, ont fait leur apparition dans le langage des politiques sociales en France dans la deuxième moitié des années soixante-dix [25].

Un mouvement analogue à celui de l'hygiénisme français des années 1830-1840 débute alors. Les promoteurs de l'hygiénisme social, experts du premier XIXème siècle avaient inventé la notion de paupérisme et les méthodes pour l'étudier -et avec cela la sociologie empirique des classes dominées- et pour tenter de remédier à « cette plaie hideuse et immense qui est attachée à un corps plein de vigueur et de santé » (Tocqueville 1835 : 24), dans des rapports et écrits commandés ou destinés à l'Académie des sciences morales et politiques. Ce discours prenait de la vigueur à l'époque où en Angleterre, en allemand et en anglais, Marx et Engels théorisaient la lutte des classes et le capitalisme comme producteur d'un prolétariat divisé en producteurs et armée de réserve du capitalisme. Les experts sociologues des années 1960-70 vont imposer successivement les exclus qui comprennent les marginaux/inadaptés (Lenoir, 1975) [26]. S'y ajoutent les précaires ou nouveaux pauvres dans les deux décennies suivantes pour former la catégorie de l'exclusion, cette fois-ci non plus en contre mais bel et bien sur le reflux de la théorie marxiste en termes de prolétariat et de sous-prolétariat. A un siècle et une décennie d'intervalle, les termes de *précarité*, de *vulnérabilité* et *d'exclusion* vont s'imposer progressivement et de façon conjointe chez les experts et les théoriciens de la *nouvelle question sociale* en démarquage de la lecture marxiste des inégalités économiques et sociales.

Dès le début des années 1980 les statisticiens tentent de mesurer cette vulnérabilité et de construire un indicateur (Villeneuve, 1984) et l'OCDE adopte sa première liste des indicateurs sociaux, pour mesurer la qualité de vie [27]. Aux rubriques classiques des typologies de la pauvreté, s'adjoint une autre composante dont l'apparition coïncide avec la crise économique :

la précarité. Chez les savants ces termes sonnent alors comme des néologismes forgés par de pionniers (Pitrou, 1978 ; Lion, Maclouf, Blanquart, 1982) alors que chez les experts, elle se précise en précarité économique et sociale, définie comme « l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux » (Wrezinski, 1987 : 6) et devient centrale [28].

Les indicateurs sont modifiés afin de prendre en compte les situations des pauvres potentiels, dénommés *précaires* et leur vécu (objectif et ressenti) de la *fragilité*, consécutive à l'*irrégularité* et de l'*incertitude* de leurs revenus. Cette précarité ou « nouvelle pauvreté » (Oheix, 1981), se différencie de la pauvreté effective et durable, par un état d'*insécurité*, de *fragilité*, i.e. la « probabilité supérieure à la moyenne de devenir pauvre » (Villeneuve, 1984 : 92) [29]. La problématique de la pauvreté, recentrée autour de l'exclusion, étend son spectre d'analyse dans les années 1990. La distinction en deux composantes, les exclus et les précaires se pérennise (Nasse, 1992 ; Fragonard, 1993 ; Anthonioz de Gaulle, 1992 ; Paugam et Gallie, 1996b ; Belorgey et alii, 1997) mais c'est surtout la seconde qui prend de l'ampleur. Cette figure du paupérisme s'affirme autour du label d'exclusion promue au statut de paradigme sociologique (Paugam, 1991 et 1996 a, Soulet, 1998). La littérature experte avant que d'être scientifique renoue avec un misérabilisme (Grignon et Passeron, 1989) aux accents hugoliens. Il s'agit de repérer les facteurs de risques et, par synecdoque, les fractions de population, qui se trouvent en danger face à cette « houle séculaire » de la vulnérabilité. Frappés du « malheur » que leur apporte la condition salariale instable et mal protégée sinon menacée, elles sont assignées à ce statut marqué par la pénurie et l'imprévu les réduit à cet état de *précariat* (Perrin, 2004 ; Castel, 2006). Les vulnérables marqués du « sceau de l'incertitude » et de la désaffiliation, deviennent « inutiles au monde et surnuméraires », avant de basculer, dans l'« inexistence sociale » (Castel, 1990, 1991 ; 1995 a : 19 et 21 passim et b ; 1997) et la « disqualification, i.e. le discrédit de ceux qui ne participent pas *vraiment* à la vie économique et sociale » (Paugam, 1991 : 17, c'est nous qui soulignons).

Ce statut n'est le plus souvent perceptible qu'a posteriori. Comme le paupérisme un siècle avant, cette précarité toucherait ainsi de « nouvelles catégories », victimes des mutations du système économique et social. Les victimes citées en exemples ont alors les femmes isolées avec enfants à charge, des personnes handicapées, accidentées du travail, en longue maladie ou chômage, i.e peu ou prou celles que l'on retrouvera dans les disciplines *psy* et médicales comme susceptibles de fragilité physiologique et de vulnérabilité psychique. L'accent est ainsi mis sur la *précarité* grandissante des marges les moins qualifiées du salariat, c'est-à-dire sur la composante nouvelle de la pauvreté des années 1970 devenue exclusion dans les années 1990,

en risque de *désaffiliation*, thèse centrale de Castel dans *Les métamorphoses de la question sociale* (1995 ; Bihl, 2007).

La sous-catégorie des *vulnérables* est d'abord abstraite par les experts de celle des *exclus* pour désigner ceux qui « sont à la limite de l'inadaptation sociale » mais ne sont pas encore *des inadaptés, marginaux et asociaux* (Lenoir, 1975 :90) selon une distinction, une fois de plus, idiomatique qui rendra difficile l'exportation, y compris savante des concepts d'exclusion en d'autres langues et inversement l'adaptation des termes techniques européens en français (Fassin, 1996 ; Math, 1996). Les ménages vulnérables sont susceptibles [susceptibility] de *tomber ou glisser* dans l'exclusion, selon que l'équilibre de leur mode de vie est rompu brutalement ou progressivement. Là encore la métaphore organico-textile du lien social qui s'effiloche, du tissu qui se défait, et celle, camusienne, de la Chute se dessinent derrière cette idée de vulnérabilité/fragilité qui hante aujourd'hui la littérature sociologique. L'idée s'affirme alors que la vulnérabilité est une *topique* – une « zone intermédiaire » entre l'intégration et la désaffiliation (Castel, 1991 et 1995), tout aussi bien qu'un processus dit de vulnérabilisation dont l'effet est l'insécurité sociale(Castel, 2003).

Dans les années 2000, vulnérabilité, précarité et insécurité (Castel, 2003, Wacquant, 2004, Hirsch, 2005, Milewski et alii, 2005, Avenel et Thibaud, 2006), puis les adjectifs substantivés « les précaires » « les vulnérables » sont non seulement omniprésents mais promus de surcroît au rang de concepts, voire à celui de paradigme durkheimien (Paugam, 2000 et 2005). Et ce par les mêmes auteurs, qui précédemment avaient baptisé de *disqualification* ou de *désaffiliation* les processus et trajectoires de sortie de la société des utiles qu'ils avaient étudié dans des rapports d'expertise et de commande, écrits seuls ou avec d'autres, pour des *Think Thank* à la française (Castel et alii, 1998) ou pour les organismes publics nationaux (Castel et alii, 2002 ; Paugam et alii , 1991a, 1993 a, 1999) ou internationaux (Paugam et Gallie, 2002), bases de leurs publications « scientifiques ».

Sur son CV en ligne sur le site de l'E.H.E.S.S., Serge Paugam, met d'ailleurs en avant cette implication dans l'expertise de commande par des directions opérationnelles de ministères ou de la Commission européenne. Il évoque sa « collaboration régulière aux travaux du Centre d'Etude des Revenus et des Coûts » (CERC). Il mentionne la réalisation de plusieurs recherches sur le RMI, la précarité et le risque d'exclusion en France et en Europe (1989-1994), la coordination avec Duncan Gallie de Nuffield College (Oxford) d'un programme européen de recherche sur « Précarité professionnelle, chômage et exclusion sociale » dans le cadre d'un contrat de recherche avec la Commission Européenne (DG XII) de 1996 à 1999, ainsi que la coordination du programme international de recherche sur « Santé, Inégalités et Ruptures

Sociales » avec l'INED, l'INSERM et le CNRS. Il fait figurer côté à côté les rapports commandés financés par ces institutions et les ouvrages qu'il en a tirés. Il signale enfin sa qualité de membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (1999-2002) créé dans le cadre de la loi de 1998 dite de cohésion sociale.

Dans leur approche, tout comme dans celles des experts internationaux qui pratiquent le *Human Vulnerability's measurement* et auxquels ces auteurs ne se réfèrent jamais, le *risque d'exclusion* diffère de l'état de pauvreté, dans laquelle basculent [*breakdown*], ceux qui ne peuvent y faire face [*coping*] faute de ressources [social capital], notamment familiales et de réseaux sociaux, qui leur permettraient de résister au déclassement [*deal with and absorb*] et de tenir [*coping/resilience*] face aux accidents de la vie ou aux catastrophes familiales [*uncertainty, social risks and hazards*]. Bref leur approche correspond, quasiment terme à terme, à la définition experte anglo-saxonne de la vulnérabilité : toutes les notions et les termes de la langue experte et savante internationale des sciences humaines y sont, mais sous des labels idiomatiques servant de marque de fabrique à leur inventeurs qui vont fusionner sous celui de « précarité » spécifique de la sociologie française ou sous celui de vulnérabilité ou les deux avec des qualificatifs variables [30].

Quand les précaires et les fragiles sont mobilisés par les sciences sociales françaises

Cependant ces *so French* notions de vulnérabilité, précarité et dans une moindre mesure de fragilité, sont exportées dans la sociologie savante avec la traduction des textes de Robert Castel et de Serge Paugam en espagnol et en portugais (Castel, 1991b, 1995 b, 1996, 1997, 1999 a et b, 2000, Paugam 1999 et 2003) et en anglais (Castel, 2000, Paugam, 1996 b) et leur publication surtout au Brésil et en Argentine, un peu en Espagne et au Portugal, et parfois reprise telles quelles (Bonet I Marti, 2006, Kovaricz, 2003). Leur notion de vulnérabilité/fragilité est aussi développée par des clercs dans le monde francophone en sociologie du travail social et des politiques sociales, comme leur définition d'exclusion (Soulet, 1998 et 2005). Elle est désormais mobilisée dans des ouvrages collectifs faisant suite à des colloques francophones, auxquels participent leurs inventeurs français aux côtés des sociologues suisses avec celle de [faireface/ *coping*] retraduite ainsi en anglais (Soulet et Châtel, 2002, 2003 et 2004). Ces approches s'inscrivent dans la filiation de la problématique psychosociologique française des années 1950 du vagabondage et des clochards (Vexliard, 1957). Elles empruntent à ce dernier, pionnier de la perspective des trajectoires de désaffiliation (moins le mot), salué par les sociologues savants ou experts dans les années 1990 (Mucchielli, 1998, Damon, 1996) et au behaviorisme nord-américain (Bahr, 1970 et 1973). Cependant elles ne s'y réfèrent pas explicitement, du moins pour son aspect contemporain alors qu'elles ont

pourtant des affinités patentés concernant la définition, la terminologie et les démarches d'investigation.

Enfin ces termes ont connu une diffusion encore plus large hors du champ des experts et des savants, avec leur réutilisation par les porte-paroles des mouvements sociaux et les intellectuels. Ces dernières, seules ou en association, qualifiées ou non, souvent sous forme d'adjectifs substantivés (les précaires, les vulnérables) mais aussi souvent comme épithètes pour qualifier et spécifier la cause des sans pouvoir dans le langage de la *nébuleuse altermondialiste* (Sommier, 2003). Les mouvements s'auto-désignant comme précaires sont, dans les années 2000, prioritairement ceux des intermittents des professions du spectacle (Menger, 2002 et 2005) comme « Précaires associés de Paris » formée en 2003, après le Mouvement national des précaires et chômeurs de Paris fondé en 1986. Plus largement ils se sont regroupés autour d'une charte européenne devenue la bannière de l'Euro May Day (le premier mai des travailleurs précaires) lancé pour la première fois le 1er mai 2001 à Milan et à et qui font suite aux Marches Européennes contre le chômage la précarité et les exclusions commencées dans les années 1990. Ils se sont donnés pour effigie un San Precario dont la fête est le 29 février.

Les notions de fragilité et de vulnérabilité sont reprises comme labels non seulement par les mouvements de soutien aux luttes des sans et par les organisations humanitaires (UNHCR, 2008) [31] qui prennent en charge les réfugiés ; mais aussi chez les savants des sciences sociales (Bouillon, 2004 ; Mathieu, 2002 ; Mouchard, 2004 ; Pierru, 2007), engagés ou non [32], qui adoptent alors une ancienne posture d'*intellectuel collectif* au côté des *sans* (Piven et Cloward, 1975, Bourdieu 2001). Elles sont promues comme catégorie d'entendement politique de la mondialisation, sous forme de néologismes -tel celui de *Précariat ou de Salarié-de-la-précarité* (Perrin, 2004 ; Castel, 2006 ; Paugam, 2000) ou encore l'expression d'insécurité sociale (Castel, 2003 ; Wacquant, 2006). Les adjectifs (substantivés ou non) deviennent des adjutants à celle(s) des autres retenues cette fois comme substantifs.

La catégorie est adoptée par la jeune génération des sociologues politiques français dans un bel enthousiasme. Pour ne prendre qu'un exemple de cet engouement, on relèvera l'une des définitions adoptées par les auteurs d'un numéro de 2007 de la revue de science sociales *Sociétés contemporaines*, intitulé « La précarité mobilisée ». Celle-ci semble être un fantôme sociologique du discours technicien alors en pleine élaboration, celui de la flexi-sécurité, qui insiste sur les perceptions (erronées) des salariés : « une plus forte protection de l'emploi n'est pas associée à un plus faible niveau du sentiment de précarité en France. Au contraire, ce sentiment est plutôt plus élevé en France qu'ailleurs » (Cahuc, Kramarz, 2004 : 32). La

catégorie de *fragile*, intermédiaire entre celle d'intégré et celle de marginal ou de *disqualifié* (Paugam 1991b et 2006), –équivalente de celle de vulnérabilité dans le modèle de Castel- se trouve renforcée. Négociée ou intérieurisée [33] la fragilité se trouve accolée au terme précarité qui devient central.

« La récente bonne fortune tout à la fois médiatique, sociale, politique et savante du terme de *précarité* ne doit pas faire oublier qu'il vient de loin » et constitue un « nouveau référentiel du débat public » (Boumaza et Pierru, 2007 :7-8) comme la vulnérabilité en serait un dans les politiques publiques (Soulet, 2005). Il vient de loin, c'est-à-dire selon ces auteurs de l'indicateur INSEE (Villeneuve, 1984) testé et abandonné, alors qu'on aurait pu penser que le lointain temporel auquel se référaient ces nouveaux archéologues de la pauvreté était cette autre grande phase d'invention lexicale (mais, cette fois-là, également aussi conceptuelle) du début du XIXème siècle. Car, dans les années de l'émergence du paupérisme et de l'essor des thèses libérales sur les manières de l'endiguer, Engels (1844) et Marx les premiers, conjuguèrent cette notion de « précarité des moyens » du prolétaire avec celle de conflit social et d'insécurité du travail salarié. Ni la fragilité ni la vulnérabilité ne sont présentes sous leur plume, la pauvreté des prolétaires et sous-prolétaires se déclinant en misère et en indigence. La fragilité chez lui se réfère à « l'organisme des enfants chétifs aux mode de vie misérables, vulnérables aux maladies » (Engels, 1844 : 99, 164 et 197). Il ne s'agit pas non plus du lointain géographique de cette *Autre Amérique* où les sociologues et philosophes réinvestissent de manière théorique depuis le 11 septembre 2001, la question de la vie précaire et de la précarité sociale et psychique des exclus de la démocratie (Bauman, 2003 et Butler, 2004 et 2005).

D'ailleurs le succès du terme tient aussi et avant tout à son usage répété en France., car il peine à s'exporter en économie et en Europe (Barbier, 2004) - à la différence de celui de résilience désormais utilisé par les experts économiques (Auer et Cazes, 2000). Tout comme dans la période précédente celui de l'exclusion ne parvint pas à s'imposer au niveau international ni à supplanter ceux de *poverty* et *deprivation*. Après la topique de vulnérabilité de Castel et la fragilité comme forme élémentaire de Paugam, les jeunes politologues proposent une topographie de la précarité résultant d'une insécurité tridimensionnelle [34]. Il ne reste plus qu'à pointer la *fragilité des mobilisations de précaires* pour boucler le cercle forclos de ce type d'analyse, qui vient remplacer la spirale infernale de descente dans l'exclusion des années 1990 pour éclairer la « vie fragile » des chômeurs [35]. Ainsi la fragilité est devenue pour les sociologues du monde ouvrier une manière d'envisager la précarité comme situation et comme processus sous le néologisme de fragilisation, pendants de ceux de vulnérabilisation et de précarisation dans un mouvement de réinvention linguistique propre à la France [36].

Conclusion

Produire les outils d'une *homéostasie* autarcique à destination des populations vulnérables des sociétés capitalistes démocratiques, qui les fassent se soutenir pour s'aider elles-mêmes et s'adapter (positivement ou négativement) afin d'*optimaliser la vie* (Foucault, 1997 : 219) dans la génétique (végétale, animale et humaine) et les thérapies associées, tel est le programme de la résilience. Son envers est ainsi enfin devenu un modèle conceptuel triface [insécurité-vulnérabilité-fragilité], *utile* et *valide* (Golse, 2006), de ce futur Workfare biologique d'une géno-politique totale, qui se fonde plus que jamais sur le capitalisme génétique (Sahlins, 1980 : 132), du séquençage et des thérapies géniques. Quand les sciences humaines et sociales fusionnent -intentionnellement ou par ignorance- autour des gènes de l'*identité civilisationnelle*, avec le modèle biomédical des sciences de la vie, dans un néo-darwinisme empreint d'éthologie, de néo-comportementalisme et de cognitivisme, les « fragiles », les « vulnérables », les « précaires » sont renvoyés avec commisération et distance à leur *inexistence sociale* supposée par les savants, avant que d'être remobilisés par les experts, accompagnés et encadrés pour être enfin remis au travail : celui de leur corps.

Dans les mécanismes mis en forme par cette nouvelle biopolitique mondialiste et mondialisée, il va s'agir d'abord, bien sûr de prévisions. Il faut non seulement évaluer les risques dans un univers incertain mais surtout prévenir les effets induits et anticiper sur les conséquences probabilisées, en fonction de facteurs de vulnérabilité sociale, économique ou biologique qui deviennent des indicateurs vérisimilaires de bonne ou mauvaise adaptation. Il s'agit aussi d'estimations statistiques : estimer la possibilité de réalisation du risque, - dit de précarité en français ou de social vulnerability en anglais- en fonction de facteurs de qui rentrent dans des indicateurs globaux, de mesures globales (combien de vieillards susceptibles de devenir déments, d'enfants de devenir violents délinquants ou avec des conduites à risques) ; « il va s'agir également non pas de modifier tel phénomène en particulier, non pas tellement tel individu en tant qu'il est un individu, mais essentiellement d'intervenir au niveau des déterminations de ce que sont ces phénomènes dans ce qu'ils ont de global. Bref d'installer des mécanismes de sécurité autour de cet aléatoire qui est inhérent à une population d'être vivants »(Foucaut 1997 : 219) [37].

